

L'ÉCONOMIE VERTE AU QUÉBEC :
PISTES D'ACTION EXPLORATOIRES POUR AMÉLIORER SON INTÉGRATION DANS
L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Par
Nadine Gaudette

Essai présenté au Centre universitaire de formation
en environnement et développement durable en vue de
l'obtention du grade de maître en environnement (M. Env.)

Sous la direction de M. Alain Webster

MAÎTRISE EN ENVIRONNEMENT
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Janvier 2014

SOMMAIRE

Mots clés : économie verte, croissance verte, économie, développement, instruments, outils, planification, énergie, technologie

L'objectif global de l'essai est de poser un diagnostic sur le niveau d'intégration de l'économie verte dans l'action gouvernementale québécoise. Les objectifs spécifiques sont de survoler le concept d'économie verte tel que défini dans le cadre des travaux pré et post Rio+20; d'identifier les principaux outils d'économie verte recommandés par les organisations internationales; de déterminer des critères de sélection permettant de réaliser le portrait des mesures d'économie verte au Québec; et d'identifier des pistes d'action exploratoires pouvant permettre d'améliorer l'intégration de l'économie verte dans l'action gouvernementale québécoise.

Dans un premier temps, l'essai a identifié les idées maîtresses associées au concept d'économie verte. Celles-ci ont permis de tirer la conclusion selon laquelle l'économie verte doit contribuer à éradiquer la pauvreté; mener à une croissance économique soutenue; améliorer l'inclusion sociale et le bien-être humain; créer des opportunités d'emplois décents; ainsi que maintenir un sain fonctionnement des écosystèmes.

Dix-neuf « mesures d'économie verte types » et dix « secteurs économiques concernés par l'économie verte » ont été déterminés comme critères permettant de réaliser le portrait des mesures d'économie verte au Québec. Une évaluation du niveau d'intégration de l'économie verte dans l'action gouvernementale québécoise a ensuite été présentée. Cet exercice a permis de constater que le Québec est bel et bien engagé dans une transition vers l'économie verte. En effet, cette province applique 14 mesures d'économie verte types sur un total de 19. Ces 14 mesures sont soit très bien développées et appliquées (éléments « forts » : 6 mesures) ou encore appliquées, mais avec une possibilité d'être raffinées ou adaptées afin de permettre une meilleure intégration de l'économie verte à l'action gouvernementale (éléments « à renforcer » : 8 mesures). Enfin, 5 mesures d'économie verte types ne sont pas appliquées (éléments « inexistantes »). Concernant les éléments « à renforcer » et « inexistantes », des pistes d'action exploratoires pouvant permettre une meilleure intégration de l'économie verte dans l'action gouvernementale québécoise ont été présentées.

REMERCIEMENTS

Un remerciement particulier à M. Alain Webster, Vice-recteur au développement durable et aux relations gouvernementales et vice-recteur au Campus de Longueuil, qui m'a accompagné dans la planification et la rédaction de mon essai avec enthousiasme et flexibilité. Ses judicieux conseils et commentaires m'ont été très précieux tout au long de l'exercice.

Un remerciement aussi à Mme Judith Vien qui a toujours été disponible pour répondre à mes mille et une questions.

Enfin, un remerciement à mon conjoint Jonathan pour sa collaboration et à mon bébé Rose qui a dû, à certains moments, se passer de sa mère qui rédigeait...Cet essai leur est dédié à tous les deux.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. SURVOL DU CONCEPT D'ÉCONOMIE VERTE TEL QUE DÉFINI AVANT ET APRÈS RIO+20.....	5
1.1 L'économie verte telle que défini dans le cadre des travaux menant à Rio+20.....	5
1.1.1 Qu'est-ce que l'économie verte?.....	7
1.1.2 La définition de l'économie verte au Québec.....	13
1.1.3 Quel lien établit-on entre le développement durable et l'économie verte?.....	14
1.1.4 Les principales craintes exprimées à l'égard de l'économie verte.....	15
1.2 L'économie verte telle que défini dans la Déclaration de Rio+20.....	16
1.2.1 La Déclaration de Rio+20.....	17
1.2.2 La Déclaration reflète-t-elle les principales positions énoncées durant les travaux menant à Rio?.....	18
2. LES PRINCIPALES MESURES D'ÉCONOMIE VERTE RECENSÉES DANS LA DOCUMENTATION ENTOURANT RIO+20.....	21
2.1 Survol de quatre documents d'organisations internationales majeures.....	21
2.1.1. Outils pour la mise en place d'une croissance verte.....	21
2.1.2. <i>Incorporating green growth and sustainable development policies into structural reform agendas</i>	23
2.1.3. <i>A Toolkit of Policy Options to Support Inclusive Green Growth</i>	27
2.1.4 <i>A Guidebook to the Green Economy, Issue 3 : exploring green economy policies and international experience with national strategies</i>	29
2.2 Les principaux outils d'une démarche d'économie verte.....	33
3. PORTRAIT DES MESURES D'ÉCONOMIE VERTE AU QUÉBEC.....	38
3.1 Détermination des « mesures d'économie verte types ».....	38
3.1.1. La France.....	39
3.1.2. Le Royaume-Uni.....	42

3.1.3. La République de Corée.....	44
3.2 Identification des « secteurs économiques concernés par l'économie verte »...	48
3.2.1 Vers une économie verte, Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté.....	48
3.2.2. L'émergence de l'économie verte : quel rôle pour les acteurs publics?.....	48
3.2.3. Les technologies propres au Québec.....	49
3.3 Le portrait des mesures d'économie verte au Québec.....	51
3.3.1 Vision de l'économie verte.....	52
3.3.2 Cibles, indicateurs et mécanisme de suivi d'économie verte.....	54
3.3.3 Planification gouvernementale intégrée.....	56
3.3.4 Coordination gouvernementale en matière d'économie verte.....	57
3.3.5 Application d'instruments économiques et fiscaux favorisant la transition vers l'économie verte.....	57
3.3.6 Lois, règlements et normes environnementales.....	58
3.3.7 Incitatifs financiers en faveur de l'économie verte.....	59
3.3.8 Mesures sociales (personnes à faible revenu, travailleurs).....	60
3.3.9 Innovation, recherche et développement en matière d'économie verte.....	61
3.3.10 Mesures dans le domaine de l'éducation et de la formation pour appuyer la transition verte.....	62
3.3.11 Politique d'achats publics écoresponsables.....	63
3.3.12 Verdissement des entreprises.....	64
3.3.13 Encourager les investissements privés qui favorisent la transition verte.....	66
3.3.14 Information, sensibilisation, certification, étiquetage contribuant à la transition vers l'économie verte.....	68
3.3.15 Investissements dans les infrastructures vertes (amélioration des infrastructures de réseaux, verdissement des infrastructures, adaptation aux changements climatiques).....	70
3.3.16 Investir dans le capital naturel.....	72
3.3.17 Coopération internationale en matière d'économie verte.....	73

3.3.18 Participation des parties prenantes.....	74
3.3.19 L'adoption de stratégies, plans d'action et politiques favorables à un verdissement de l'économie.....	75
4. ÉLÉMENTS AYANT LE POTENTIEL D'ACCROÎTRE L'INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE VERTE DANS L'ACTION GOUVERNEMENTALE.....	79
4.1 Les forces, le potentiel et la capacité d'action du Québec.....	79
4.2 Identification d'éléments ayant le potentiel d'accroître l'intégration de l'économie verte au Québec.....	82
4.2.1. Les éléments forts de l'approche d'économie verte poursuivie par le Québec.....	83
4.2.2. Les éléments de l'approche d'économie verte poursuivie par le Québec qui pourraient être renforcés.....	85
4.2.3. Les éléments de l'approche d'économie verte poursuivie par le Québec qui pourraient être ajoutés ou adaptés.....	90
CONCLUSION.....	93
RÉFÉRENCES.....	100
ANNEXE 1 – DIAGRAMME DES INTERRELATIONS ENTRE LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES.....	112
ANNEXE 2 – LES PRINCIPAUX COMMENTAIRES SOULEVÉS PAR LES PARTICIPANTS SUR LE THÈME L'ÉCONOMIE VERTE POUR CHACUNE DES QUESTIONS POSÉES LORS DE LA CONSULTATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE QUÉBÉCOISE.....	113
ANNEXE 3 – LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE D'ÉCONOMIE VERTE.....	115
ANNEXE 4 – LES OUTILS D'ÉCONOMIE VERTE RECENSÉS EN FRANCE.....	117
ANNEXE 5 – LES OUTILS D'ÉCONOMIE VERTE RECENSÉS EN FRANCE.....	120
ANNEXE 6 – LES OUTILS D'ÉCONOMIE VERTE RECENSÉS AU ROYAUME-UNI.....	125
ANNEXE 7 – LES OUTILS D'ÉCONOMIE VERTE RECENSÉS EN RÉPUBLIQUE DE CORÉE.....	127

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1	Les 26 principes d'économie verte énoncés par 8 groupes dans le cadre des travaux menant à Rio+20.....	8
Tableau 1.2	Les idées maîtresses relatives à l'économie verte.....	12
Tableau 2.1	Outils pour favoriser une transition vers une économie verte inclusive.....	29
Tableau 2.2	Outils d'économie verte proposés par les organisations internationales influentes et par des experts reconnus.....	30
Tableau 2.3	Points à considérer lors de l'élaboration d'une stratégie d'économie verte	32
Tableau 2.4	Les principaux outils recensés dans les guides des organisations internationales.....	34
Tableau 3.1	Les principaux outils d'économie verte recensés dans les guides des organisations internationales consultées.....	39
Tableau 3.2	Les mesures d'économie verte types.....	47
Tableau 3.3	Les secteurs économiques concernés par l'économie verte.....	50
Tableau 4.1	Forces du Québec en matière de technologies propres et identification des niches.....	80
Tableau 4.2	Les potentiels du Québec en matière de technologies propres et identification des niches.....	80
Tableau 4.3	Évaluation du niveau d'intégration de l'économie verte au Québec.....	83

LISTE DES ACRONYMES, SYMBOLES ET SIGLES

3R	Réduire, réutiliser et recycler
AFDB	<i>African Development Bank</i>
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BDEQ	Banque de développement économique du Québec
BNQ 21000	Norme « BNQ 21000 » du Bureau de Normalisation du Québec
CARTV	Conseil des appellations réservées et des termes valorisants
CCTT	Centres collégiaux de transfert technologique
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CI	Corporations internationales
CCNUCC / UNFCCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques / <i>United Nations Framework Conference for Climate Change</i>
CNUDD	Conférence des Nations Unies sur le Développement durable
CRIAQ	Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale au Québec
CSA	<i>Canadian standard association</i> / Association canadienne de normalisation
Écologo	Programme ÉcoLogo
EMG	<i>Environment Management Group (United Nations)</i>
EPEAT	<i>Electronic Product Environmental Assessment Tool</i>
FSC	<i>Forest Stewardship Council</i>
GES	Gaz à effet de serre
GIEC / IPCC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat / <i>Intergovernmental panel on climate change</i>
G20	Groupe des 20
ISQ	Institut de la Statistique du Québec
ISR	Investissement socialement responsable

MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MESRST	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science, et de la Technologie
MFE	Ministère des Finances et de l'Économie
MO	Ministères et organismes
MRN	Ministère des Ressources naturelles
NU / UN	Nations Unies / <i>United Nations</i>
OCDE	L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PACC 2020	<i>Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques</i>
PAVE	<i>Plan d'action sur les véhicules électriques</i>
PED	Pays en développement
PIB	Produit intérieur brut
PICC	Programme d'Innovation Construire au Canada
PMA	Pays moins avancé
PME	Petites et moyennes entreprises
PNRI	<i>Politique nationale de la recherche et de l'innovation</i>
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RECYC ECO	Norme RECYC ECO
RECYC-QUÉBEC	Organisme RECYC-QUÉBEC
R&D	Recherche et développement
Rio+20	Sommet de Rio+20 (juin 2012)
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SFI	<i>Sustainable Forestry Initiative</i>

SGDD	Stratégie gouvernementale de développement durable
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
SPEDE	Système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission
SWITCH	Alliance SWITCH
TACEP	Table d'accompagnement conseil des entreprises privées
UNDESA	<i>United Nations Department of economic and social affairs</i>

LEXIQUE

Économie brune	Économie fondée sur les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) (PNUE, 2011).
Les comptes de l'environnement	Tout rassemblement systématique des statistiques sur les stocks, les flux ou l'état (qualité) se rapportant à l'environnement (Statistique Canada, 2013).
Emploi décent	Notion qui repose sur quatre piliers : l'emploi, la protection sociale, les droits des travailleurs et le dialogue social. C'est un emploi rémunéré convenablement, qui assure la sécurité au travail, qui est accompagné de protections sociales et de conditions de travail salubres. C'est enfin un emploi qui respecte les droits fondamentaux des travailleurs et qui leur permet de faire valoir leurs intérêts (Ghai, 2003).
Investissement socialement responsable (ISR)	L'ISR concerne le processus de sélection par les sociétés de gestion de portefeuille des valeurs mobilières qui composent leur portefeuille en prenant en compte, en plus de critères financiers, les pratiques environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance de l'entreprise (République française, 2013a).

INTRODUCTION

L'économie verte (ou croissance verte), ce modèle économique dont fait la promotion plusieurs grandes organisations internationales, tire son origine de l'urgence à solutionner les problématiques environnementales telles que le changement climatique¹, la perte de biodiversité², etc. En effet, parmi l'ensemble des problèmes à résoudre pour atteindre un développement durable, on choisit de donner une impulsion particulière à tout ce qui peut contribuer à protéger et à améliorer la qualité de l'environnement étant donné l'urgence d'agir dans ce domaine.

L'émergence de l'économie verte s'explique aussi par les opportunités de marché et de création d'emplois à saisir qui découlent des problématiques environnementales. On assiste actuellement à une forte demande pour les technologies propres ainsi que pour l'expertise qui y est associée. Cette demande, qui provient surtout des économies en émergence (dont la Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud), recèle d'importantes opportunités d'affaires et de création d'emplois de qualité (Écotech Québec, 2012).

Enfin, l'économie verte est née progressivement des ratées du système économique actuel telles que son incapacité à solutionner les problèmes de pauvreté planétaires, la dégradation du capital naturel, la crise financière de 2008 et la flambée du prix des denrées alimentaires (PNUE, 2011). À cet effet, l'état d'avancement de l'atteinte des Objectifs du Millénaire en est une illustration. Le tableau de suivi de 2013 révèle que, si les tendances se maintiennent, de nombreuses régions du monde n'auront pas réalisé suffisamment de progrès pour atteindre les cibles associées aux Objectifs du Millénaire (Nations Unies, 2013).

Selon les Nations Unies (NU) et d'autres organisations internationales, les crises environnementales, sociales et financières sont dues à un mauvais investissement des capitaux, c'est-à-dire que les acteurs publics et privés investissent majoritairement et ce depuis longtemps, dans des secteurs qui épuisent le capital naturel. Elles sont aussi le résultat des politiques de développement qui ne tiennent pas ou peu compte des externalités environnementales et sociales. Dans le même ordre d'idées, est aussi pointé du doigt le prix des

¹ La communauté internationale s'est engagée dans l'Accord de Copenhague (UNFCCC, 2010) à limiter le réchauffement planétaire à 2° Celsius afin d'éviter des perturbations climatiques extrêmes. Il est reconnu par la communauté scientifique qu'il y a urgence d'agir en ce domaine pour respecter cet objectif (IPCC, 2007).

² Selon le PNUE, 60 % des biens et services environnementaux mondiaux majeurs dont dépendent les moyens d'existence se sont dégradés ou ont été utilisés sans souci de durabilité (PNUE, 2011). Toujours selon le PNUE, presque 1/5 des vertébrés sont classés « menacés » et à chaque année, 52 espèces en moyenne se déplacent dans la catégorie près de l'extinction (PNUE, 2012a).

produits de consommation qui ne reflète pas le coût réel qu'il entraîne à la société en terme d'impact environnemental. Cette non prise en compte des externalités dans les politiques et dans le prix des produits entraîne l'émission de mauvais signaux aux producteurs et aux consommateurs.

Dans ce contexte, les grandes organisations internationales exhortent les pays à se joindre au mouvement global de transition vers l'économie verte afin d'atténuer les risques croissants de crises et de chocs inhérents au modèle économique existant et pour permettre de protéger et de restaurer le capital naturel. L'appel à cette transition a d'ailleurs trouvé écho chez un nombre croissant de pays en développement (PED) (ex. : Chine, République de Corée, Afrique du sud) et développés (ex. : France, Grande-Bretagne, Danemark) qui ont mis en place des approches d'économie verte.

Plus près de nous, dans un contexte où le gouvernement du Québec est à réviser plusieurs politiques et stratégies nationales (politique énergétique, politique sur la mobilité durable et stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD)), plusieurs intervenants interpellent le gouvernement pour qu'il favorise le développement de l'économie verte. Ainsi, l'alliance SWITCH (SWITCH), regroupant des organisations issues des milieux économiques, financiers, associatif et environnementaux, s'est formée au Québec en 2013 pour demander au gouvernement du Québec d'adopter d'urgence une stratégie d'économie verte devant guider les actions du gouvernement et du secteur privé (SWITCH, 2013). SWITCH a diffusé un diagramme sur les interrelations existant entre les politiques gouvernementales (SWITCH, 2013a). Ce dernier, présenté à l'Annexe 1 (figure A.1), illustre que la future politique énergétique doit être utilisée comme la pièce maîtresse permettant d'arrimer toutes les autres politiques nationales en cours d'élaboration ainsi que la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de -25 % pour 2020 prévue par le gouvernement. Une de ses prétentions est que le verdissement de l'économie constitue un moyen d'appuyer le développement des technologies propres, de stimuler la production d'énergie renouvelable et de relancer le secteur manufacturier québécois (SWITCH, 2013).

L'objectif global de l'essai est de poser un diagnostic sur le niveau d'intégration de l'économie verte dans l'action gouvernementale québécoise. Les objectifs spécifiques sont : de survoler le concept d'économie verte tel que défini dans le cadre des travaux pré et post Rio+20; d'identifier les principaux outils d'économie verte recommandés par les organisations internationales; de déterminer des critères de sélection permettant de réaliser le portrait des mesures d'économie

verte au Québec; et d'identifier des pistes d'action exploratoires pouvant permettre d'améliorer l'intégration de l'économie verte dans l'action gouvernementale québécoise.

Le premier chapitre survolera le concept d'économie verte tel que défini dans les travaux préparatoires à la conférence de Rio+20 (juin 2012). À cet effet, les idées maîtresses rattachées au concept seront énumérées et expliquées brièvement. Une définition de l'économie verte au Québec, adaptée de celle du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), sera ensuite présentée. Par ailleurs, le lien entre le développement durable et l'économie verte sera établi et les principales craintes à l'égard de l'économie verte seront exposées. Le chapitre se terminera par une description des principaux engagements pris par la communauté internationale au sujet de l'économie verte dans la Déclaration de Rio+20.

Le deuxième chapitre présentera les principaux outils d'une démarche d'économie verte identifiés dans quatre documents publiés par des organisations internationales influentes, dont trois ont été publiés avant Rio+20 et un après. Ces outils couvrent un large spectre. Ils vont de la sensibilisation à l'utilisation de mesures contraignantes telles que les lois et règlements. Un tableau récapitulatif de ces outils sera présenté au sous-chapitre 2.2.

Le troisième chapitre a pour objectif de dresser un portrait des mesures d'économie verte au Québec. Pour y parvenir, les « mesures d'économie verte types » seront d'abord établies à partir de l'examen de trois stratégies nationales d'économie verte (France, Royaume-Uni et République de Corée). Ces mesures constitueront une partie des critères de sélection utiles pour réaliser le portrait. L'autre partie sera composée des « secteurs économiques concernés par l'économie verte » qui seront déterminés à l'aide de trois sources traitant du sujet. C'est à l'aide de tous ces critères que le portrait des mesures d'économie verte au Québec sera dressé.

Les forces, le potentiel et la capacité d'action du Québec seront les premiers éléments présentés au chapitre 4. Par la suite, une évaluation du niveau d'intégration de l'économie verte dans l'action gouvernementale québécoise sera réalisée. Enfin, une série de pistes d'action exploratoires seront identifiées pour chaque mesure d'économie verte type « à renforcer » et « inexistante », en tenant compte des secteurs concernés par l'économie verte. Si elles étaient appliquées, ces mesures auraient le potentiel de permettre une meilleure intégration de l'économie verte dans l'action gouvernementale québécoise.

Une brève conclusion récapitulera les principaux éléments à retenir de l'essai, présentera quelques grands constats qui se dégagent de l'exercice et fera état des limites de l'essai ainsi que de quelques pistes de recherche à approfondir dans le cadre de travaux ultérieurs.

La méthodologie qui a été appliquée pour réaliser cet essai a d'abord pris la forme d'une recherche documentaire. Les documents qui ont été consultés sont issus majoritairement d'organisations internationales (ex. : PNUÉ, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), etc.), de gouvernements, de groupes d'intérêts et d'experts. Puisque l'objet d'étude principal concerne les actions du Gouvernement du Québec actuelles et potentielles en matière d'économie verte, une grande partie de l'information utilisée pour réaliser cet essai est disponible sur les différents sites Internet des ministères et organismes (MO) du Gouvernement du Québec. La crédibilité des sources a été évaluée à l'aide des ressources d'Infosphère (UQAM, 2013), et plus précisément de quatre critères : la *fiabilité des sources* pour les documents imprimés (réputation de la maison d'édition, évaluation par les pairs, presses universitaires) et pour les documents Internet (l'organisation qui héberge l'information, utiliser des sites reconnus), la *réputation de l'auteur* (autres publications, notes biographiques, recherche dans les banques données), la *qualité du contenu* (objectivité de l'information, exactitude de l'information, actualité de l'information) et la *pertinence des sources* (survol rapide des différentes sections du document) en lien avec le travail à accomplir. Après l'étape de la recherche documentaire, l'analyse de l'information recueillie a permis de définir ce qu'est l'économie verte et d'identifier les principaux outils recommandés par les organisations internationales pour l'appliquer. Ensuite, afin d'assurer la rigueur de notre démarche, des critères de sélection ont été déterminés (mesures d'économie verte types et secteurs économiques concernés par l'économie verte) pour dresser le portrait des mesures d'économie verte au Québec. C'est à partir de ce portrait qu'une évaluation du niveau d'intégration de l'économie verte dans l'action gouvernementale québécoise a été réalisée. Enfin, des pistes d'action exploratoires ont été énumérées pour les points « à renforcer » et « inexistants ». Ces pistes d'action ont été classées en ordre de priorité (principale ou secondaire) et leur applicabilité a été vérifiée.

1 SURVOL DU CONCEPT D'ÉCONOMIE VERTE TEL QUE DÉFINI AVANT ET APRÈS RIO+20

Ce chapitre analysera, dans un premier temps, le concept d'économie verte tel que défini dans les travaux préparatoires à la conférence de Rio+20 (juin 2012), en s'attardant particulièrement sur quatre éléments : les idées maîtresses de l'économie verte identifiées à l'aide des propositions déposées par divers groupes internationaux avant Rio+20 (sous-chapitre 1.1.1); une définition de l'économie verte au Québec adaptée de celle du PNUÉ (sous-chapitre 1.1.2); le lien existant entre le développement durable et l'économie verte (sous-chapitre 1.1.3); et les principales craintes exprimées (surtout par les PED) à l'égard de l'économie verte (sous-chapitre 1.1.4). Dans un deuxième temps, le chapitre présentera une description des principaux engagements pris par la communauté internationale dans la Déclaration de Rio+20 au sujet de l'économie verte (sous-chapitre 1.2.1) ainsi qu'une comparaison de la Déclaration avec les principales positions énoncées durant les travaux menant à Rio pour voir si elles y ont été intégrées (sous-chapitre 1.2.2).

1.1 L'économie verte telle que défini dans le cadre des travaux menant à Rio+20

Le thème « économie verte » a été consacré en 1989 dans un rapport intitulé *Blueprint for a Green Economy* (Pearce, Markandya et Barbier, 1989). Ce rapport, largement diffusé, a été rédigé par un groupe d'économistes à l'intention du gouvernement du Royaume-Uni. Le terme a été repris par la suite dans divers documents internationaux, dont dans le populaire et récent document intitulé *Global Green New Deal* de 2009 qui proposait aux États d'investir massivement dans des stimulus verts pour redémarrer l'économie et sortir de la crise financière de 2008 (PNUÉ, 2009). Même si le thème « économie verte » est relativement récent, il reste que plusieurs composantes de ce concept (internalisation des coûts environnementaux, utilisation d'instruments économiques, élimination des modes de production et de consommation non durables, etc.) existaient et étaient enchâssés dans la Déclaration de Rio de 1992, dans l'Agenda 21 ainsi que dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (UNDESA, 2012).

C'est dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD) qu'est traité le thème de l'économie verte dans son entièreté³ puisqu'il fait consensus au sein de la communauté internationale que cette approche de développement est un moyen d'atteindre le développement durable. En effet, la dernière CNUDD, communément appelée « Sommet de

³ Des sous-volets liés à l'économie verte peuvent être traités dans le cadre de travaux de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), etc.

Rio+20 » (Rio+20) qui se tenait à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, avait orienté ses travaux autour de deux thèmes : l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté et le cadre institutionnel du développement durable.

Dans le cadre des travaux menant à Rio+20, le Rapport du PNUE intitulé *Vers une économie verte, Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté* (PNUE, 2011) est sans contredit un des documents qui a été le plus utilisé par les détenteurs d'enjeux pour se préparer et prendre position sur le thème de l'économie verte. Il présente une définition de l'économie verte, les conditions nécessaires pour parvenir à effectuer cette transition ainsi que les résultats d'une modélisation macroéconomique reposant sur l'hypothèse d'un investissement de 2 % du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial dans le verdissement de dix secteurs clés de l'économie.

Une des principales conclusions qui ressort de la modélisation macroéconomique du PNUE est qu'à partir d'une réallocation des investissements publics et privés de l'ordre de 2 % du PIB mondial de l'économie brune vers la verte, la croissance économique est plus importante à moyen et long terme qu'elle le serait dans un scénario statu quo. Ce résultat est obtenu tout en protégeant et en augmentant le capital naturel et en permettant de maintenir la concentration de CO₂ dans l'atmosphère sous le seuil de 450 ppm d'ici 2050, limitant ainsi le réchauffement planétaire à 2 degrés Celsius (PNUE, 2011). Plus précisément, les résultats de la modélisation révèlent qu'à court terme, la croissance économique dans un scénario d'économie verte peut être plus faible que dans un scénario de statu quo. En revanche, à plus long terme (2020 et +), le scénario économie verte génère une plus forte croissance que celui du statu quo. On observe aussi qu'à court, moyen et long terme, une économie verte générerait plus d'emplois dans des secteurs tels que l'agriculture, le bâtiment, la foresterie et le transport que le scénario statu quo. À l'opposé, dans les secteurs où les ressources manquent (ex. : la pêche), on observera un déclin des emplois dont l'ampleur et la durée varieront selon les secteurs (ex. : dans le secteur des pêches, les emplois seront en déclin jusqu'à ce que la ressource halieutique ait refait ses stocks). Concernant ces emplois perdus pendant la période de transition d'un modèle à l'autre, des investissements dans la formation de la main-d'œuvre et dans l'adoption de mesures sociales pour aider les travailleurs et les personnes à plus faibles revenus à conserver leurs moyens de subsistance seront nécessaires (PNUE, 2011).

1.1.1 Qu'est-ce que l'économie verte?

Un document intitulé *A Guidebook to the Green Economy. Issue 1: Green Economy, Green growth, and low-carbon Development – history, definitions and a guide to recent publications* (UNDESA, 2012) et publié par le *United Nations Department of economic and social affairs* (UNDESA) après la Conférence de Rio+20 a recensé huit définitions de l'économie verte⁴ et 13 définitions de la croissance verte tirées de documents d'organisations internationales influentes largement diffusés pendant les travaux menant à Rio+20. Dix-huit thèmes récurrents se dégagent des 21 définitions, soit : bien-être et qualité de vie; équité sociale; inclusion sociale; accès aux besoins et services de base; risques environnementaux; sobriété en carbone; diminution de la pollution; préservation de la biodiversité et des écosystèmes; utilisation efficiente des ressources; croissance économique; création d'emplois; investissements publics et privés; efficacité énergétique; production, consommation et distribution; stratégies de développement durable; résilience; technologies et innovation; et énergies renouvelables.

Un second document intitulé *A Guidebook to the Green Economy Issue 2 : exploring green economy principles* (UNDESA, 2012a) et publié aussi par l'UNDESA après la Conférence de Rio+20, présente une analyse et une synthèse des principes d'économie verte proposés par huit groupes⁵ internationaux en 2011 ou 2012 dans le cadre des travaux menant à Rio+20. Le tableau 1.1, adapté à partir du document de l'UNDESA, présente les 26 principes proposés par les groupes accompagnés d'un chiffre représentant le nombre de groupes (sur 8) ayant mentionné le principe. Les résultats de ce tableau aideront aussi à identifier les idées majeures qui définissent l'économie verte.

⁴ Il est admis que les termes « croissance verte » et « économie verte » convergent de plus en plus. Dans le cadre de cet essai, c'est le terme « économie verte » qui sera utilisé pour englober les deux termes.

⁵ (1) The Green Economy Coalition; (2) Stakeholder Forum, BioRegional and the Earth Charter; (3) International Chamber of Commerce (Commission on Environment and Energy) Task Force on Green Economy; (4) International Trade Union Confederation; (5) Northern Alliance for Sustainability; (6) The Danish 92 Group; (7) EMG (UN); (8) Global Sustainability Panel (UN).

Tableau 1.1 Les 26 principes d'économie verte énoncés par 8 groupes dans le cadre des travaux menant à Rio+20 (inspiré de : UNDESA, 2012a, p.11)

Les principes	Nombre de groupes ayant proposé le principe (sur 8 groupes)
1. Moyen d'atteindre le développement durable	6
2. Maintien de la croissance économique	3
3. Création d'emplois verts décents	7
4. Résilience aux risques et aux chocs	4
5. Sobriété en carbone	4
6. Utilisation efficiente des ressources et de l'énergie	6
7. Respect des limites écologiques de la planète	5
8. Éducation et développement des compétences	3
9. Conduit à l'innovation	4
10. Outils intégrés d'aide à la décision	5
11. Mesure au-delà du PIB (indicateurs)	6
12. Respect des droits humains et des travailleurs	3
13. Respect de la souveraineté nationale	1
14. Responsabilité internationale	2
15. Respect du droit au développement	2
16. Juste et équitable entre les pays et les générations	6
17. Protection de la biodiversité et des écosystèmes	5
18. Réduction de la pauvreté (bien-être, moyens d'existence, protection sociale et accès aux services essentiels)	6
19. Coopération internationale (incluant l'idée d'éviter l'imposition de conditions à l'aide au développement)	4
20. Responsabilités communes mais différenciées	1
21. Consommation, production et styles de vie durables	4
22. Bonne gouvernance (inclusive, démocratique, participative, responsable, transparente, stable et respectueuse du droit)	7
23. Institutions, réglementations et législations fonctionnelles	4
24. Marchés ouverts et compétitifs	2
25. Principe de précaution	3
26. Internalisation des externalités	5

Les résultats présentés dans ce tableau indiquent que 11 principes ont été mentionnés par 5 groupes ou plus, dont en voici l'énumération : moyen d'atteindre le développement durable; création d'emplois verts décents; utilisation efficiente des ressources et de l'énergie; respect des limites écologiques de la planète; outils intégrés d'aide à la décision; mesure au-delà du PIB (indicateurs); juste et équitable entre les pays et les générations; protection de la biodiversité et des écosystèmes; réduction de la pauvreté (bien-être, moyens d'existence, protection sociale et

accès aux services essentiels); bonne gouvernance (inclusive, démocratique, participative, responsable, transparente, stable et respectueuse du droit); internalisation des externalités.

À partir des 18 thèmes récurrents qui se dégagent des définitions et à l'aide des 11 principes mentionnés le plus souvent par les groupes, il est possible de cerner les idées maîtresses qui définissent de manière plus circonscrite l'économie verte. D'abord, cette dernière est un moyen important d'atteindre les objectifs de développement durable. Sur le plan environnemental, elle modifie le modèle économique actuel en l'orientant vers la protection de l'environnement, de la biodiversité et des écosystèmes. Le respect des limites écologiques de la planète est inhérent à ce concept. Par ce modèle économique, on vise la réduction de la pollution et des émissions de GES ainsi que des risques environnementaux en général (incluant l'adaptation aux impacts des changements climatiques). L'économie verte a la prétention de rendre la société plus résiliente aux chocs socio-économiques (ex. : augmentation des prix du pétrole, etc.) et environnementaux (ex. : impacts des changements climatiques).

L'économie verte comporte aussi une dimension sociale, dont l'importance a été fortement soulignée dans les travaux menant à Rio+20 (UNDESA, 2012a). En effet, l'économie verte vise à réduire la pauvreté et à améliorer le bien-être et la qualité de vie des personnes. Elle favorise l'inclusion sociale et cherche une redistribution plus équitable des bénéfices de la croissance. L'économie verte se veut socialement inclusive et elle implique, pour les populations, des conditions de travail décentes ainsi qu'un accès aux services de base. Dans l'économie verte, le capital naturel est considéré comme une ressource économique cruciale qui est source de richesse pour la population et qui permet aux populations les plus pauvres de survivre⁶.

Sur le plan économique, l'économie verte repose sur une croissance économique (par opposition à la « décroissance ») durable et permet une création d'emplois décents, dont des emplois verts. Ce nouveau paradigme économique sous-tend l'atteinte d'un découplage entre la croissance économique et la consommation d'énergie et d'autres ressources ainsi que la production de déchets. En effet, dans presque tous les domaines, on cherche à l'aide de diverses stratégies et meilleures pratiques, à réduire la consommation d'énergie et d'autres ressources. Cette prémisse de base mène par exemple à la construction de bâtiments verts, à la mise en place de moyens de transports collectifs sobres en carbone, à l'agriculture verte ou biologique, à l'installation

⁶ En maintenant, voir en restaurant les ressources naturelles, il est possible de réduire la pauvreté chez les populations qui dépendent étroitement de la nature pour survivre. L'agriculture verte, durable et biologique, les investissements dans les ressources naturelles et dans le traitement de l'eau, les énergies renouvelables, le tourisme vert, etc., sont tous des secteurs ou pratiques clés de l'économie verte qui ont pour effet de réduire la pauvreté.

d'équipements de production d'énergie renouvelable, à l'établissement d'usines de traitement des déchets, etc.

La valeur économique des services rendus par la nature est un incontournable dans la logique inhérente à l'économie verte (Verreault, 2011). À cet effet, le développement des comptes de l'environnement et son application par les gouvernements peut permettre une meilleure intégration des externalités environnementales qui se reflétera dans le prix des produits, dans les politiques et dans les décisions d'investissement. Lorsque le prix des produits reflète le coût des externalités, les signaux envoyés aux consommateurs et producteurs engendrent des changements de comportement en faveur d'une plus grande protection du capital naturel (Verreault, 2011). Cette logique mène aussi les gouvernements à éliminer les subventions dommageables pour l'environnement, ce qui permet l'émergence de secteurs économiques alternatifs. À titre d'exemple, l'élimination des subventions à l'énergie fossile rend les énergies renouvelables et les mesures d'efficacité énergétique beaucoup plus compétitives.

L'économie verte implique une réallocation des capitaux publics et privés vers des secteurs qui ne détruisent pas le capital naturel, ce qui entraîne une stimulation de la croissance économique et une création d'emplois décents, incluant des emplois verts. Les technologies et l'innovation sont deux éléments clés de la transition vers l'économie verte. Les pays qui souhaitent verdir leur économie doivent mettre en place des moyens concrets pour appuyer la recherche et le développement (R&D) ainsi que le transfert technologique et d'expertise vers les PED.

La transition vers l'économie verte doit être financée par les acteurs publics, mais aussi et surtout par les acteurs du secteur privé (Verreault, 2011). Les acteurs publics ont un rôle clé à jouer dans cette dynamique, c'est-à-dire qu'ils doivent établir les règles du jeu en réformant des politiques, instruments, lois et outils ainsi qu'en investissant⁷ directement dans la transition verte. Ils doivent aussi mobiliser les acteurs du secteur privé afin de les amener à investir massivement dans les secteurs qui ne détruisent pas le capital naturel. Enfin, les acteurs publics ont la responsabilité de s'assurer que les entreprises disposent d'un bassin de main-d'œuvre qualifiée. Pour ce faire, ils doivent mobiliser les investissements publics et privés en faveur de l'acquisition de connaissances et de compétences liées aux secteurs verts émergents. Dans le but d'éviter des pénuries de main-d'œuvre qualifiée, ce qui peut freiner la croissance économique, il est essentiel d'adapter les programmes de formation afin qu'ils répondent aux besoins des secteurs d'avenir. Des mesures

⁷ L'abolition des subventions dommageables pour l'environnement permet de récupérer du capital qui peut être investi dans le verdissement de l'économie.

transitoires (liées surtout à la formation) visant la relocalisation des travailleurs issus de l'économie brune doivent aussi être mises en place.

Au niveau de la gouvernance des politiques d'économie verte, celle-ci doit être inclusive, participative et respectueuse des règles de droit. Lorsqu'on définit des politiques d'économie verte, il est recommandé d'utiliser des outils intégrés d'aide à la décision, soit des outils qui permettent d'intégrer les trois dimensions du développement durable. Enfin, la transition vers l'économie verte doit se mesurer à l'aide d'indicateurs qui fournissent plus d'informations que le PIB.

Le concept d'économie verte sous-tend l'idée d'une économie juste et équitable entre les générations et les pays. Il est important de souligner qu'il n'y a pas un modèle d'économie verte applicable à tous les pays de la même manière. Les démarches d'économie verte sont variables d'un pays à l'autre et doivent être adaptées au contexte local, aux priorités nationales et aux ressources disponibles.

L'économie verte recèle d'importantes opportunités de marché à saisir pour les pays ainsi que la possibilité de créer des emplois de qualité. En effet, on s'attend à une très forte demande de la part notamment des économies émergentes dans les domaines suivants : les technologies d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, les bâtiments et les équipements qui permettent de les rendre plus sobres en énergie et moins consommateur de ressources, les systèmes de transport en commun sobres en carbone, les infrastructures liées aux véhicules propres, les technologies de recyclage et de gestion des déchets et les technologies de traitement de l'eau (PNUE, 2011). Le PNUE identifie dix secteurs prioritaires de l'économie qui sont à verdir : l'agriculture, le bâtiment, l'énergie, la pêche, la foresterie, l'industrie manufacturière, le tourisme, le transport, l'eau et la gestion des déchets. Dans chacun de ces domaines, les gouvernements doivent inciter à l'application de bonnes pratiques telles que des certifications (ex. : certifications forestières), de modes de gestion « durables » (ex. : pêche durable, gestion forestière durable, agriculture durable, etc.) et de mesures spécifiques telles que le retrait de subventions dommageables pour l'environnement (ex. : dans le secteur des pêches), l'application de mesures de contrôle (permis et quotas dans le secteur des pêches), etc.

Le tableau 1.2 présente une synthèse des principales idées maîtresses liées au concept d'économie verte.

Tableau 1.2 Les idées maîtresses relatives à l'économie verte

- L'économie verte est un moyen d'atteindre le développement durable;
- L'économie verte modifie le modèle économique actuel en l'orientant vers la protection du capital naturel;
- L'économie verte vise à réduire la pauvreté et à améliorer le bien-être et la qualité de vie des personnes;
- Les acteurs publics établissent les règles du jeu de l'économie verte en réformant ou en utilisant des politiques, instruments économiques, lois et autres outils ainsi qu'en investissant directement dans la transition verte;
- Les acteurs publics doivent amener les acteurs privés à investir massivement dans les secteurs qui ne détruisent pas le capital naturel;
- Les milieux d'affaires et l'industrie sont invités à se doter de politiques d'économie verte;
- Les acteurs publics doivent veiller à l'acquisition des connaissances et compétences liées aux secteurs verts émergents;
- La transition vers l'économie verte doit se faire par le biais d'un processus transparent et inclusif;
- Les décisions relatives à la mise en place de politiques d'économie verte doivent être prises à l'aide des meilleures données et analyses scientifiques disponibles;
- L'économie verte repose sur une croissance économique durable (par opposition à une « décroissance »);
- L'économie verte vise un découplage entre la croissance économique et la consommation d'énergie et d'autres ressources ainsi que la production de déchets;
- L'économie verte implique de reconnaître la valeur économique des services rendus par la nature;
- L'économie verte requiert de mettre en place un système de comptes environnementaux;
- L'économie verte implique d'intégrer les externalités environnementales dans le prix des produits, dans les politiques et dans les décisions d'investissement;
- Les subventions dommageables pour l'environnement doivent être éliminées;
- Les technologies propres et l'innovation sont au cœur de la transition vers l'économie verte et leur développement doit être appuyé;
- Les pays développés (et les PED qui le peuvent) doivent transférer des technologies et de l'expertise vers les PED, notamment les pays moins avancés (PMA);
- Les politiques d'économie verte ne doivent pas mettre en place de nouvelles conditions à l'aide au développement, discriminer arbitrairement les PED ou encore constituer des restrictions déguisées aux échanges internationaux;
- Les démarches d'économie verte sont variables d'un pays à l'autre et doivent être adaptées au contexte local, aux priorités nationales et aux ressources disponibles.

Les idées maîtresses énumérées aux paragraphes précédents permettent de formuler la conclusion suivante : l'économie verte est un moyen d'atteindre les objectifs de développement durable. Elle constitue un nouveau modèle économique qui permet une croissance économique durable et une création d'emplois de qualité tout en luttant contre la pauvreté et en améliorant le capital naturel.

1.1.2 La définition de l'économie verte au Québec

Dans la foulée des travaux préparatoires à Rio+20 (juin 2012), le Gouvernement du Québec a consulté la société civile québécoise les 15 et 22 mars 2012 sur les deux thèmes du Sommet. Le tableau A.1 présenté à l'Annexe 2 relate les principaux commentaires soulevés par les participants sur le thème l'économie verte pour chacune des questions posées.

À la lumière des principaux commentaires évoqués par les participants et tel qu'écrit dans l'introduction du Rapport de consultation (ENAP, 2012), un consensus s'est établi durant les consultations autour des éléments suivants : la nécessité de définir la relation entre économie verte et développement durable; l'économie verte est un outil qui permet d'atteindre le développement durable; l'importance d'encadrer la composante sociale du développement durable dans l'économie verte; l'écoresponsabilité doit être un processus partagé entre les gouvernements, entreprises et citoyens; on doit informer, éduquer et sensibiliser la population sur l'économie verte; et enfin, les gouvernements doivent établir les règles du jeu et permettre à la société civile et aux organismes municipaux de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques d'économie verte (ENAP, 2012).

Les points de vue mentionnés par la société civile québécoise lors de cette consultation sont assez bien reflétés dans les définitions et principes (ex. : moyen d'atteindre le développement durable; gouvernance : inclusive, démocratique, participative, responsable, transparente, stable, respect du droit; facilite l'éducation et le développement des compétences, etc.) énoncés par les organisations internationales influentes, ce qui permet de conclure que la société québécoise semble être au diapason avec les groupes internationaux en matière d'économie verte. De plus, l'importance d'intégrer la dimension sociale dans les politiques d'économie verte est ressortie fortement au Québec, phénomène qui a aussi été observé à l'international au cours des travaux menant à la Conférence de Rio+20 (UNDESA, 2012a).

Suite à la consultation de la société civile québécoise, le Gouvernement du Québec a publié en vue de Rio+20 le document intitulé *Rapport du Québec, Cadre institutionnel du développement durable et développement d'une économie verte au Québec* (MDDEFP, 2012). Des « Éléments pour une définition de l'économie verte » y sont présentés :

« Une économie qui contribue au développement durable en entraînant une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources. » (MDDEFP, 2012, p.24).

Il est également précisé que l'économie verte est : sobre en carbone et peu consommatrice de ressources; qu'elle reconnaît la valeur du capital naturel et des services rendus par celui-ci pour répondre aux besoins des populations et assurer la croissance économique; qu'elle protège et valorise la biodiversité; et qu'elle doit poursuivre des objectifs d'équité et de solidarité. Le document présente également la contribution de la *SGDD 2008-2013* à l'économie verte ainsi qu'un survol des diverses voies d'action et initiatives qui contribuent à la transition du Québec vers l'économie verte. Il est à noter que les éléments de définition mentionnés dans le *Rapport du Québec* reflètent assez bien les commentaires émis par la société civile lors des consultations, dont notamment l'importance qu'on doit accorder à la dimension sociale.

1.1.3 Quel lien établit-on entre le développement durable et l'économie verte?

Dans le cadre des travaux qui ont mené à Rio+20, un large consensus s'est établi autour de l'idée que l'économie verte est un moyen d'atteindre le développement durable. La logique qui sous-tend cette idée est que parmi l'ensemble des problèmes à résoudre pour atteindre un développement durable, les gouvernements décident de canaliser les ressources vers ce qui doit être solutionné d'urgence⁸, comme la réduction des émissions de GES, la protection et la restauration de la biodiversité, la qualité de l'eau, la gestion des matières résiduelles, etc. Les gouvernements choisissent aussi de donner une direction claire à l'économie et une impulsion à tout ce qui peut contribuer à protéger et à améliorer la qualité de l'environnement, tout en profitant des opportunités d'affaires et de création d'emploi associées à l'économie verte.

Pour le PNUE, l'économie verte ne remplacera pas le développement durable, mais il s'agit d'un moyen de l'atteindre. Le PNUE énonce qu'il est impossible de prétendre viser le développement

⁸ À titre d'illustration, il y a urgence de réduire les émissions de GES pour ne pas dépasser une augmentation de 2°C des températures globales, notamment en raison des impacts appréhendés des changements climatiques dont en voici quelques exemples : manques d'eau, chute de la production agricole, impacts de l'augmentation du niveau de la mer sur les régions côtières et les îles, inondations, sécheresses, augmentation de la morbidité et de la mortalité, perte de biodiversité, diminution de la production forestière, sécheresse et feux de forêts, sévérité et fréquence des tempêtes, fontes des glaciers et de la couverture de neige, vagues de chaleur, pertes économiques diverses (ex. : hydroélectricité), perte de biodiversité, changement dans les précipitations, etc. (GIEC, 2007).

durable sans mettre en œuvre une approche économique adéquate. « Le développement durable demeure un but vital à long terme, mais pour l'atteindre un verdissement de l'économie est nécessaire. » (PNUE, 2011, p.2).

Selon la vision du Québec, qui rejoint d'ailleurs celle de l'international, l'économie verte « contribue » au développement durable. En effet, l'économie verte est un « outil de développement durable » dont l'intérêt s'explique par les solutions que nous devons apporter aux problématiques environnementales et sociales générées par le modèle économique actuel. L'économie verte cherche à réduire les externalités environnementales des modes de production et de consommation, notamment par l'application d'une diversité d'outils par les gouvernements (MDDEFP, 2012).

1.1.4 Les principales craintes exprimées à l'égard de l'économie verte

Dans le cadre des travaux menant à la conférence de Rio+20, plusieurs pays (la plupart des PED membres du G77/Chine) ont émis des réticences à l'égard du concept d'économie verte. Les principaux arguments soulevés à cet effet ont été : (1) que ce concept est issu des pays développés et qu'il vise à empêcher les PED de se développer pleinement; (2) que les pays développés cherchent, par ce concept, à mettre des barrières environnementales aux importations de produits qui viennent des PED et à protéger leurs industries nationales (protectionnisme vert); (3) que l'économie verte est un luxe que les PED ne peuvent se permettre et que seuls les pays développés peuvent appliquer; (4) que le verdissement de l'économie va à l'encontre de la création de richesse et d'emplois, c'est-à-dire qu'il est un frein au développement économique; (5) et que le verdissement de l'économie peut être utilisé par les pays développés pour introduire des conditions à l'aide financière octroyée aux PED (PNUE, 2012). L'expression de ces craintes aura eue pour effet de sensibiliser les acteurs internationaux à l'importance de mettre en place les règles qui empêcheront ces scénarios de se réaliser.

Dans son rapport *Vers une économie verte, Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté* (PNUE, 2011), le PNUE répond à une crainte partagée par plusieurs pays (incluant des pays développés) selon laquelle l'économie verte freinerait la croissance économique. En effet, la modélisation macroéconomique présentée dans ce rapport conclut que l'économie verte favorise la croissance, l'augmentation des revenus et la création d'emplois. Comme mentionné antérieurement, dans un scénario d'économie verte, la croissance pourrait être légèrement inférieure au scénario de statu quo à court terme, mais à partir de 2020, les perspectives de

croissance globale sont supérieures dans le scénario d'économie verte. De plus, le rapport conclut que le scénario d'économie verte fournit plus d'emplois à court, moyen et long terme que le scénario du statu quo (PNUE, 2011).

Malgré l'expression de ces craintes, plusieurs PED (ex. : République de Corée, Vietnam, Afrique du Sud, Chine, Éthiopie, Rwanda, Indonésie, etc.) et pays développés (ex. : France, Grande-Bretagne, etc.) ont mis en oeuvre des stratégies d'économie verte au cours des dernières années (UNDESA, 2012).

1.2 L'économie verte telle que défini dans la Déclaration de Rio+20

L'avenir que nous voulons (Nations Unies, 2012) est le titre de la déclaration issue de Rio+20. Selon plusieurs, le texte reflète un compromis général car à l'issue de la Conférence, la communauté internationale n'avait ni adopté de « feuille de route » en matière d'économie verte et ni adhéré à l'idée d'une réforme majeure de la gouvernance internationale en développement durable (par la mise en place d'une « Organisation Mondiale pour l'Environnement » ou des « Nations Unies pour l'Environnement »), comme l'aurait souhaité l'Union Européenne. Tout au plus, la déclaration « encourage » les pays à adopter des politiques d'économie verte et elle prévoit que le PNUE sera renforcé.

Les craintes exprimées par les PED (principalement le G77/Chine) à l'égard de l'économie verte avant et pendant la CNUDD sont en partie responsables de cet avancement plus modeste qu'envisagé sur ce thème (Objectif Terre, 2012). D'autres facteurs expliquent aussi cet avancement modeste tels que : l'inexistence d'une définition internationale commune de l'économie verte vu la relative nouveauté du concept; l'absence de principes universels d'application du concept; le manque de clarté sur la relation entre l'économie verte et le développement durable et la lutte à la pauvreté; le manque de connaissances sur les défis potentiels, risques, coûts et bénéfices liés à la mise en oeuvre d'approches d'économie verte; et le besoin que les politiques d'économie verte traitent des trois dimensions du développement durable et qu'elles respectent les principes de Rio (UNDESA, 2012a).

1.2.1 La Déclaration de Rio+20

Dans la Déclaration de Rio+20 *L'avenir que nous voulons* (Nations Unies, 2012), la communauté internationale énonce que l'économie verte est un important moyen d'atteindre le développement durable. Cette dernière décrit l'économie verte à l'article 56 de la façon suivante : l'économie verte doit contribuer à éradiquer la pauvreté; à une croissance économique soutenue; à améliorer l'inclusion sociale et le bien-être humain; doit créer des opportunités d'emplois décents; ainsi que maintenir un sain fonctionnement des écosystèmes. De plus, le texte énonce que les politiques d'économie verte doivent être conformes aux Principes de Rio, à l'Aenda 21, au Plan de Johannesburg ainsi que contribuer aux Objectifs du Millénaire et autres objectifs dont s'est dotée la communauté internationale au fil du temps.

Les politiques d'économie verte doivent améliorer le bien-être humain des peuples (autochtones, etc.) et de certaines catégories de personnes (femmes, hommes, handicapés, etc.) ainsi que viser l'inclusion sociale. Ces politiques doivent avoir pour but un développement équitable et partagé. La communauté internationale rappelle que les politiques sociales sont indispensables à l'atteinte du développement durable.

Il est aussi énoncé que les politiques d'économie verte doivent contribuer à mettre en place des mesures d'urgence pour rendre les modes de production et de consommation durables. En effet, on doit viser une utilisation rationnelle des ressources et la réduction des déchets. Il est à noter que l'innovation et la R&D sont au cœur des politiques d'économie verte et qu'elles doivent être soutenues par les gouvernements.

La déclaration prévoit que les politiques d'économie verte prendront la forme d'un mélange de mesures, allant des réglementations aux actions volontaires, qui doivent être compatibles avec les obligations prises dans les accords internationaux.

Au niveau étatique, les politiques d'économie verte doivent être supportées par des institutions fonctionnelles. Par ailleurs, les gouvernements doivent s'appuyer sur une participation des détenteurs d'enjeux pertinents, incluant la société civile. Le texte souligne l'importance que les gouvernements établissent les règles du jeu en matière d'économie verte à l'aide d'un processus transparent et inclusif.

Le texte énonce que les décisions relatives à la mise en place de politiques d'économie verte doivent être prises à l'aide des meilleures données et analyses scientifiques disponibles. En ce sens, on encourage la mise en commun et les échanges de données et d'expériences pertinentes.

La déclaration encourage les pays à envisager d'appliquer des politiques en faveur d'une économie verte. À cet égard, on souligne combien l'éducation, la formation de la main-d'œuvre ainsi que la protection sociale et sanitaire des travailleurs sont des éléments cruciaux de l'économie verte. D'ailleurs, on incite les gouvernements à mieux suivre les tendances en matière d'emploi.

La déclaration invite aussi les milieux d'affaires et l'industrie à se doter de politiques d'économie verte. Les partenariats public-privés sont encouragés et on souligne que les gouvernements devraient inciter le secteur privé à financer les politiques d'économie verte.

Sur le plan international, les politiques d'économie verte doivent tenir compte des besoins des PED et en particulier de ceux des PMA. Elles doivent avoir pour effet de renforcer la coopération internationale et d'accroître les capacités des PED notamment par de l'aide financière ainsi que par le transfert technologique et d'expertise vers les PED. Les politiques d'économie verte ne doivent pas mettre en place de nouvelles conditions à l'aide au développement, discriminer arbitrairement les PED ou constituer des restrictions déguisées aux échanges internationaux.

La communauté internationale confie aux NU le mandat de : mettre en relation des pays qui le souhaitent avec des partenaires qui peuvent les aider en matière d'économie verte; diffuser de l'information sur les bonnes approches d'économie verte et sur des exemples de politiques à suivre; et rendre accessible des méthodes d'évaluation des politiques d'économie verte et des plates-formes sur le sujet.

1.2.2 La Déclaration reflète-t-elle les principales positions énoncées durant les travaux menant à Rio?

Un élément de réponse à cette question se retrouve dans une analyse de l'UNDESA (UNDESA, 2012a) qui a comparé les 26 principes qui ont été proposés par les groupes dans les travaux menant à Rio+20 (référence au tableau 1.1) avec les éléments adoptés dans la Déclaration de

Rio+20 (2012) au chapitre de l'économie verte. Il ressort de cette analyse que 22 principes⁹ sur 26 sont reflétés dans la Déclaration de Rio+20, ce qui témoigne d'une très bonne intégration des positions exprimées par ces groupes durant les travaux menant à Rio+20. Les quatre principes auxquels ne réfère pas la Déclaration de Rio+20 sont la résilience aux risques et aux chocs, la sobriété en carbone, le respect des limites écologiques de la planète et la mesure du progrès à l'aide d'autres outils que seulement le PIB.

Le même document de l'UNDESA a identifié 12 principes d'économie verte mentionnés par les organisations internationales dans les travaux menant à Rio+20 qui avaient le potentiel d'apporter une valeur ajoutée (par rapport à l'approche de développement durable appliquée par les États au cours de la dernière décennie) s'ils étaient inclus dans la Déclaration de Rio en juin 2012. Or, les quatre principes auxquels ne réfère pas la Déclaration de Rio+20 identifiés au paragraphe précédent font partie de ces 12 principes. Les huit autres principes qui avaient le potentiel d'apporter une valeur ajoutée et qui ont été intégrés explicitement à la Déclaration de Rio+20 sont : l'économie verte est un moyen d'atteindre le développement durable; l'économie verte maintient la croissance économique; l'économie verte crée des emplois décents et verts; l'économie verte est efficiente en ressources et en énergie; l'économie verte s'appuie sur une main-d'œuvre éduquée et disposant de compétences vertes; l'économie verte encourage l'innovation; l'économie verte requiert un processus de prise de décision intégrée; l'économie verte supporte les droits humains et ceux des travailleurs (UNDESA, 2012a).

Une hypothèse peut être émise sur les raisons expliquant la non inclusion de trois (résilience aux risques et aux chocs, la sobriété carbone et le respect des limites écologiques) de ces quatre principes dans la Déclaration de Rio+20. Premièrement, la résilience aux risques et aux chocs¹⁰, la sobriété carbone et le respect des limites écologiques sont trois domaines qui peuvent avoir une portée très engageante pour les pays, ce qui a pu freiner l'ardeur de plusieurs à intégrer ces sujets dans la Déclaration de Rio+20. Le meilleur exemple est le domaine de la réduction des émissions de GES, traitée historiquement dans le cadre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto qui lui est lié. Telle que l'a montrée la mise en œuvre très difficile de ce protocole, la question de la réduction des émissions de GES en est une très sensible pour les États puisqu'elle concerne directement la production, la consommation d'énergie, et donc la croissance économique des pays. Cette très grande sensibilité pourrait expliquer sa non inclusion dans la Déclaration de Rio+20 afin qu'elle soit traitée, vue sa complexité et l'importance des enjeux, dans le cadre de la CCNUCC qui regroupe

⁹ De ces 22, trois sont intégrés de manière implicite lorsqu'on fait référence à tous les principes de Rio.

¹⁰ Lorsqu'on lui donne le sens d'adaptation aux changements climatiques.

les acteurs clés sur ce sujet. De plus, les pays ont probablement voulu éviter d'être en redondance avec la CCNUCC. Enfin, lorsqu'on observe les huit principes retenus dans la Déclaration, on constate qu'ils ne sont pas engageants au sens où ils ne font pas référence à d'éventuelles cibles contraignantes touchant des secteurs économiques stratégiques.

Il est important de souligner que la Déclaration de Rio+20 a aussi répondu aux craintes exprimées par les PED. Elle a défini ce que doivent être les politiques d'économie verte en tenant compte de la réalité des PED (Nations Unies, 2012).

En somme, la Déclaration de Rio+20 reflète assez bien ce qui avait été proposé par les organisations internationales avant Rio+20 ainsi que les préoccupations des PED. La non inclusion de quatre principes (sur 26) qui avaient été proposés par les organisations internationales et qui avaient le potentiel d'apporter une valeur ajoutée au développement durable (tel qu'appliqué au cours de la dernière décennie) ne devrait pas nuire à l'atteinte d'un développement durable, à condition qu'ils soient repris et traités dans le cadre d'autres accords multilatéraux, comme la CCNUCC par exemple en 2015 à Paris (Conférence des Parties 21). Toutefois, tel qu'en témoigne la difficulté de parvenir à un accord contraignant dans le domaine des changements climatiques, force est de constater que les accords multilatéraux en environnement comportant des cibles contraignantes ne sont pas faciles à mettre en place.

2 LES PRINCIPALES MESURES D'ÉCONOMIE VERTE RECENSÉES DANS LA DOCUMENTATION ENTOURANT RIO+20

Une revue de la littérature a permis d'identifier les principaux outils d'une démarche d'économie verte dans quatre documents majeurs d'organisations internationales influentes, dont trois ont été publiés avant Rio+20 et un après. Le présent chapitre présente une synthèse de ces quatre documents (sous-chapitre 2.1) et identifie les principaux outils d'une telle démarche (sous-chapitre 2.2).

2.1 Survol de quatre documents d'organisations internationales majeures

Une synthèse de quatre documents d'organisations internationales influentes sera présentée au cours des sous-chapitres suivants.

2.1.1 Outils pour la mise en place d'une croissance verte (pré Rio+20)

D'après le guide s'intitulant *Outils pour la mise en place d'une croissance verte* (OCDE, 2011), la première étape pour favoriser une transition vers l'économie verte consiste à diagnostiquer les contraintes à l'émergence d'une telle économie à l'aide d'un outil d'analyse. Le diagnostic doit être réalisé à partir de données économiques et environnementales nationales. L'utilisation d'indicateurs peut aussi être utile à cette étape.

Pour favoriser l'émergence d'une économie verte, il est nécessaire de sortir de l'inertie institutionnelle et du travail en silo. Il est donc recommandé d'établir des structures de gouvernance de l'économie verte de très haut niveau dans le gouvernement et d'assurer une coordination entre les divers paliers de l'administration publique sur le sujet. L'identification des acteurs-clés et des besoins en matière de sensibilisation et de connaissance constitue un enjeu stratégique à cette étape.

Dans l'élaboration d'une stratégie d'économie verte, le choix des instruments politiques est très important. Ils doivent être choisis sur la base des principaux critères suivants : (1) coûts-efficacité; (2) incitatifs à la mise en œuvre; (3) et fournir un signal clair aux investisseurs. Les instruments choisis pour favoriser une économie verte devront être intégrés dans les stratégies nationales de développement.

L'élaboration du contenu de la stratégie d'économie verte (regroupant les instruments retenus) devrait suivre un processus bien défini comprenant les étapes suivantes : (1) réalisation d'une analyse des projections du cours normal des affaires des tendances économiques et environnementales nationales pour alimenter la vision à long terme et les objectifs; (2) utiliser cette analyse pour susciter une adhésion de haut niveau dans le gouvernement et pour instaurer un dialogue avec les détenteurs d'enjeux internes et externes; (3) déterminer une vision à long terme qui repose sur une analyse coût-bénéfices; (4) à partir des objectifs fixés, identifier les options et domaines d'intervention les moins coûteux et la séquence de leur réalisation; (5) et prévoir un mécanisme de suivi qui analyse les effets des mesures et qui peut permettre des ajustements lorsque nécessaire.

Les révisions budgétaires sont recommandées, par exemple pour améliorer l'efficacité des programmes ou pour corriger des impacts négatifs que ceux-ci peuvent engendrer. Elles peuvent aussi avoir l'avantage de générer de nouvelles sources de revenus pour l'État, par exemple en réduisant des dépenses associées à certains programmes.

Le guide propose d'utiliser des instruments fondés sur le marché et les prix¹¹ autant que possible dans les stratégies d'économie verte. Néanmoins, les instruments non liés au marché (ex. : norme de performance, norme prescrivant l'utilisation d'une technologie particulière, approche volontaire chez les entreprises, soutien financier à une technologie, l'information, etc.) peuvent aussi être de bons substituts aux instruments fondés sur le marché et les prix.

Une forte capacité d'innover est une condition sine qua none d'une transition vers l'économie verte. À cet effet, le document présente des actions possibles en innovation verte visant à répondre à des problèmes spécifiques.

Par ailleurs, pour favoriser une transition verte, il est important d'adopter des actions visant à modifier les comportements des citoyens. Quatre instruments politiques sont proposés à cet effet dans le guide soit : l'information, la sensibilisation, la promotion d'alternatives et les incitatifs.

Les investissements privés et publics, notamment dans les infrastructures vertes, sont une autre condition essentielle du verdissement de l'économie. Les gouvernements doivent mobiliser et stimuler les investissements dans les infrastructures. Pour ce faire, ils doivent faire tomber les barrières qui empêchent les investissements dans les infrastructures vertes, notamment ceux des

¹¹ Les systèmes de plafonnement et d'échanges, les taxes ou redevances à la pollution ou à l'exploitation de ressources naturelles sont des exemples d'instruments fondés sur le marché et les prix.

grands fonds de pension. Le guide présente des solutions à certains obstacles aux investissements.

Le bon fonctionnement du marché du travail et le développement des compétences joueront des rôles majeurs dans la transition vers l'économie verte car cette dernière entraînera la création de nouveaux emplois, en fragilisera un certain nombre qui sont associés à l'économie polluante et fera en sorte que des emplois de l'économie brune devront transiger vers la verte, exigeant la requalification de ces travailleurs. Il en résulte que l'adoption et l'adaptation de programmes d'éducation et de formation seront des pierres angulaires de la transition vers l'économie verte, notamment pour que le marché du travail puisse s'adapter en continu aux nouvelles compétences vertes demandées par les entreprises.

Le choix des instruments pour mettre en œuvre une stratégie d'économie verte devra tenir compte de la compétitivité des entreprises. Le guide identifie des principes à suivre dans l'élaboration de mesures visant à réduire les impacts négatifs sur la compétitivité.

Enfin, pour développer une économie verte « inclusive », les politiques adoptées devront chercher à soutenir les personnes à faible revenu qui seront plus durement touchées par la transition verte. Le guide propose quelques stratégies à cet effet.

2.1.2 *Incorporating green growth and sustainable development policies into structural reform agendas (pré Rio+20)*

Le rapport *Incorporating green growth and sustainable development policies into structural reform agendas* (World Bank, OECD and UN, 2012), qui s'adresse aux pays du Groupe des 20 (G20)¹², recommande de suivre quatre étapes pour intégrer l'économie verte et le développement durable dans la stratégie de développement d'un État soit : (1) établir les objectifs environnementaux, économiques et sociaux conjointement afin de construire une stratégie qui exploite les synergies; (2) diagnostiquer les contraintes à l'économie verte; (3) s'attaquer aux obstacles à l'économie verte; (4) et établir la séquence des actions qui sera appliquée.

¹² Composé des pays développés et en développement suivant : l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, la France, l'Allemagne, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, la République de Corée, le Mexique, la Russie, l'Arabe Saoudite, l'Afrique du Sud, la Turquie, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Union européenne.

Le document identifie plusieurs moyens pour intégrer une économie verte et le développement durable dans la structure existante. Le premier moyen identifié est de réformer la structure des taxes et subventions. À titre d'exemples, il est suggéré d'utiliser davantage la taxe à la consommation et les taxes vertes. Il est aussi recommandé de réduire les exemptions de taxes inefficaces et les subventions directes. On suggère de mieux cibler les mesures qui constituent des dépenses pour l'État, notamment pour s'assurer que les personnes moins bien nanties soient vraiment celles qui bénéficient de ces mesures. On propose aussi d'intégrer les externalités environnementales dans le prix des produits parce que cela permet d'encourager une production et une consommation plus durables, une innovation respectueuse de l'environnement, une utilisation plus efficiente de l'énergie et des ressources ainsi qu'une amélioration de la santé des gens par le truchement d'un environnement plus sain. Cette intégration permet aussi d'inclure dans le prix des produits les coûts sociaux associés aux impacts des activités polluantes sur la santé. Les revenus générés par ces taxes vertes peuvent être réinvestis dans des mesures sociales qui visent en priorité les personnes défavorisées.

Au sujet des mesures sociales à inclure dans une stratégie d'économie verte, le document est très clair sur le sujet : les subventions doivent viser en priorité les ménages défavorisés et non l'ensemble de la société y compris les plus nantis. Les transferts doivent être bien ciblés, c'est-à-dire chercher à faire profiter les personnes défavorisées des retombées positives de la transition.

Toujours au chapitre des taxes et subventions, le rapport recommande d'éliminer les subventions qui entraînent des conséquences négatives sur l'environnement. Les subventions aux énergies fossiles, les subventions ou autres soutiens mal conçus destinés aux agriculteurs ou aux pêcheurs sont des exemples de mesures qui ont des impacts négatifs sur l'environnement et le développement durable. L'élimination de celles-ci permettra d'améliorer les signaux envoyés au marché, tout en réduisant les dépenses de l'État. Les ressources financières ainsi dégagées peuvent être utilisées pour appuyer l'innovation ou encore être réinvesties dans la protection du capital naturel. Enfin, lorsque les gouvernements éliminent ces subventions, il leur est recommandé de mettre en œuvre des mesures de compensation visant à soutenir les travailleurs et les ménages les plus affectés par ces mesures.

Lorsqu'un État met en place des programmes de subventions visant à améliorer la protection de l'environnement, il doit s'assurer que les bénéfices qui en découlent sont additionnels, c'est-à-dire qu'ils ne se seraient pas réalisés sans cette aide financière. De plus, les programmes ne doivent pas nuire à l'innovation en bloquant les promoteurs dans une technologie précise qui sera rapidement dépassée.

Finalement, concernant les incitatifs économiques à utiliser pour réduire la pollution, les systèmes de plafonnement et d'échanges sont considérés comme des outils efficaces et peu coûteux. Les autres instruments de marché pouvant être utilisés incluent les taxes, les redevances à la pollution ou à l'utilisation des ressources naturelles ainsi que les systèmes de consigne.

Le deuxième moyen identifié dans le rapport est l'amélioration du fonctionnement du marché afin d'envoyer les bons signaux. Entre autres, l'État doit s'assurer d'avoir en place les lois, règlements, incitatifs et soutiens adéquats pour favoriser les investissements dans les secteurs de réseaux (énergie, transport, eau) qui sont des éléments critiques pour soutenir une économie verte inclusive.

Le troisième moyen est d'adopter des lois et règlements qui assurent la protection de l'environnement et de diffuser de l'information. Le volet information est important pour modifier les comportements des consommateurs. Il peut prendre la forme de campagnes de sensibilisation et d'étiquetage obligatoire ou volontaires de produits, ou encore celle de l'éducation des consommateurs sur les conséquences environnementales, les coûts économiques et les risques sur la santé de certaines activités polluantes. Enfin, sur une base volontaire, les entreprises peuvent aussi décider de diffuser de l'information sur leur performance environnementale.

Le quatrième moyen est de verdir les infrastructures¹³. Cet élément est au cœur de l'économie verte et du développement durable. La plupart des investissements pour verdir ces dernières se font dans les secteurs de réseaux. Ces investissements représentent des sommes considérables pour la plupart des États, d'où l'importance qu'elles soient destinées aux quartiers défavorisés en priorité et qu'elles fassent l'objet d'une planification intégrée (ex. : penser le réseau de transport et l'aménagement du territoire conjointement). L'État doit également adopter des mesures (incitatifs, standards, tarifs de rachat de l'énergie, normes sur le carburant, portefeuille énergétique, actions au niveau de la demande, etc.) qui inciteront au verdissement des infrastructures. Les investissements dans les infrastructures requièrent du financement et pour ce faire, l'État doit mettre en place les moyens d'attirer ces investissements (ex. : partenariats public-privés, utiliser comme levier des fonds publics pour attirer les fonds privés, crédit, etc.). Les programmes de prêts garantis peuvent aussi permettre aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux ménages d'avoir la capacité d'adopter des technologies plus propres. Enfin, le potentiel des investisseurs

¹³ Le verdissement des infrastructures vise à ce que ces dernières protègent la qualité de l'environnement; offrent les services nécessaires aux populations; et soient résilientes aux impacts des changements climatiques, sobres en carbone ainsi qu'en consommation d'énergie.

institutionnels (ex. : Fonds de pension), des bonds verts et des banques d'investissement vertes est aussi souligné.

Le cinquième moyen est d'utiliser comme levier les investissements des corporations internationales (CI). Ces dernières peuvent supporter l'économie verte en améliorant leurs processus de production dans le pays et à l'international, en fournissant des biens et services plus respectueux de l'environnement et en offrant du capital et des technologies à travers leurs réseaux. Les CI peuvent aussi appliquer des « modèles d'affaires responsables ». À titre d'exemple, elles peuvent divulguer sur une base volontaire leur inventaire d'émissions de GES et autres externalités environnementales.

Le sixième moyen est de supporter l'innovation. Il s'agit pour les États de mettre en place des instruments qui permettront d'encourager l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies. L'accès à du financement est un moyen incontournable de supporter l'innovation. L'intégration des externalités environnementales dans le prix des produits ainsi que le support à la R&D et à la démonstration de nouvelles technologies sont d'autres moyens de l'appuyer. Enfin, les politiques publiques d'acquisition responsables, les tarifs élevés de rachat de l'énergie renouvelable ainsi que des subventions aux technologies propres sont tous des moyens aidant aussi à la diffusion des technologies.

Le septième moyen consiste à faire tomber les barrières tarifaires et non tarifaires qui nuisent à la diffusion et au transfert de produits, services et technologies vertes. Parmi les moyens de lutter contre les barrières non tarifaires, on retrouve l'éducation et le développement des compétences, l'adoption de normes technologiques ainsi que les achats publics (tous des moyens de diffuser des technologies). Enfin, au niveau des barrières tarifaires, le rapport souligne que le protectionnisme vert est nuisible.

Le huitième moyen est d'encourager la création d'emploi et l'équité. Pour que l'économie verte réduise la pauvreté, les marchés de l'emploi doivent être réformés pour accroître l'inclusion sociale et faciliter la création d'emplois. Il faut aussi s'assurer du respect des droits des travailleurs en créant des emplois de qualité. Par ailleurs, il est connu que la transition vers l'économie verte créera de nouveaux emplois dans les secteurs durables et éliminera des emplois dans l'économie brune. Dans ce contexte, des mesures d'atténuation des impacts sociaux négatifs découlant d'une telle transition doivent être adoptées. À titre d'exemples d'actions possibles, on propose de réduire les taxes ou impôts dirigés vers les travailleurs et d'investir dans des programmes d'éducation et de requalification afin que les travailleurs développent des compétences vertes et qu'ils soient

capables de travailler ou de se relocaliser dans des secteurs durables. De plus, il est essentiel de soutenir les chômeurs, notamment dans leur recherche d'emploi. Ces diverses mesures permettront aux entreprises de disposer d'un bassin suffisant de main-d'œuvre capable de s'adapter aux besoins évolutifs du marché.

Le rapport souligne que le verdissement des entreprises est un facteur clé de l'économie verte. Cela fait référence à la promotion et à l'adoption de pratiques qui améliorent la production et la consommation et qui permettent de réduire l'empreinte environnementale. Le verdissement des entreprises leur permet aussi de saisir des nouvelles opportunités d'affaires dans les filières émergentes.

Outre les moyens de mettre en œuvre une économie verte, le rapport présente une série d'éléments à considérer dans une démarche d'économie verte dont en voici les principaux : définir des cibles et des indicateurs à long terme; nécessité d'une collaboration et d'une coordination intergouvernementale; réaliser des campagnes d'information sur l'économie verte; permettre la participation de la société civile et obtenir l'engagement des multiples détenteurs d'enjeux (incluant le secteur privé); développer les comptes environnementaux; mettre en place un mécanisme de suivi de la stratégie; et prévoir la possibilité d'y apporter des ajustements.

2.1.3 A Toolkit of Policy Options to Support Inclusive Green Growth (pré Rio+20)

Le document intitulé *A Toolkit of Policy Options to Support Inclusive Green Growth* (OCDE, World Bank, AFDB (African Development Bank) and UN, 2012) présente une méthode pour mettre en place une stratégie d'économie verte. Pour chacune des étapes de la méthode, des outils sont exposés.

La première étape consiste à établir une vision de l'économie verte pour le pays. Elle doit comporter un horizon de moyen à long terme et être rattachée à la stratégie nationale de développement et au processus politique. L'adoption d'une vision globale est indispensable pour entraîner les réformes politiques souhaitées et pour atteindre les objectifs visés. À cette étape, quatre éléments sont considérés comme essentiels par les auteurs : (1) un engagement politique fort (Premier ministre, ministères et agences importants); (2) l'existence d'un réseau d'experts sur l'économie verte dans le gouvernement maîtrisant la vision et les aspects techniques de la stratégie; (3) la réalisation de consultations avec les principaux détenteurs d'enjeux; (4) la diffusion d'information (transparence).

La deuxième étape réfère à la réalisation d'un diagnostic sur les défis et opportunités économiques, sociales et environnementaux. Plus précisément, il s'agit de compiler l'information pertinente (statistiques, données, indicateurs, tendances, cartes, paramètres, évaluations, etc.) sur ces trois sujets afin d'identifier les défis et opportunités pour le pays. À cette étape, on doit également dresser un portrait des mesures d'économie verte (instruments en application) et identifier les obstacles à son renforcement.

La troisième étape consiste à définir les objectifs et résultats souhaités pour un horizon à court et moyen terme, tout en respectant la vision à long terme que s'est donnée le pays. À cette étape, trois éléments sont cruciaux : (1) identifier les secteurs ayant le plus de potentiel et les meilleures options politiques; (2) réaliser une large revue des politiques et technologies déjà expérimentées pour chaque secteur en examinant aussi leurs résultats; (3) et évaluer les capacités de l'État (institutions, capacité financière, etc.).

La quatrième étape a trait à la détermination des priorités et à l'analyse de faisabilité. L'analyse multicritères ainsi que l'analyse politico-économique sont des outils recommandés pour réaliser cette étape. Dans ce type d'analyse, il faut s'attarder en priorité aux synergies (bénéfices immédiats et locaux) et aux urgences (problèmes qui ne peuvent être reportés à plus tard en raison de la gravité de leurs conséquences). Les choix finaux doivent être faits en tenant compte de quatre critères : l'urgence, les synergies, l'efficacité et la faisabilité des mesures.

La cinquième étape est celle de la mise en œuvre des options retenues. L'accent doit être mis sur trois points à cette étape : (1) déterminer un horizon temporel détaillé de mise en œuvre; (2) prévoir la séquence des interventions; (3) et réaliser des estimés réalistes des ressources financières et humaines requises. Il est préférable de mettre en œuvre les mesures qui amènent des bénéfices immédiats (emplois, revenus, etc.) et celles qui sont les moins dispendieuses pour l'État avant les autres.

La dernière étape est le suivi et l'évaluation des mesures. Le suivi s'effectue à l'aide des outils les plus communs en la matière (cibles, indicateurs, reddition de comptes, etc.). Dans le cadre de l'évaluation des mesures, la stratégie doit permettre une rétroaction en continue afin d'améliorer les options retenues et d'identifier les mesures qui fonctionnent le mieux. Enfin, le document décrit les 15 outils qui devraient faire partie d'une stratégie d'économie verte. Ces outils sont reproduits au tableau 2.1.

Tableau 2.1 Outils pour favoriser une transition vers une économie verte inclusive (inspiré de : OCDE, World Bank, AFDB and UN, 2012, p.17)

Outils pour favoriser une transition vers une économie verte inclusive
Réformes fiscales environnementales et prix des produits (taxation, mesures qui influencent les prix)
Révision des dépenses environnementales publiques
Achats publics
Évaluation environnementale stratégique
Instruments de protection sociale
Payer pour des services rendus par l'environnement
Certification pour la production durable
Outils pour définir les politiques environnementales (communication, influencer, diriger vers)
Innovation verte et politique industrielle
Prise de décision dans des conditions d'incertitude
Évaluation des impacts d'un projet
Analyse du marché du travail et des effets des politiques sur le revenu des travailleurs
Gestion durable du territoire
Gestion intégrée de l'eau
Les comptes de l'environnement

2.1.4 A Guidebook to the Green Economy, Issue 3 : exploring green economy policies and international experience with national strategies (post Rio+20)

L'UNDESA, dans un document intitulé *A Guidebook to the Green Economy, Issue 3 : exploring green economy policies and international experience with national strategies* (UNDESA, 2012b), offre un résumé du contenu des principaux guides sur les stratégies d'économie verte publiés récemment par les grandes organisations internationales. Le document survole aussi l'expérience internationale en matière de stratégie nationale de développement durable (SNDD), de stratégie de développement faible en émission et de stratégies d'économie verte. L'UNDESA expose une série d'enseignements qui découlent de l'expérience internationale en matière de développement durable et de développement faible en émission. L'objectif de cet exercice est d'identifier les éléments qui devraient être intégrés dans les stratégies d'économie verte pour qu'elles constituent un moyen efficace d'atteindre le développement durable.

Au sujet des principaux guides sur l'économie verte existants, l'UNDESA présente une typologie des outils (classés en catégories et sous-catégories) d'économie verte. Cette typologie est reproduite au tableau 2.2.

Tableau 2.2 Outils d'économie verte proposés par les organisations internationales influentes et par des experts reconnus (traduction libre de : UNDESA, 2012b, p.8)

Catégories	Sous-catégories
Internalisation des externalités	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taxes, prix des produits, frais, prélèvements ou impôts sur les actions polluantes ou sur les actions qui utilisent beaucoup de ressources; 2. Système de plafonnement et d'échanges (SPEDE) ou systèmes de certificats;
Incentifs	<ol style="list-style-type: none"> 3. Investissements incitatifs (prêts à bas taux d'intérêt, microcrédit, exemptions de taxes, etc.); 4. Subventions, tarifs de rachat de l'énergie et autres soutiens directs aux actions non polluantes; 5. Éliminer les distorsions induites par le politique et les incitatifs pervers (ex. : éliminer les subventions qui détruisent le capital naturel); 6. Mobiliser la finance (partenariats public-privés, garanties à long terme, supprimer graduellement l'aide financière, enlever les barrières à l'investissement direct étranger, plus faible fardeau administratif, garanties de crédit, etc.);
Institutions	<ol style="list-style-type: none"> 7. Règlementation (normes, standards, divulgation d'information, étiquetage, interdictions, amendes, cibles obligatoires, etc.); 8. Lois sur le droit de propriété; 9. Capacités de gouvernance et institutionnelles (responsabilité, transparence, faire respecter, anticorruption, etc.); 10. Planification intégrée, prise de décision, gestion des ressources;
Investissements (dans le capital naturel, agriculture, capital humain, infrastructures, innovation)	<ol style="list-style-type: none"> 11. Verdissement des achats publics; 12. Investissement dans le capital naturel (aires protégées, etc.); 13. Investissement dans l'agriculture durable; 14. Investissement en capital humain (renforcement des capacités, formation, compétences, etc.); 15. Investissements dans les infrastructures (énergie, eau, transport, déchets, technologies de l'information et des communications, etc.); 16. Investissements en innovation (R&D, déploiement, partage d'informations, etc.);

Tableau 2.2 Outils d'économie verte proposés par les organisations internationales influentes et par des experts reconnus (traduction libre de : UNDESA, 2012b, p.8)
– suite

Catégories	Sous-catégories
Information	17. Approches volontaires (fournir de l'information, étiquette, responsabilité sociale des entreprises (RSE), cibles, accords, initiatives éducatives, etc.); 18. Mesurer le progrès (comptes environnementaux, cibles vertes, indicateurs, inventaires GES, etc.);
Inclusion	19. Politiques liées au marché du travail (formation pour l'acquisition de compétences ou pour la ré-acquisition de nouvelles compétences, aide à la recherche d'emploi, allocations aux personnes à faibles revenus, etc.); 20. Filet social (assurance-emploi, pensions, compensations pour l'augmentation des prix de certains produits, soins de santé, etc.);

En matière d'expérience internationale en développement durable, les auteurs identifient neuf leçons à tirer des stratégies nationales mises en œuvre au cours des 10 à 20 dernières années : (1) les indicateurs ne permettent pas toujours d'analyser les gains et les pertes ainsi que les liens entre les trois dimensions du développement durable; (2) les SNDD sont restées en périphérie du pouvoir central, des finances et de la planification centrale; (3) les SNDD n'ont pas intégré les objectifs de développement durable avec les priorités fiscales, les dépenses nationales et les revenus de l'État; (4) les SNDD ont peu utilisé les instruments économiques et les réformes fiscales environnementales; (5) les SNDD ont manqué de vision pragmatique du développement; (6) les SNDD n'ont pas été développées sur la base de consultations publiques suffisantes; (7) les SNDD ne se sont pas assez intégrées avec les autres instruments de développement; (8) les modes de suivi et d'évaluation de la démarche ont été insuffisants; (9) et les résultats des SNDD sont mitigés.

Quant aux enseignements à tirer des stratégies de développement faible en émissions, les auteurs en identifient cinq : (1) les stratégies doivent être fondées sur des données de grande qualité ainsi que sur des indicateurs socio-économiques; (2) l'État doit disposer des ressources permettant d'établir un diagnostic et de trouver des solutions; (3) les détenteurs d'enjeux doivent connaître les impacts de ces stratégies sur eux et être mis à contribution dès le début du processus; (4) le gouvernement doit faire preuve d'un leadership fort, notamment en coordonnant l'ensemble de la stratégie et en définissant les rôles et mandats des différents acteurs; (5) et la stratégie doit être liée au pouvoir central.

Par ailleurs, le document de l'UNDESA expose une série de points qui doivent être considérés lors de l'élaboration d'une stratégie d'économie verte. Certains de ces points ont trait aux outils d'économie verte alors que d'autres relèvent davantage de « conditions préférables » lors de la mise en œuvre d'une telle stratégie. Le tableau 2.3 présente une synthèse de ces points.

Tableau 2.3 Points à considérer lors de l'élaboration d'une stratégie d'économie verte

(compilation d'après : UNDESA, 2012b)

Thèmes	Recommandations
Engagement politique de très haut niveau	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie d'économie verte doit être appuyée par un niveau élevé de leadership politique à l'intérieur du gouvernement; • Le meilleur scénario est de rattacher la stratégie d'économie verte et la coordination des responsabilités au bureau du Premier Ministre ou l'équivalent;
Intégrer la stratégie aux processus budgétaires et fiscaux	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'engager les agences de planification et les ministères qui contrôlent les finances; • Besoin d'intégrer la stratégie d'économie verte avec les processus budgétaires nationaux;
Engagement de l'ensemble du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'un engagement des différentes agences et niveaux de gouvernement pendant le développement de la stratégie et sa mise en œuvre; • Permettre l'intégration des propositions de l'ensemble du gouvernement dans le développement de la stratégie;
Capacité institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir les capacités requises pour développer des stratégies et les mettre en œuvre; • Besoin d'institutions gouvernementales qui fonctionnent bien, de coordination dans les politiques publiques et de législations efficaces; • Besoin d'un comité qui assure la coordination de l'ensemble du gouvernement pendant le développement et la mise en œuvre de la stratégie d'économie verte; • Avoir la possibilité de mettre en place de nouvelles institutions lorsque requis (ex. : un bureau technique); • Besoin d'une institution capable de susciter l'engagement de l'ensemble du gouvernement; • Besoin d'une institution capable d'effectuer une large consultation;
Utilisation d'instruments économiques et de mécanismes de marché	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement applique un bon mixte d'instruments politiques, incluant des instruments économiques dans sa stratégie d'économie verte; • Utiliser des instruments économiques pour envoyer les bons signaux au marché et comme leviers pour modifier des comportements; • Effectuer des réformes fiscales;

Tableau 2.3 Points à considérer lors de l'élaboration d'une stratégie d'économie verte

(compilation d'après : UNDESA, 2012b) – suite

Thèmes	Recommandations
Détermination des secteurs prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les gouvernements doivent prendre en compte les coûts, risques, bénéfices et opportunités des différentes options politiques, en lien avec leur contexte national; • Faire des analyses des synergies et des gains versus des pertes afin d'identifier les priorités à mettre en œuvre; • Faire une analyse coûts-bénéfices pour choisir les mesures;
Identifier des objectifs et des cibles clairs	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les grands objectifs à atteindre par la stratégie d'économie verte; • Besoin de cibles quantitatives;
Établir le coût des mesures	<ul style="list-style-type: none"> • Calculer les coûts des mesures;
Identifier les sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'une stratégie d'économie verte requiert des fonds importants. Il est crucial d'identifier les sources de financement et de mobiliser le capital d'investissement au début de la démarche; • Identifier les sources de financement internes et les arrangements institutionnels permettant d'attirer le financement externe;
Impliquer les détenteurs d'enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer un éventail de détenteurs d'enjeux; • Besoin d'une large consultation avec les détenteurs d'enjeux;
Transparence	<ul style="list-style-type: none"> • Circulation transparente et efficace de l'information, des connaissances et des ressources financières;
Intégrer le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Les politiques d'économie verte doivent être développées avec un outil d'aide à la décision qui tient compte des trois dimensions du développement durable;
Établir des mesures de suivi du progrès	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'indicateurs pour suivre le progrès; • Examiner les nouvelles options de mesure autres que le PIB;
Établir des mécanismes de rétroaction et de révision des politiques	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un mécanisme de rétroaction; • Réviser la stratégie périodiquement afin de l'adapter aux nouvelles réalités;
Coopération internationale	<ul style="list-style-type: none"> • La coopération internationale devrait être promue dans une stratégie d'économie verte (renforcement des capacités, ressources financières, transfert technologique);

2.2 Les principaux outils d'une démarche d'économie verte

Le survol des trois guides et du document de l'UNDESA a permis d'identifier les outils d'économie verte qui semblent faire consensus chez les organisations internationales consultées. Le tableau 2.4 présente ces outils ainsi que des exemples d'application. Ce tableau n'a pas la prétention

d'être exhaustif puisque seulement quatre documents ont été analysés¹⁴. Néanmoins, il est légitime de croire qu'il contient les principaux outils d'économie verte recommandés parce qu'un des quatre documents, soit celui de l'UNDESA, a examiné les recommandations de plusieurs organisations internationales.

Tableau 2.4 Les principaux outils recensés dans les guides des organisations internationales (compilation d'après : OCDE, 2011; World Bank, OECD and UN, 2012; OCDE, World Bank, AFDB and UN, 2012; UNDESA, 2012b)

Principaux outils recensés dans les guides des organisations internationales	Applications
Vision de l'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer une vision de l'économie verte pour le pays;
Cibles et indicateurs d'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter des cibles à long terme; • Adopter des indicateurs;
Mécanisme de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter un mécanisme de suivi, une procédure pour évaluer les impacts des mesures afin d'identifier les mesures qui fonctionnent le mieux, une procédure de rétroaction en continue et une procédure qui permet de faire des ajustements;
Planification gouvernementale intégrée	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures d'économie verte sont intégrées au processus budgétaire, aux dépenses de l'État et à la planification centrale; • La planification gouvernementale en matière d'économie verte est développée à partir d'un outil d'aide à la décision qui tient compte des trois dimensions du développement durable;
Coordination gouvernementale en matière d'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • L'organe de coordination en matière d'économie verte est rattaché directement au pouvoir central (ex. : Bureau du Premier Ministre); • Les rôles et mandats de tous les acteurs gouvernementaux sont bien définis; • Coordination interministérielle;

¹⁴ Il est à noter toutefois que certains guides étaient rédigés par plusieurs organisations.

Tableau 2.4 Les principaux outils recensés dans les guides des organisations

internationales (compilation d'après : OCDE, 2011; World Bank, OECD and UN, 2012; OCDE, World Bank, AFDB and UN, 2012; UNDESA, 2012b) – suite

Principaux outils recensés dans les guides des organisations internationales	Applications
Application d'instruments économiques et fiscaux favorisant la transition vers l'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des instruments économiques et effectuer des réformes fiscales (taxes vertes, redevances sur l'utilisation de ressources naturelles, etc.); • Mettre en œuvre des instruments de marché; • Intégrer les externalités environnementales dans le prix des produits; • Mettre en œuvre des instruments non liés au marché; • Adopter un SPEDE; • Payer pour les services rendus par l'environnement;
Lois, règlements, normes environnementales	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter ou réviser les lois, règlements, normes (de résultats ou technologiques) et avoir les moyens de les faire respecter;
Incentifs financiers en faveur de l'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des incitatifs et programmes de subvention;
Mesures sociales (personnes à faible revenu, travailleurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Instruments de protection sociale; • Tenir compte des personnes à faible revenu dans les différentes mesures choisies; • Politiques relatives au marché du travail;
Innovation, recherche et développement en matière d'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'innovation; • Adopter une politique industrielle; • Investir en R&D;
Mesures dans le domaine de l'éducation et la formation pour appuyer la transition verte	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures pour aider les travailleurs de l'économie brune à se requalifier et à se relocaliser; • Acquisition de compétences vertes;
Abolition des subventions dommageables pour l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Éliminer les subventions dommageables pour l'environnement et réformer les programmes de subvention (ce geste peut générer de nouvelles sources de revenus à investir dans les mesures d'économie verte ou sociales);
Politique d'achats publics écoresponsables	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de critères environnementaux et sociaux dans les politiques d'achats publics (contribue à la diffusion de produits et services écoresponsables);

Tableau 2.4 Les principaux outils recensés dans les guides des organisations

internationales (compilation d'après : OCDE, 2011; World Bank, OECD and UN, 2012; OCDE, World Bank, AFDB and UN, 2012; UNDESA, 2012b) – suite

Principaux outils recensés dans les guides des organisations internationales	Applications
Verdissement des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption par les entreprises d'approches de RSE; • Adoption de mesures permettant de réduire l'empreinte environnementale;
Encourager les approches volontaires chez les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprise qui divulgue ses résultats environnementaux; • Entreprise qui signe une entente volontaire pour réduire un polluant;
Encourager les investissements privés qui favorisent la transition verte	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser la finance; • Mettre en place les moyens d'attirer des investissements (ex. : partenariats public-privés, utiliser comme levier des fonds, subventions, garanties de prêts, etc.) en matière d'économie verte; • Utiliser comme levier les investissements des CI; • Faire tomber les barrières à l'utilisation des technologies vertes et autres produits et services verts;
Information, sensibilisation, certification, étiquetage contribuant à la transition vers l'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Certification volontaire ou obligatoire, étiquetage, sensibilisation; • Communication visant à influencer;
Investissements dans les infrastructures (amélioration des infrastructures de réseaux, verdissement des infrastructures, adaptation aux changements climatiques)	<ul style="list-style-type: none"> • Investir pour verdir les infrastructures de réseaux; • Amener le secteur privé à investir dans les infrastructures vertes;
Investir dans le capital naturel	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture durable; • Développer les comptes de l'environnement; • Utiliser les évaluations environnementales stratégiques et l'évaluation des impacts des projets; • Gestion durable du territoire; • Gestion intégrée de l'eau; • Parcs, réserves, corridors; • Mesures d'adaptation;
Coopération internationale en matière d'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Échanges d'informations; • Transfert technologique et d'expertise;

À la lecture des quatre documents des organisations internationales, certaines « conditions¹⁵ » se situant en périphérie des « outils » et pouvant faciliter la mise en œuvre d'une stratégie d'économie verte se sont dégagées. Ces dernières ont été recensées et synthétisées dans le tableau A.2 présenté à l'Annexe 3. Même si cette information ne sera pas approfondie dans le cadre de cet essai parce qu'elle est complémentaire à l'objet d'étude principal, elle pourrait être utile à des décideurs qui ont reçu le mandat de développer une stratégie d'économie verte ou encore à des chercheurs qui travaillent sur ce sujet.

¹⁵ Le terme « conditions » fait référence à des éléments qui ont trait au processus et à la méthode permettant de mettre en place une stratégie d'économie verte. Il est à noter que ce type d'information n'apparaît habituellement pas dans une stratégie d'économie verte.

3 PORTRAIT DES MESURES D'ÉCONOMIE VERTE AU QUÉBEC

Le troisième chapitre a pour objectif de dresser un portrait des mesures d'économie verte au Québec. Pour y parvenir, on déterminera dans un premier temps les « mesures d'économie verte types » (sous-chapitre 3.1). Celles-ci seront établies en examinant l'application des outils identifiés au sous-chapitre 2.2 dans trois stratégies nationales d'économie verte (France, Royaume-Uni et République de Corée). Ces mesures d'économie verte types constitueront une partie des critères de sélection nécessaires pour réaliser le portrait. Dans un second temps, on déterminera les « secteurs économiques concernés par l'économie verte » (sous-chapitre 3.2), soit les autres critères de sélection. Ceux-ci seront identifiés à l'aide de trois sources traitant du sujet. Enfin, c'est à partir de tous ces critères que le portrait des mesures d'économie verte au Québec sera dressé (sous-chapitre 3.3).

3.1 Détermination des mesures d'économie verte types

Les « mesures d'économie verte types » seront déterminées à partir des outils recommandés par les organisations internationales présentés au sous-chapitre 2.2 et synthétisés au tableau 3.1. Ces outils théoriques seront ensuite comparés à ceux mis en place dans trois stratégies nationales d'économie verte (France, République de Corée et Royaume-Uni). Dans le cas où des outils n'auraient pas été appliqués par ces pays, ils pourraient être enlevés de la liste. À l'opposé, on pourrait en ajouter si on constatait que les pays appliquent un ou des outils qui n'avaient pas été recommandés par les organisations internationales. Les outils qui résulteront de cet exercice se nommeront les « mesures d'économie verte types ». Ces dernières seront utilisées à titre de critères de sélection pour réaliser le portrait des mesures d'économie verte au Québec.

Pourquoi ces 3 pays ont-ils été choisis? La France et le Royaume-Uni ont été retenus parce qu'ils sont des pays développés, catégorie de pays à laquelle le Québec peut être associé, et parce qu'ils exercent une influence remarquable au sein de l'Union Européenne ainsi que sur la scène internationale. Pour sa part, la République de Corée a été choisie parce qu'elle serait actuellement « le modèle » international en matière d'économie verte, malgré son statut PED. De plus, la République de Corée cherche à exercer un fort leadership international en matière d'économie verte (PNUE, 2010).

Tableau 3.1 Les principaux outils d'économie verte recensés dans les guides des organisations internationales consultées (adapté à partir du tableau 2.4)

Principaux outils recensés dans les guides des organisations internationales
Vision de l'économie verte
Cibles et indicateurs d'économie verte
Mécanisme de suivi
Planification gouvernementale intégrée
Coordination gouvernementale en matière d'économie verte
Application d'instruments économiques et fiscaux favorisant la transition vers l'économie verte
Lois, règlements, normes environnementales
Incentifs financiers en faveur de l'économie verte
Mesures sociales (personnes à faible revenu, travailleurs)
Innovation, recherche et développement en matière d'économie verte
Mesures dans le domaine de l'éducation et la formation pour appuyer la transition verte
Abolition des subventions dommageables pour l'environnement
Politique d'achats publics écoresponsables
Verdissement des entreprises
Encourager les approches volontaires chez les entreprises
Encourager les investissements privés qui favorisent la transition verte
Information, sensibilisation, certification, étiquetage contribuant à la transition vers l'économie verte
Investissements dans les infrastructures (amélioration des infrastructures de réseaux, verdissement des infrastructures, adaptation aux changements climatiques)
Investir dans le capital naturel
Coopération internationale en matière d'économie verte

3.1.1 La France

Stratégie nationale de développement durable 2010-2013, Vers une économie verte et équitable

La *Stratégie nationale de développement durable 2010-2013 Vers une économie verte et équitable* (SNDD) (République française, 2010) a été adoptée en juillet 2010. Même si cette stratégie est arrivée à terme en 2013, son contenu est intéressant pour nos travaux parce qu'il est grandement orienté vers l'économie verte.

La vision qui chapeaute la SNDD s'énonce comme suit :

« La stratégie nationale vise, en développant une économie sobre en ressources naturelles et décarbonée, à faire de la France un des acteurs majeurs de l'économie verte, qui est la seule compatible avec le développement des pays émergents, tout en poursuivant un objectif de justice et d'équité sociale » (République française, 2010).

Par ailleurs, la stratégie identifie neuf défis : consommation et production durable; société de la connaissance; gouvernance; changement climatique et énergies; transport et mobilité durables; conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles; santé publique; prévention et gestion des risques; ainsi que démographie, immigration et inclusion sociale. Pour chacun de ces défis, des choix stratégiques, cibles quantitatives et outils de mise en œuvre leur sont associés. Ces outils sont présentés dans le tableau A.3 présenté à l'Annexe 4.

Feuille de route pour la transition écologique

La future *Stratégie nationale pour la transition écologique*, qui entrera en vigueur au cours de 2014 (soit après la réalisation du présent essai) succédera à la SNDD 2010-2013 ainsi qu'à la *Feuille de route pour la transition écologique* (République française, 2012) publiée en septembre 2012.

La feuille de route présente les thématiques sur lesquelles le gouvernement entend travailler d'ici à la prochaine Conférence environnementale (événement annuel) soit : la transition énergétique, la reconquête de la biodiversité, les risques sanitaires environnementaux, le financement de la transition et la fiscalité écologique ainsi que la gouvernance environnementale. Pour chacune de ces thématiques, la feuille de route identifie les principales actions qui seront réalisées pendant l'année en cours. Un tableau de bord de la mise en œuvre de cette feuille de route présente un état d'avancement annuel des mesures adoptées (République française, 2013c). Le tableau A.4 présenté à l'Annexe 5 expose les principaux outils d'économie verte recensés dans la feuille de route et le tableau de bord.

La feuille de route décrit aussi le virage que le gouvernement souhaite faire prendre à la France. En effet, on y mentionne la volonté gouvernementale « d'engager la transition vers un nouveau modèle de développement durable » ; on souligne qu'un cap a été fixé pour le pays qui est de « faire de la France la nation de l'excellence environnementale » ; on souhaite engager le pays dans une « transition énergétique » fondée sur l'efficacité, la sobriété et les énergies renouvelables; et plus globalement, on entend engager la France dans une « transition

écologique ». Le gouvernement souhaite faire de ces défis des leviers pour une « croissance économique écologique ». Le document énonce enfin que « cette mutation est porteuse du développement de nouveaux gisements d'emplois, d'une amélioration du pouvoir d'achat et d'un avantage compétitif pour les entreprises » (République française, 2012, p. 2).

Analyse

Il ressort de l'examen de la SNDD 2010-2013 et de la *Feuille de route pour la transition écologique* que la France a commencé à agir timidement en matière d'abolition des subventions dommageables pour l'environnement, allant ainsi dans le sens des recommandations des organisations internationales (République française, 2012). À ce chapitre, elle entend réduire, puis supprimer l'avantage fiscal en faveur des biocarburants de première génération et réexaminer les dépenses fiscales relatives à l'usage des énergies fossiles.

Cet exercice a aussi permis de constater que le verdissement des entreprises¹⁶, bien que présent dans la SNDD 2010-2013, est traité de manière plutôt indirecte dans la feuille de route. Tel qu'il appert dans le tableau A.4 de l'Annexe 5, le verdissement des entreprises est traité à travers les mesures contraignantes (ex. : taxes), les incitatifs (ex. : soutien à des filières d'énergie propre), sous l'angle d'une approche volontaire (ex. : appui à la RSE) et enfin par de l'aide aux investissements (ex. : création de fonds). Toutefois, l'information disponible sur le site Internet du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie laisse croire que le verdissement des entreprises sera une des priorités de la future *Stratégie nationale pour la transition écologique*. Le premier indice qui laisse croire que la France cherchera à verdir ses entreprises est le portrait qu'elle a diffusé des évolutions observées ces trois dernières années pour 19 filières industrielles stratégiques de l'économie verte (République française, 2013d). Par ce document, le gouvernement cherche à sensibiliser et à informer les entreprises des opportunités d'affaires existantes. Le second indice est la mise en place d'un comité permanent sur la fiscalité écologique qui vise à intégrer dans les coûts à assumer par les divers acteurs de la société (incluant les entreprises) la valeur des dommages causés à l'environnement découlant de leurs activités (République française, 2013e). Cette action aura pour conséquence de verdir les entreprises. Le troisième indice est le fait que la France fait la promotion de la RSE et de l'ISR dans le cadre de ses actions d'économie verte non incluses dans sa feuille de route (République française, 2013f). Ces deux approches contribuent aussi au verdissement des entreprises. À titre de dernier élément,

¹⁶ Le verdissement des entreprises fait référence à une diminution de leur empreinte environnementale.

plusieurs thèmes des conférences environnementales de 2012¹⁷ (République française, 2013h) et de 2013 (République française, 2013g) concernent directement les entreprises privées (transition énergétique, financement de la transition et fiscalité écologique, l'économie circulaire, les emplois de la transition écologique). Compte tenu de la place importante que devrait occuper le verdissement des entreprises dans la *Stratégie nationale pour la transition écologique*, il est opportun de conserver cet outil.

Finalement, l'adoption de stratégies, plans d'action et politiques ainsi que la participation des parties prenantes sont des outils qui n'étaient pas identifiés de manière prééminente par les organisations internationales et qui étaient présentes tant dans la SNDD 2010-2013 que dans la feuille de route. Ces outils pourraient être ajoutés à la liste finale de mesures d'économie verte types si on constatait qu'ils se retrouvent aussi dans les stratégies d'économie verte du Royaume-Uni et de la République de Corée.

3.1.2 Le Royaume-Uni

Enabling the Transition to a Green Economy : Government and business working together

Le Royaume-Uni est engagé dans la transition vers une économie verte depuis quelques années. En effet, ce pays a mis en place certaines pièces maîtresses d'une approche d'économie verte telles que : des mesures de lutte aux changements climatiques; des moyens d'accroître la production d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique; et des instruments favorisant l'investissement dans les infrastructures vertes.

La stratégie nationale d'économie verte du Royaume-Uni est décrite dans *Enabling the Transition to a Green Economy : Government and business working together* (2011) (Royaume-Uni, 2011). Par ce document, le gouvernement présente aux entreprises les principales mesures qu'il entend mettre en place à l'aide d'une ligne du temps allant de 2011 à 2050. Cette stratégie vise à faire du pays un leader en terme d'exportations vertes, mais aussi à attirer des investissements verts au pays. Elle vise à encourager les entreprises à devenir plus efficaces au niveau de la consommation de ressources et plus résilientes. Enfin, elle entend amener les entreprises à verdir leur production, services et technologies. Le tableau A.5 présenté à l'Annexe 6 survole les principaux outils adoptés par le Royaume-Uni en matière d'économie verte.

¹⁷ La *Feuille de route pour la transition écologique* est issue de cette Conférence environnementale.

Analyse

Dans la foulée de la réflexion menant à Rio+20 (juin 2012), cette stratégie a fait l'objet de commentaires virulents de la part du *Environmental Audit Committee* dans un rapport intitulé *A Green Economy* (Royaume-Uni, 2012a) déposé en avril 2012 à la demande de la Chambre des communes. Voici quelques exemples de commentaires formulés : la stratégie s'adresse seulement aux entreprises et elle propose une approche reposant sur le laisser-faire du marché et les actions volontaires; elle ne comporte pas de cibles et d'indicateurs; elle omet de présenter une définition claire de l'économie verte qui inclut la dimension sociale; elle devrait traiter de l'économie dans son ensemble, être sous l'autorité du Trésor et être incorporée aux principaux plans de développement; elle devrait intégrer les limites environnementales dans son approche; elle devrait prévoir d'intégrer les coûts des dommages causés aux écosystèmes dans les activités des entreprises; et elle devrait prévoir l'acquisition et l'utilisation de données sur le capital naturel (référence aux comptes nationaux de l'environnement). Le gouvernement a répondu à ce rapport en septembre 2012 (après Rio+20) notamment en réitérant sa volonté de mettre en place une économie verte. Il a aussi annoncé qu'il entend mettre à jour sa stratégie d'économie verte (Royaume-Uni, 2012).

Lorsqu'on juxtapose les outils d'économie verte identifiés par les organisations internationales à ceux appliqués par le Royaume-Uni, on constate que ces derniers s'adressent principalement aux entreprises, comme si le Royaume-Uni avait choisi d'adopter une définition plus étroite de l'économie verte. Cette stratégie ne comporte pas de cibles, d'indicateurs et de mécanisme de suivi et on ne retrouve pas non plus de planification gouvernementale intégrée. De plus, la dimension sociale du développement durable est absente. Enfin, on ne retrouve ni mesures sur le capital naturel et ni mesure sur l'abolition des subventions dommageables pour l'environnement.

3.1.3 La République de Corée

La Stratégie nationale pour une croissance verte

La *Stratégie nationale pour une croissance verte* a été présentée par le Président de la République de Corée, en août 2008, comme une vision à long terme du développement. En janvier 2009, la République a lancé son « Green New Deal (2009-2012) » comme moyen de stimuler l'économie qui avait vu sa croissance chuter avec la crise financière de 2008. En juillet 2009, la République adoptait son Five-Year Plan for Green Growth (2009-2013). Ce plan de mise en œuvre intègre des actions prévues dans le Green New Deal ainsi que des nouvelles actions et il prévoit un financement additionnel (Randall and Byungseo, 2011).

La *Stratégie nationale pour une croissance verte* (et son plan de mise en œuvre de 5 ans) est un modèle sur la scène internationale parce qu'il inclut plusieurs éléments recommandés par les organisations internationales. À titre d'exemples, le premier plan de mise en œuvre fait l'objet d'un engagement personnel du Président et du cabinet. Il comporte une cible ambitieuse de réduction des émissions de GES (-30 % par rapport au cours normal des affaires) et des mesures d'adaptation. Il alloue un budget de 2 % de son PIB à l'économie verte et il applique une diversité d'instruments économiques et fiscaux. Le Plan propose aussi d'investir dans le développement des moteurs de l'économie verte, soit 27 secteurs économiques clairement identifiés. Il prévoit des investissements majeurs dans les infrastructures vertes et il comporte des mesures pour améliorer la qualité de vie des citoyens. Enfin, les dépenses liées à l'économie verte sont incluses dans le budget national.

Cette stratégie comporte une vision pour les 50 prochaines années qui se résume à deux pierres angulaires « faible en carbone » et « croissance verte ». On vise une croissance « qualitative » et non plus uniquement quantitative. Par ailleurs, l'engagement des parties prenantes (incluant le secteur privé) dans le processus de développement de la stratégie a été un élément prioritaire pour le gouvernement. À cet effet, les organisations de la société civile ont été des participantes actives à l'élaboration de la stratégie par leurs diverses contributions.

La stratégie d'économie verte s'appuie sur une loi adoptée en 2010. Elle est issue d'un processus interministériel guidé et coordonné par le Comité présidentiel sur la croissance verte comprenant des représentants de tous les ministères, du secteur privé, des universités et de la société civile. Les trois principales orientations poursuivies par le pays dans cette stratégie sont : réduire les émissions de GES et encourager une plus grande indépendance énergétique; créer des nouveaux

moteurs de croissance économique; ainsi qu'améliorer la qualité de vie des personnes et l'influence de la République de Corée. Le premier plan de mise en oeuvre de la stratégie comporte 3 objectifs¹⁸, 10 directions et 50 projets. Il inclut des cibles annuelles et identifie les acteurs et leurs responsabilités. Le tableau A.6 présenté à l'Annexe 7 détaille les outils de mise en oeuvre prévus au plan.

Analyse

Lorsque l'information présentée à l'Annexe 7 est juxtaposée aux outils d'économie verte recommandés par les organisations internationales consultées, il appert que, dans l'ensemble, ces derniers sont appliqués par la République de Corée, à l'exception du mécanisme de suivi pour lequel aucune information n'est présentée ainsi que des subventions dommageables pour l'environnement. Par ailleurs, le rôle joué par les parties prenantes est particulièrement important dans le processus d'élaboration de la stratégie et du plan d'action, tout autant qu'au cours de la mise en oeuvre de la stratégie.

Détermination des « mesures d'économie verte types »

L'examen de cet échantillon de stratégies révèle que les outils identifiés par les organisations internationales consultées sont applicables en pratique, à l'exception de l'abolition des subventions dommageables pour l'environnement. Même si la réduction puis l'abolition des subventions aux énergies fossiles a fait l'objet d'engagements de la part des pays du G20 en 2009 et en 2010 à Pittsburgh, Toronto puis à Séoul (OCDE, 2011a), il reste que cet outil semble plus difficile à appliquer que les autres. Il n'y a que la France, dans sa feuille de route (2013), qui a décidé d'agir timidement en ce sens. Pour sa part, le Royaume-Uni n'aborde pas ce sujet dans sa stratégie et le comité spécial qui a étudié cette stratégie n'émet même pas de commentaire sur le sujet. D'ailleurs, le Royaume-Uni avait déclaré au sommet du G20 à Toronto qu'il n'avait pas de subventions non efficaces aux énergies fossiles à abolir (Lang, 2011, p.17). Enfin, le pays « modèle » en matière d'économie verte, soit la République de Corée, ne prévoit pas de mesures visant l'abolition de ces subventions dans sa stratégie d'économie verte. Toutefois, il est important

¹⁸ Les 3 objectifs sont : la création de synergies entre la croissance économique et la protection de l'environnement; l'amélioration de la qualité de vie des personnes et le changement des comportements de production et de consommation; et la contribution à l'effort international de lutte contre la dégradation environnementale incluant les changements climatiques.

de souligner que la République de Corée a déposé en 2010 au sommet du G20 de Toronto sa stratégie pour abolir les subventions au charbon anthracite et aux producteurs de briquettes (Lang, 2011, p.17). Compte tenu de la timide ou absence d'application de cet outil dans les stratégies d'économie verte examinées, il sera soustrait des *mesures d'économie verte types*.

En ce qui concerne le verdissement des entreprises (tant au niveau du verdissement des activités de production elles-mêmes que sur le plan des filières vertes à développer par les entreprises), cet outil est présent dans les stratégies des 3 pays. Toutefois, il serait souhaitable de fusionner l'outil *verdissement des entreprises* avec celui libellé *encourager les approches volontaires chez les entreprises*. En effet, à la lumière des applications identifiées chez les trois pays, on constate que les approches volontaires sont un des moyens pouvant être utilisés pour verdir les entreprises, donc incluses dans l'outil *verdissement des entreprises*.

Dans le même ordre d'idées, il y aurait lieu de rassembler l'outil *mécanisme de suivi* et l'outil *Cibles et indicateurs d'économie verte*. Il ressort toutefois de l'exercice que peu d'information est disponible sur l'aspect « mécanismes de suivi » dans les stratégies. En revanche, on retrouve un peu plus d'information sur les cibles et les indicateurs. Enfin, du côté de la stratégie du Royaume-Uni où l'on ne retrouve ni cibles et ni indicateurs et autres mécanisme de suivi, le gouvernement a déclaré que des indicateurs de développement durable sont en élaboration; qu'il dévoilera prochainement un ensemble d'instruments de mesure de la qualité de vie; et qu'il a demandé d'intégrer la valeur du capital naturel dans les comptes nationaux d'ici à 2020 (Royaume-Uni, 2012).

Deux outils devraient être ajoutés aux mesures d'économie verte types. Le premier est la *participation des parties prenantes*. En effet, cet outil occupe dans les stratégies de la France et de la République de Corée une place importante, tant au niveau du processus d'élaboration de la stratégie qu'à celui de la mise en œuvre. Dans le cas du Royaume-Uni, le manque de transparence et de participation des parties prenantes (incluant la société civile) a été souligné vivement par le comité spécial dans le rapport sur l'économie verte déposé au gouvernement (Royaume-Uni, 2012a), ce qui laisse croire que des changements à cet égard pourraient survenir lors de la mise à jour de la stratégie. Le second outil à ajouter est *l'adoption de stratégies, plans d'action et politiques favorables à un verdissement de l'économie*. Les trois pays font référence à de tels outils dans le cadre de leur stratégie.

Les mesures sociales et celles relatives au capital naturel occupent des places très importantes dans les stratégies de la France et de la République de Corée. Du côté du Royaume-Uni,

l'absence de mesures relatives à la dimension sociale du développement durable ainsi que le manque d'information sur le capital naturel ont fait l'objet de critiques du comité spécial. Comme il est plausible que la Stratégie du Royaume-Uni soit révisée pour intégrer ces deux éléments manquants, ils seront conservés en tant que mesures d'économie verte types.

Le tableau 3.2 présente les 19 mesures d'économie verte types qui résultent de l'analyse de quatre documents publiés par des organisations internationales et de trois stratégies nationales d'économie verte. Ces mesures constitueront une partie des critères permettant de réaliser le portrait des mesures d'économie verte au Québec.

Tableau 3.2 Les mesures d'économie verte types

Les mesures d'économie verte types
Vision de l'économie verte
Cibles, indicateurs et mécanisme de suivi d'économie verte
Planification gouvernementale intégrée
Coordination gouvernementale en matière d'économie verte
Application d'instruments économiques et fiscaux favorisant la transition vers l'économie verte
Lois, règlements, normes environnementales
Incitatifs financiers en faveur de l'économie verte
Mesures sociales (personnes à faible revenu, travailleurs)
Innovation, recherche et développement en matière d'économie verte
Mesures dans le domaine de l'éducation et la formation pour appuyer la transition verte
Politique d'achats publics écoresponsables
Verdissement des entreprises
Encourager les investissements privés qui favorisent la transition verte
Information, sensibilisation, certification, étiquetage contribuant à la transition vers l'économie verte
Investissements dans les infrastructures vertes (amélioration des infrastructures de réseaux, verdissement des infrastructures, adaptation aux changements climatiques)
Investir dans le capital naturel
Coopération internationale en matière d'économie verte
Participation des parties prenantes
L'adoption de stratégies, plans d'action et politiques favorables à un verdissement de l'économie

3.2 Identification des « secteurs économiques concernés par l'économie verte »

L'objectif de ce sous-chapitre est d'identifier les principaux secteurs économiques concernés par l'économie verte au moyen de trois documents publiés respectivement par le PNUE, l'experte Lucie Verreault et Écotech Québec.

3.2.1 Vers une économie verte - Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté

Dans la foulée des travaux menant à Rio+20 en juin 2012, le PNUE a publié un document-clé sur l'économie verte s'intitulant *Vers une économie verte Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté* (PNUE, 2011). Ce dernier a servi de base de discussion sur le thème de l'économie verte entre les pays, avant et pendant le Sommet.

Le document souligne la nécessité d'investir 2 % du PIB mondial dans le verdissement de dix secteurs importants de l'économie. On vise, par l'application de cette approche économique, à modifier le modèle de développement actuel et à orienter les capitaux publics et privés vers une meilleure utilisation des ressources et une décarbonisation de l'économie. Les dix secteurs identifiés par le PNUE sont : l'agriculture, le logement, l'énergie, la pêche, la foresterie, l'industrie, le tourisme, les transports, les déchets et l'eau.

3.2.2 L'émergence de l'économie verte : quel rôle pour les acteurs publics?

L'auteure Lucie Verreault, dans l'article s'intitulant *L'émergence de l'économie verte : quel rôle pour les acteurs publics?* (Verreault, 2011), affirme que cinq secteurs de l'économie verte auraient intérêt à être verdis : (1) le capital naturel et les ressources; (2) l'énergie; (3) les modes de production et de consommation; (4) les transports, la planification territoriale et les habitations; (5) ainsi que la finance et le commerce. Le secteur *capital naturel et ressources* réfère notamment à la prise en compte de la valeur économique des services rendus par les écosystèmes; aux pratiques et aux technologies agricoles qui permettent de réduire l'empreinte environnementale de cette activité; aux mesures qui permettent de lutter contre la surpêche; aux actions qui favorisent l'accès à l'eau, à son traitement et qui réduisent son gaspillage; ainsi qu'aux pratiques qui favorisent la protection des forêts (certification, gestion durable, aires protégées, etc.). De son côté, le secteur de *l'énergie* fait référence à la nécessité de réduire l'utilisation de l'énergie fossile parce qu'elle

constitue une importante source d'émissions de GES et de polluants atmosphériques. Les moyens de la réduire sont notamment par la recherche, l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables, la mise en place de marchés du carbone et l'adoption d'incitatifs financiers. Le troisième secteur est celui des *modes de production et de consommation*. Celui-ci a trait à la substitution des modes de production et de consommation qui polluent et qui consomment beaucoup d'énergie et de ressources. Dans ce secteur, la tendance est à l'application des « 3R » (réduire, réutiliser et recycler), au compostage, à la réduction des emballages, aux produits ayant une longue durée de vie et à la récupération de l'énergie. Le quatrième secteur est celui des *transports, de la planification territoriale et des habitations*. Celui-ci réfère à l'application d'une planification intégrée des transports et de l'aménagement du territoire afin de lutter contre le changement climatique. Les tendances dans ce secteur sont la densification, l'offre de services et de commerces de proximité, l'urbanisme et les normes de construction plus respectueuses de l'environnement. Enfin, le cinquième secteur est celui de la *finance et du commerce*. Il réfère aux divers moyens de financer la transition vers l'économie verte. Ce financement devra provenir en grande partie du secteur privé (banques, grands fonds d'investissement et marchés financiers) mais aussi du gouvernement. Pour pouvoir dégager une marge de manœuvre leur permettant d'investir dans la transition verte, les gouvernements devront effectuer une meilleure allocation des ressources, par exemple, en révisant les soutiens offerts à des secteurs polluants ou encore en revoyant des programmes d'aide financière non efficaces. Ils devront aussi encourager les investissements dans les infrastructures vertes.

3.2.3 Les technologies propres au Québec

L'étude d'Écotech Québec, intitulée *Les technologies propres au Québec* (Écotech Québec, 2012), définit les technologies propres comme les nouveaux produits, services, technologies et processus qui permettent de réduire l'empreinte environnementale et d'offrir aux utilisateurs de meilleures performances, tout en réduisant les coûts et les ressources. Selon l'étude, on associe les technologies propres à huit secteurs de l'économie verte : l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable, la chimie verte, le transport, l'eau, l'air, les sols et les matières résiduelles.

Détermination des « secteurs économiques concernés par l'économie verte »

Les trois sources consultées permettent de déterminer les secteurs économiques qui serviront de balises pour dresser le portrait des mesures d'économie verte au Québec. Ceux-ci sont présentés

dans le tableau 3.3. La numérotation sera utile pour identifier les secteurs économiques concernés par les mesures d'économie verte dans le portrait des mesures d'économie verte au Québec au sous-chapitre suivant.

Tableau 3.3 Les secteurs économiques concernés par l'économie verte

L'énergie	1
L'industrie, le commerce et la finance	2
Les transports	3
Les bâtiments	4
L'agriculture	5
Les pêcheries	6
La foresterie	7
Le tourisme	8
Les matières résiduelles	9
Le capital naturel	10

Dans ce tableau, l'énergie englobe les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. La chimie verte et les activités économiques reliées à l'extraction et à l'exploitation des ressources naturelles sont incluses dans l'industrie et le commerce. Par ailleurs, l'air, l'eau, les sols et certaines ressources naturelles sont inclus dans le capital naturel car ils ne constituent pas une activité économique au Québec, mais plutôt des composantes du capital naturel à protéger. La foresterie en tant qu'activité économique a été exclue du capital naturel pour en faire un secteur, mais la portion protection des écosystèmes forestiers, aires protégées, etc. est incluse dans le capital naturel. La biodiversité est aussi incluse dans le capital naturel. Les modes de production et de consommation touchent l'ensemble des secteurs économiques, mais ils ne constituent pas un secteur économique en soi. De leur côté, les bâtiments incluent les logements et les habitations. Enfin, la planification territoriale est un moyen d'atteindre des objectifs environnementaux, mais elle ne constitue pas un secteur économique en elle-même.

3.3 Le portrait des mesures d'économie verte au Québec

Ce dernier sous-chapitre vise à présenter un portrait des mesures « gouvernementales » d'économie verte au Québec. Celles-ci sont donc initiées par le gouvernement du Québec uniquement. Les secteurs économiques déterminés au sous-chapitre 3.2 et les mesures d'économie verte types identifiées au sous-chapitre 3.1 seront les critères de sélection utilisés pour atteindre cet objectif.

Les 19 mesures d'économie verte types, en tant que « critères de sélection », feront l'objet d'une application stricte au sens où la documentation gouvernementale sera épluchée sous l'angle de chacune d'elles afin de trouver des mesures qui leur correspondent. En revanche, les secteurs économiques concernés par l'économie verte seront davantage utilisés comme des « balises », c'est-à-dire qu'on ne cherchera pas, pour chaque mesure d'économie verte type, à trouver systématiquement des exemples de mesures dans les 10 secteurs économiques. Cet exercice serait impossible puisque certaines mesures d'économie verte types, de par leur nature, ne concernent pas ou très peu de secteurs économiques. De plus, les secteurs économiques les plus structurants pour l'État (transports, énergie, industrie, commerce et finance) seront examinés en priorité afin d'en extraire les mesures d'économie verte qui ont le plus d'impacts sur l'économie québécoise. Enfin, pour chaque mesure d'économie verte type où il le sera possible, les secteurs économiques concernés par la mesure seront identifiés à l'aide de la numérotation présentée au tableau 3.3. Il en résulte que le portrait des mesures d'économie verte au Québec ne sera pas exhaustif, mais il sera suffisamment étoffé pour permettre d'évaluer, au chapitre 4, le niveau d'intégration de l'économie verte à l'action gouvernementale québécoise.

Par ailleurs, la rédaction de cet essai se déroule dans une période où, comme il est souvent le cas lors d'un changement de gouvernement (survenu le 4 septembre 2012 au Québec), plusieurs pièces maîtresses décrivant les grandes orientations gouvernementales font l'objet d'une révision. Parmi celles-ci, on note la politique énergétique, la politique de mobilité durable et la SGDD¹⁹. Il est à noter que la *Politique industrielle québécoise 2013-2017*, la *Politique nationale de la recherche et de l'innovation 2014-2019* (PNRI), la *Stratégie d'électrification des transports 2013-2017*, le *Plan de développement du commerce extérieur 2013-2017*, les *Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique 2013* et le *Plan Québécois des infrastructures 2013-2023* ont tous été révisés et rendus publiques au cours de l'automne 2013. Dans ce contexte, les documents qui

¹⁹ Aucun document de consultation publique sur la future Stratégie gouvernementale de développement durable n'a été diffusé. Il est prévu que cette stratégie soit adoptée plus tard que les autres documents stratégiques, soit pour une mise en œuvre qui débiterait en 2015.

seront utilisés pour réaliser le portrait des mesures d'économie verte au Québec seront les documents stratégiques en vigueur (dont plusieurs sont très récents) et des documents de consultation gouvernementaux, lorsqu'il n'y a que cette source de disponible.

3.3.1 Vision de l'économie verte

L'approche québécoise de développement économique n'est pas chapeautée d'une vision de l'économie verte écrite et diffusée publiquement qui touche les principaux secteurs économiques et qui est inscrite dans un échéancier défini. Toutefois, on réfère au terme économie verte dans quelques documents stratégiques sectoriels en vigueur. En effet, le *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques* (PACC 2020), la *Politique de gestion des matières résiduelles* ainsi que le *Plan d'action sur les véhicules électriques 2011-2020* (PAVE) sont tous des documents adoptés avant le changement de gouvernement qui font référence à l'économie verte comme un objectif à atteindre à long terme. Plus spécifiquement, le *PACC 2020* mentionne l'économie verte à neuf reprises, dont trois fois dans les mots du Premier ministre et du Ministre et une fois dans la vision du Plan d'action. Cette dernière est définie comme suit :

« En 2020, le Québec aura fait preuve d'un véritable leadership et contribué à l'effort planétaire de lutte aux changements climatiques en réduisant ses émissions de GES de 20 %²⁰ sous le niveau de 1990. Par ses actions, l'État québécois aura renforcé la résilience de la société québécoise face aux impacts des changements climatiques et poursuivi la transition vers une économie verte, prospère et durable. » (MDDEFP, 2013b, p.5).

Le PAVE (adopté par le gouvernement précédent) mentionnait à deux reprises l'économie verte dans les mots du Premier ministre et du Ministre, tel qu'en témoigne cet extrait : « Le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques s'inscrit dans cette nouvelle perspective qui guide le Québec sur la voie d'une économie verte et prospère. » (Gouvernement du Québec, 2011, p. IV). Pour sa part, la nouvelle *Stratégie d'électrification des transports 2013-2017*, adoptée par le nouveau gouvernement en remplacement du PAVE, ne comporte pas de vision mentionnant le terme « économie verte ». Toutefois, on accole le terme *vert* à plusieurs thèmes centraux, comme en font foi les exemples suivants : « mobilité urbaine verte », « mobilité verte », « technologies vertes », « l'énergie verte », et « l'énergie électrique verte » (MCE, 2013). Il est intéressant de constater que même si cette nouvelle stratégie ne comporte pas de vision traitant explicitement de l'économie verte, elle s'inscrit dans la continuité du PAVE et elle accorde au projet d'électrifier les

²⁰ Cette cible a été révisée par le gouvernement du Parti Québécois. Le nouvel objectif est -25 % pour 2020.

transports une importance encore plus stratégique que pour le gouvernement précédent. En effet, des cibles ambitieuses sont fixées pour l'ajout de véhicules électriques (12 500 véhicules pour 2017) et pour l'installation de bornes de recharge (5 000 bornes). On entend également augmenter l'offre de transports collectifs électrifiés et réaliser des projets de démonstration dans ce domaine; mettre en place L'Institut du transport électrique; soutenir les entreprises liées à cette filière; électrifier la flotte de véhicules gouvernementaux; et mettre en place le Secrétariat à l'électrification des transports (rattaché directement à la Première ministre). De son côté, la *Politique de gestion des matières résiduelles* mentionne quatre fois l'économie verte. Dans la section contexte, on écrit que cette dernière est un des outils pour bâtir l'économie verte :

« Le développement de cette économie verte s'appuie sur le recours aux sources d'énergie renouvelables, notamment l'hydroélectricité et l'énergie éolienne, ainsi que sur la technologie et l'innovation. La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* devient un outil supplémentaire pour bâtir cette nouvelle économie en permettant au Québec de tirer pleinement parti de ses ressources. » (MDDEFP, 2011, p. 6).

La nouvelle PNRI ne comporte pas de vision incluant le terme « économie verte » et ne mentionne pas ce terme dans le document. Toutefois, la préoccupation de la protection de l'environnement est exprimée fortement dans la politique, notamment par le fait que le « développement durable » constitue l'un des trois axes prioritaires de la politique. On rattache notamment à cet axe prioritaire deux grands sujets : les changements climatiques et les transports en général incluant une des actions majeures qui sera entreprise pour les transformer : leur l'électrification (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), 2013c). Il est à noter que la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013*, adoptée par le gouvernement précédent, mentionnait 3 fois le terme « économie verte », dont une fois sous la forme d'une vision. Toutefois, l'environnement n'y était pas identifié comme un défi ou axe prioritaire (MESRST, 2010). Or, même si la nouvelle PNRI n'emploie pas explicitement le terme « économie verte », elle poursuit le travail amorcé par le gouvernement précédent et semble accorder une place plus stratégique à l'environnement, tel qu'en témoigne l'axe prioritaire intitulé « développement durable ».

La *Politique industrielle québécoise 2013-2017* mentionne deux fois le terme « économie verte ». Dans l'un des deux cas, le terme fait référence à une vision pour le Québec tel que le révèle cet extrait :

« Par ailleurs, les enjeux écologiques sans précédent que sont le réchauffement climatique et l'atteinte inéluctable des limites des réserves d'énergie fossile et de certaines matières premières ont rendu inévitable le passage à une économie verte. » (MFE, 2013a, p. 4).

Enfin, on ne mentionne pas le terme « économie verte » dans les documents de consultations publiques sur la future politique de mobilité durable (MTQ, 2013) et sur la future politique énergétique (Commissions sur les enjeux énergétiques, 2013), même si les références au développement durable sont nombreuses.

3.3.2 Cibles, indicateurs et mécanisme de suivi d'économie verte

Le Québec ne dispose pas de cibles spécifiques portant sur la transition vers une économie verte, ni de document stratégique sur l'économie verte qui regrouperait l'ensemble des cibles sectorielles qui contribuent à une telle transition. Voici quelques exemples de cibles sectorielles qui orientent certains secteurs de l'économie (secteurs 1, 2, 3, 4, 5, 9, 10) vers un verdissement :

- L'objectif de réduction des émissions de GES de -25 % sous le niveau de 1990 pour 2020 qui impacte plusieurs secteurs économiques (transports, industries, énergie, bâtiments, agriculture, matières résiduelles) (MDDEFP, 2013b);
- Les cibles sectorielles de gestion des matières résiduelles qui ont des impacts sur le secteur des industries et du commerce. L'objectif fondamental de la Politique est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime. Les objectifs intermédiaires inscrits dans le premier plan d'action sont (d'ici la fin de 2015) : (1) ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008; (2) recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels; (3) recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle; (4) recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte; (5) et trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment (MDDEFP, 2011).
- Les cibles relatives aux véhicules électriques inscrites dans la *Stratégie d'électrification des transports 2013-2017* sont l'ajout de 12 500 voitures pour 2017 et de 5000 bornes de recharge (MCE, 2013).

- Les cibles prévues à la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* (MAMROT, 2011a) qui ont une incidence sur les industries et le secteur des bâtiments, sont pour 2017 de : (1) réduire d'au moins 20 % la quantité d'eau distribuée moyenne par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à l'année 2001; (2) et réduire le taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20 % du volume d'eau distribué et à un maximum de 15 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite.
- La cible sur les aires protégées contenue dans le document s'intitulant *Orientations stratégiques du Québec en matière d'aires protégées* (MDDEFP, 2011a) vise à porter le réseau d'aires protégées à 12 % de la superficie du territoire québécois en 2015 par la création de nouvelles aires protégées ou par l'agrandissement d'aires existantes.

Le Québec ne dispose pas non plus d'indicateurs d'économie verte²¹, mais il dispose d'indicateurs de suivi tels que les indicateurs de développement durable. Dans ce domaine, trois sortes d'indicateurs ont été développés : les indicateurs de développement durable, les indicateurs de suivi des objectifs de la SGDD et les indicateurs de suivi des actions de développement durable des MO (MDDEFP, 2010).

Enfin, le Québec ne dispose pas de mécanismes de suivi d'une stratégie d'économie verte. Néanmoins, les documents d'orientations gouvernementales compatibles avec une transition verte disposent de mécanismes de suivi sectoriels variables, dont en voici quelques exemples :

- La *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* comporte un engagement sur la création d'un comité de suivi de la stratégie et de diffusion des résultats. Ce comité produira un rapport périodique et fera état de l'atteinte des objectifs de la stratégie et du

²¹ À titre d'illustration, la France a adopté récemment une série d'indicateurs d'économie verte qui sont: emploi total dans les éco-activités; emploi dans les trois principaux domaines des éco-activités (eau, déchets, énergie); nombre d'inscrits en dernière année d'une formation initiale environnementale par niveau de diplômes; demandes et offres d'emploi sur le marché du travail pour les métiers verts et verdissants; ratio de tension sur le marché du travail pour les métiers verts et verdissants; production dans les éco-activités; valeur ajoutée dans le PIB; exportations dans les éco-activités; balance commerciale des éco-activités; dépense totale de protection de l'environnement (rapportée au PIB); montant total des recettes fiscales environnementales; part des recettes fiscales environnementales dans les prélèvements obligatoires; part des investissements consacrés à l'économie d'énergie dans l'industrie (réalisés et envisagés sur période récente); dépense de R&D pour la protection de l'environnement; dépense publique de R&D pour l'investissement dans l'énergie verte; et demandes de brevets internationaux dans des technologies liées à l'environnement (part dans l'ensemble des demandes françaises).

résultat de son application. Le rapport diffusera aussi les bonnes pratiques issues de la mise en œuvre de la stratégie (MAMROT, 2011a).

- Le *PACC 2020* se veut « évolutif ». Il sera revu à mi-parcours afin de s'assurer de maximiser l'efficacité des actions et d'optimiser l'utilisation des fonds. En plus du suivi réalisé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et les différents ministères sur les mesures du *PACC 2020*, un nouveau mécanisme de consultation sera instauré. Un comité consultatif sur le suivi et la mise en œuvre du *PACC 2020* sera mis en place. Le comité sera représentatif des secteurs prioritaires du plan d'action et se réunira périodiquement pour évaluer son état d'avancement. Il pourra proposer au ministre des nouvelles mesures ou des bonifications aux mesures actuelles. De plus, des rencontres ouvertes auront lieu régulièrement afin de favoriser l'adhésion de la population (MDDEFP, 2013b).

3.3.3 Planification gouvernementale intégrée

Le gouvernement du Québec ne réalise pas de planification gouvernementale intégrée visant la transition vers une économie verte. Au Québec, cette transition se réalise plutôt selon une approche sectorielle. Néanmoins, plusieurs documents stratégiques gouvernementaux sectoriels compatibles avec une transition vers l'économie verte et dont les mesures affectent plusieurs secteurs économiques sont le fruit d'un travail collaboratif entre les MO concernés par le sujet. C'est notamment le cas du *PACC 2020* où les principaux ministères concernés ont été mis à contribution pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action (MDDEFP, 2013b, p. 8). La SGDD est un autre exemple de document d'orientations stratégiques élaboré avec plusieurs MO. Dans ce cas précis, la participation de l'ensemble des MO est requise pour la mise en œuvre de la stratégie. En effet, chaque MO a l'obligation de mettre en œuvre son propre plan d'action de développement durable (Loi sur le développement durable).

Par ailleurs, on observe actuellement dans les documents en consultation sur les futures politiques nationales une répétition de quelques objectifs majeurs compatibles avec l'économie verte, soit : le respect de la cible de réduction des émissions de GES; l'électrification des transports; le développement des technologies vertes; l'efficacité énergétique; la production d'énergie renouvelable; et l'aménagement du territoire. En somme, malgré le fait que le Québec ne réalise pas de planification intégrée en matière d'économie verte, la répétition de quelques objectifs

majeurs liés à l'économie verte dans les diverses politiques nationales en élaboration entraînera une plus grande cohérence en ce domaine.

3.3.4 Coordination gouvernementale en matière d'économie verte

Il n'y a pas au Québec d'organe administratif qui serait rattaché au bureau du Premier ministre ou au Conseil exécutif auquel on a attribué explicitement le rôle de coordination de l'économie verte.

3.3.5 Application d'instruments économiques et fiscaux favorisant la transition vers l'économie verte

Le Québec applique plusieurs instruments économiques et fiscaux qui favorisent un verdissement de l'économie, et ce dans plusieurs secteurs économiques (secteurs 1, 2, 3, 4, 5, 9, 10). En voici quelques exemples :

- Le Québec a mis en place le Fonds vert dans lequel est versé le fruit de trois redevances environnementales (redevance sur les hydrocarbures, redevance sur l'eau, redevance à l'élimination des matières résiduelles). Les sommes provenant de ces redevances doivent être réinvesties dans le verdissement des secteurs d'où elles sont tirées (MDDEFP, 2006).
- Le Québec a aussi instauré un marché du carbone, instrument économique qui contribue au verdissement de l'économie. Il est prévu que les nouvelles sources de revenu découlant du marché du carbone remplacent la redevance sur les hydrocarbures pour financer la lutte aux changements climatiques (MDDEFP, 2013b).
- Dans la nouvelle *Politique industrielle québécoise 2013-2017*, le gouvernement prévoit injecter 461 millions de dollars additionnels pour que les entreprises adoptent des technologies de pointe et des technologies propres, dont 205 millions de dollars en ajout et bonification de crédits d'impôt (MFE, 2013a).
- Le gouvernement du Québec impose un droit environnemental de 3 dollars à l'achat d'un pneu neuf pour les véhicules routiers ou autres. Les sommes amassées servent à financer le Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2013-2014 ainsi que le vidage des lieux d'entreposage (Recyc-Québec, 2013).

- Recyc-Québec administre un Programme de consignation visant les bouteilles de bière et de boisson gazeuse (Recyc-Québec, 2013b).
- Dans une optique de responsabilité élargie des producteurs, le MDDEFP assure la gestion d'un Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles. Ce régime oblige les commerçants qui mettent sur le marché des contenants, emballages et imprimés à rembourser aux municipalités la majeure partie des coûts associés à la collecte sélective. Ce régime amène les commerçants à produire autrement (MDDEFP, 2013).
- Dans la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*, le gouvernement du Québec applique le principe de l'écoconditionnalité. En effet, il rend l'aide financière destinée aux organismes municipaux pour la réalisation de projets d'infrastructures d'eau conditionnelle à la mise en oeuvre des cinq mesures municipales de la stratégie (MAMROT, 2011a).
- Dans le secteur agricole, l'admissibilité au *Programme de crédit de taxes foncières agricoles* est liée au respect d'un critère d'écoconditionnalité prévu par règlement. À partir de janvier 2011, une mise à jour annuelle du bilan de phosphore pour tous les lieux assujettis à une telle obligation doit être déposée au MDDEFP. De plus, cette mise à jour annuelle du bilan de phosphore pour un lieu donné doit démontrer que ce lieu est en équilibre. Ce critère d'écoconditionnalité doit être satisfait à chaque année par l'exploitant (MAPAQ, 2005).
- Le gouvernement du Québec a révisé le régime de droits miniers à la hausse afin notamment d'accroître les recettes financières de l'État provenant de l'exploitation d'une ressource naturelle (MRN, 2013a).

3.3.6 Lois, règlements et normes environnementales

Le gouvernement du Québec utilise l'outil législatif et réglementaire dans presque tous les secteurs économiques clés (secteurs 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10) pour favoriser une amélioration de la qualité de

l'environnement et une transition vers l'économie verte. Voici quelques exemples de lois et règlements qui favorisent cette transition²² :

- *Loi sur la qualité de l'environnement*
- *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*
- *Loi sur le développement durable*
- *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*
- *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*
- *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*
- *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*
- *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*
- *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique*
- *Loi sur les parcs*
- *Loi sur la protection des arbres*
- *Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture*
- *Loi sur l'efficacité et l'innovation énergétiques*
- *Loi sur les pesticides*
- *Loi sur les sociétés de transport en commun*
- *Règlement sur l'aménagement durable des forêts*
- *Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau*
- *Règlement relatif à la redevance annuelle au Fonds vert (secteur énergie)*
- *Règlement sur la qualité de l'atmosphère*
- *Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles*
- *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises*
- *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre*
- *Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère*
- *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*
- *Règlement sur la contribution des automobilistes au transport en commun*
- *Règlement sur le transport par autobus*

3.3.7 Incitatifs financiers en faveur de l'économie verte

Le gouvernement du Québec utilise abondamment les programmes d'aide financière pour contribuer à solutionner des problématiques environnementales, pour développer des filières vertes ou encore pour verdir ses secteurs économiques. Les programmes s'adressent aux entreprises, aux municipalités ou à d'autres acteurs. Voici quelques exemples de programmes d'aide financière favorisant le verdissement de plusieurs secteurs économiques clés (secteurs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10) :

²² Il est à noter que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, soit une pièce maîtresse qui pourrait favoriser une protection accrue de l'environnement, est actuellement en cours d'élaboration.

- Action-Climat (changement climatique)
- Aide à la réhabilitation de terrains contaminés
- Biogaz (matières résiduelles)
- Climat municipalités (changement climatique)
- Inspection et entretien des véhicules automobiles lourds (qualité de l'air)
- Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau 2013-2014
- Réduction des rejets industriels
- Traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
- Programme Prime-vert (agriculture)
- Programme d'appui à l'innovation
- Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments
- Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes
- Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant
- Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun
- Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes
- Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locale du Québec (SOFIL)
- Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional
- Programme Aquable (Programme d'appui financier pour l'amélioration des performances environnementales des entreprises piscicoles de salmonidés)
- Programme Taxation des centrales thermiques (municipalités)
- Compensations pour les équipements antipollution (municipalités)

3.3.8 Mesures sociales (personnes à faible revenu, travailleurs)

Dans une approche d'économie verte inclusive, des mesures sociales visant à supporter les travailleurs de l'économie brune touchés négativement par la transition et les personnes défavorisées affectées plus durement par les nouvelles mesures d'économie verte (ex. : taxes vertes) doivent être mises en place. Le Québec applique une multitude de mesures sociales qui visent divers objectifs, mais aucune mesure sociale visant spécifiquement à amortir les impacts de la transition vers une économie verte n'a été recensée. Néanmoins, certains documents stratégiques prévoient des mesures ciblant les personnes vulnérables ou encore des mesures de verdissement des infrastructures qui priorisent les personnes défavorisées. À titre d'illustration, la *Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020* accorde une attention particulière aux personnes plus vulnérables aux changements climatiques tels que les sans-abri, les personnes souffrant de maladie mentale, etc. (MDDEFP, 2013c, p.30). Elle comporte aussi un objectif sur la protection des bâtiments qui doit favoriser l'adaptation des personnes vulnérables (MDDEFP, 2013c, p.35). En somme, un important potentiel d'action semble exister en ce domaine.

3.3.9 Innovation, recherche et développement en matière d'économie verte

La *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013* est expirée. Elle est remplacée par la PNRI (secteurs 1, 2, 3, 5, 6, 10). Signe que le nouveau gouvernement accorde une importance stratégique à ce domaine, il a créé un ministère dédié à la recherche, à la science et à la technologie. De plus, le gouvernement entend faire en sorte que les investissements en R&D soient augmentés à 3 % du PIB, ce qui placerait le Québec dans le peloton de tête des pays qui investissent le plus en ce domaine. Enfin, la politique a un horizon de cinq ans, soit deux ans de plus que celui de la stratégie précédente (MESRST, 2013).

Un des trois axes prioritaires de cette politique est directement lié à l'économie verte, soit le développement durable. Les thématiques qui sont énumérées dans la politique en lien avec cet axe sont : les changements climatiques, l'eau, les modes de production et de consommation, les modes de transport, les choix énergétiques, l'exploitation des ressources naturelles, la forêt québécoise, l'électrification des transports, etc. La politique précise que ces trois axes prioritaires serviront de guides dans l'attribution des fonds de recherche et dans la recherche gouvernementale.

La formation de la relève constitue un élément important de la politique. Par cette dernière, on entend transmettre aux Québécois une culture scientifique et d'innovation. Cet objectif sera atteint en appuyant de diverses façons l'enseignement en sciences, technologie, génie et mathématiques. Les entreprises seront invitées à contribuer à cet effort afin d'améliorer l'adéquation entre les besoins du marché de l'emploi et la formation offerte. Enfin, pour aider à la formation de la relève, on entend valoriser davantage les carrières scientifiques.

Afin d'appuyer la recherche et l'innovation, le gouvernement entend notamment renforcer son appui aux fonds de recherche du Québec; créer de nouvelles chaires de recherche; bonifier le financement accordé aux CCTT; financer les frais indirects de la recherche; et accroître la collaboration internationale en ce domaine.

La politique a aussi pour objectif de favoriser l'entrepreneuriat scientifique et de valoriser l'innovation industrielle. Pour atteindre ce but, on cherchera à créer de la synergie entre entrepreneurs, chercheurs et innovateurs; à accroître la coopération entre les composantes du système de recherche québécois (incluant les entreprises); à soutenir davantage la recherche collaborative; à soutenir plus fortement les regroupements sectoriels de recherche industrielle; à appuyer les infrastructures de recherche et d'innovation; à offrir des crédits d'impôts encore plus intéressants; et à créer un partenariat entre le MESRST et le Ministère des Finances et

de l'Économie (MFE) en vue de faire la promotion, le développement et l'utilisation de l'innovation dans les entreprises du Québec.

Sept domaines stratégiques prioritaires sont identifiés dans la politique et pour lesquels des synergies entre tous les acteurs devront être créées, incluant les entreprises. *Les énergies renouvelables et l'électrification des transports* forment un des domaines identifiés.

Le gouvernement entend être exemplaire dans le domaine de la recherche et pour ce faire, il appuiera la commercialisation de l'innovation par les marchés publics; il soutiendra la recherche éthique et la recherche en français; il facilitera l'accès aux données publiques et aux publications scientifiques; et il créera une table de concertation interministérielle sur la recherche publique.

Les mesures identifiées dans la politique semblent être, de manière générale, cohérentes avec une approche d'économie verte, même si le terme n'est pas mentionné explicitement. Cette politique s'inscrit dans la continuité de la stratégie précédente, et elle va même plus loin notamment en définissant le développement durable comme un axe prioritaire et en inscrivant les énergies renouvelables et l'électrification des transports parmi les sept domaines stratégiques prioritaires.

3.3.10 Mesures dans le domaine de l'éducation et de la formation pour appuyer la transition verte

Le gouvernement a mis en place des mesures dans le domaine de la formation aux étudiants qui sont favorables à la transition vers l'économie verte. À titre d'exemple, quelques ministères appuient le réseau Trans-tech, soit un regroupement de 46 centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) qui travaillent en collaboration avec les entreprises. Plusieurs de ces CCTT oeuvrent dans des champs d'expertise relatifs aux problématiques environnementales (Trans Tech, 2013).

Les sources consultées ont aussi révélé que les institutions collégiales et universitaires offrent une grande variété de formations académiques permettant d'acquérir des compétences vertes. Le gouvernement du Québec offre également aux entreprises des formations thématiques qui favorisent leur verdissement. À titre d'exemple, une formation sur le marché du carbone est offerte depuis quelques années aux entreprises québécoises (Portail Québec, 2013).

Par le biais de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ), le gouvernement a commencé à recueillir des données sur les entreprises et leurs employés oeuvrant dans des secteurs verts. En effet, un portrait statistique des entreprises dont les revenus proviennent de la vente ou de la location de biens et services environnementaux a été réalisé. Celui-ci révèle notamment que l'industrie de l'environnement au Québec compte un total de 1 460 entreprises et 28 188 employés en 2011. L'industrie, quant à elle, génère des revenus de 8,1 milliards de dollars (ISQ, 2013).

Enfin, peu de tendances en lien avec l'économie verte se dégagent du *Cahier du participant* qui a été diffusé lors du *Sommet sur l'enseignement supérieur* (25-26 février 2013). Le seul lien avec le verdissement de l'économie qui y est souligné est l'importance de « renforcer la recherche ainsi que la collaboration entre les établissements et leurs milieux » (MESRST, 2013a). Le Sommet a toutefois permis de réaffirmer l'importance des institutions universitaires dans le développement de la société québécoise.

Malgré les actions favorables à la transition vers l'économie verte qui sont réalisées en ce domaine, le secteur manufacturier québécois continue d'être freiné par un manque de main-d'œuvre hautement qualifiée, dans un contexte où les entreprises de ce secteur doivent orienter leurs activités de plus en plus vers l'écoconception, l'écoproduction et l'approvisionnement responsable pour demeurer compétitives (Duhamel, 2011), tous des domaines exigeant des compétences vertes et une capacité d'innover. Il existerait donc un potentiel de bonification en matière d'éducation et de formation.

3.3.11 Politique d'achats publics écoresponsables

Au Québec, c'est dans le cadre de la SGDD 2008-2015 (MDDEFP, 2008) qu'on cherche à verdir les achats publics gouvernementaux par le biais de mesures de gestion environnementale et d'une politique d'acquisitions écoresponsables qui s'applique aux MO. Les instruments qui permettent la mise en œuvre de cette mesure sont la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics* et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*. De plus, le gouvernement du Québec a adopté la *Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable* (MDDEFP, 2009) par laquelle les MO sont conviés à s'investir dans les domaines d'intervention suivants : les biens et les services; les technologies de l'information; les immeubles destinés à l'exercice des activités publiques; les transports et les déplacements des employés de l'État; et les projets de construction. Il est à noter que les achats publics municipaux ne sont pas visés par la SGDD. Enfin, le gouvernement du

Québec a annoncé en 2013 qu'il intégrera graduellement la préoccupation de l'empreinte carbone dans ses achats publics (MDDEFP, 2013b).

Le verdissement des achats publics a des impacts sur quelques secteurs (secteurs 2, 3, 4, 9) concernés par l'économie verte. En plus de contribuer à protéger la qualité de l'environnement, le verdissement des achats publics a le potentiel d'appuyer le développement et la commercialisation de technologies, biens et services verts dans le respect des accords commerciaux et des lois et règlements. La nouvelle politique industrielle fait faire un bon en avant au verdissement des achats publics. En effet, cette dernière a comme résultat attendu en ce domaine de doubler le pourcentage d'appels d'offres des organismes publics et parapublics ayant prévu des pratiques d'acquisition écoresponsable. Ces pratiques peuvent concerner, en plus du coût d'achat, les coûts liés à l'installation, au fonctionnement, à la consommation énergétique, à l'entretien et à la disposition du bien en fin de vie utile. Un budget de 4 millions dollars est réservé pour la réalisation de cette mesure (MFE, 2013a). Enfin, la nouvelle PNRI prévoit aussi utiliser les marchés publics pour favoriser l'achat de produits innovants (MESRST, 2013c). Ces éléments d'information permettent de conclure que l'approche du gouvernement actuel en matière de verdissement des achats publics s'inscrit dans la continuité de celle qui était appliquée par le gouvernement précédent, mais elle donne une impulsion plus forte à cette action notamment en incluant des éléments additionnels qui étaient réclamés par divers groupes et en réservant un budget à cette fin (ce qui n'était pas le cas pour le gouvernement précédent).

3.3.12 Verdissement des entreprises

Au Québec, le verdissement des entreprises (secteur 2) passe, en grande partie, par la promotion des meilleures pratiques d'affaires. À titre d'exemple, le MFE fait la promotion des démarches de développement durable²³ auprès des entreprises privées. En 2008, à titre d'action découlant de la *SGDD 2008-2015*, le gouvernement s'est donné comme cible que 20 % des entreprises québécoises auront amorcé une démarche de développement durable d'ici 2013. Pour atteindre

²³ Pour ce ministère, une démarche de développement durable comprend les étapes suivantes : une vision à long terme et un engagement de la part des dirigeants; un diagnostic de la performance économique, sociale et environnementale de l'entreprise (état de situation); l'élaboration d'objectifs et la mise en œuvre d'un plan d'action; la mise en place de mécanismes de suivi et de mesures du progrès; la communication des résultats (reddition de comptes); et le dialogue avec les parties prenantes tout au long du processus.

cet objectif, la Table d'accompagnement conseil des entreprises du secteur privé (TACEP)²⁴ a élaboré une stratégie de sensibilisation s'adressant aux entreprises privées. Cette démarche a fait l'objet de sondages de suivi de l'atteinte de la cible.

Le verdissement des entreprises passe également par la promotion de certaines certifications relatives au développement durable (ex. : BNQ 21 000) ou qui touchent des aspects de celui-ci (ex. : norme RECYC ECO), par la diffusion d'outils s'adressant aux entreprises et par la réalisation de conférences ou de formations (Portail Québec, 2013a). Les programmes gouvernementaux d'aide financière destinés aux entreprises québécoises qui souhaitent verdir leurs activités ou adopter une démarche de développement durable constituent un autre instrument de verdissement (Portail Québec, 2013b).

La nouvelle politique industrielle fait faire un bon en avant au verdissement des entreprises. Cet extrait témoigne du virage vert que le nouveau gouvernement entend faire prendre aux entreprises québécoises :

« Cependant, malgré les efforts déjà consentis, notre secteur manufacturier continue d'accuser un retard considérable dans l'adoption et l'utilisation efficace des technologies de pointe et des technologies propres. Il est temps que nous fassions de la modernisation et du verdissement de nos entreprises des priorités économiques nationales. À cette fin, le gouvernement injectera 461 millions de dollars additionnels d'ici 2017, dont 205 millions de dollars en ajout et bonification de crédit d'impôt. » (MFE, 2013a, p.19).

Sous l'axe 1 de cette politique, qui se libelle « Des entreprises vertes et modernes », plusieurs mesures énumérées auront pour effet de contribuer à verdir les entreprises telles que : la création d'un centre d'excellence en innovation manufacturière (dont les travaux se concentreront notamment sur les transports et l'énergie); la mise en place d'un nouveau programme (ÉcoPerformance) destiné aux entreprises qui veulent réduire leurs émissions de GES et faire de l'efficacité énergétique ou encore développer, démontrer et commercialiser des technologies qui ont ces mêmes fonctions; la réalisation de campagnes de sensibilisation aux pratiques écoresponsables en entreprise; l'acquisition de certifications vertes; l'intégration de critères environnementaux dans les appels d'offre publics; l'application du principe d'écoconditionnalité dans les programmes gouvernementaux d'aide financière aux entreprises. Sous l'axe 2 de cette politique, qui se libelle « L'émergence de nouveaux fleurons », le gouvernement entend : soutenir des centaines de PME à faire de l'écoconception; amener plusieurs entreprises manufacturières à

²⁴ Cette table est composée d'une quinzaine de ministères et d'organismes publics qui souhaitent aider les entreprises québécoises à prendre le virage du développement durable.

intégrer dans leur stratégie d'affaires le développement durable; identifier et combler les lacunes chez les entreprises pour le développement de l'électrification des transports et les réunir par l'intermédiaire de L'Institut du transport électrique.

Enfin, le verdissement des entreprises s'effectue de manière contraignante, par le biais de lois et règlements, mais aussi à travers des instruments de marché comme un SPEDE de GES. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les entreprises québécoises visées par la réglementation du SPEDE doivent couvrir leurs émissions de GES. Puis, à compter de 2015, le nombre d'unités qui leur sera allouées diminuera graduellement chaque année. Les entreprises qui émettront plus que les droits qui leur sont alloués devront chercher à améliorer leur efficacité ou acheter des droits d'émission. En revanche, les entreprises les plus performantes en terme d'émissions de GES pourront vendre des droits sur le marché (MDDEFP, 2013e). Malgré les actions qui sont déjà posées pour verdir les entreprises québécoises, l'examen des stratégies nationales d'économie verte de trois pays (sous-chapitre 3.1) révèle que plusieurs mesures additionnelles pourraient être appliquées pour verdir les entreprises québécoises. Un potentiel de bonification semble donc exister en ce domaine.

3.3.13 Encourager les investissements privés qui favorisent la transition verte

Au Québec, l'encouragement aux investissements privés dans la transition verte passe notamment par les programmes d'aide financière qu'offrent plusieurs ministères. À titre d'exemple, le MFE offre des programmes qui s'inscrivent dans le « virage vers une économie verte »²⁵, soit : les Programmes d'aide pour un Québec vert et prospère (Programme d'appui à l'innovation, Technoclimat, Programme Essor, Programme Exportation). Le premier s'adresse aux entreprises qui s'engagent dans un processus d'innovation technologique alors que les autres visent les entreprises québécoises de l'environnement et des technologies propres (MFE, 2013). Cette mesure concerne principalement le secteur de l'industrie, commerce et finance (secteur 2).

La nouvelle politique industrielle prévoit un appui accru aux grands projets d'investissement. Le gouvernement entend notamment investir 50 millions de dollars dans un fonds afin d'attirer les investissements dans le secteur de l'électrification des transports (MFE, 2013a).

Outre les programmes gouvernementaux, les anges financiers, les fonds de capital de risque, les fonds privés d'investissement et les bourses de croissance et de Toronto sont les principaux moyens permettant d'encourager les investissements privés dans la transition verte, notamment

²⁵ Tel que libellé sur leur site Internet.

ceux relatifs aux technologies propres. Cette chaîne de financement au Québec serait assez bien équilibrée grâce, entre autres, aux outils récemment mis en place par le gouvernement du Québec (programmes, Fonds Capital Anges Québec, Fonds d'amorçage Cycle C3E, etc.) (Écotech Québec, 2012a, p.3). Il est à noter que la nouvelle politique industrielle ajoute un nouveau fonds pour le démarrage d'entreprise : Capital Émergence (MFE, 2013a).

C'est l'étape de la commercialisation de l'innovation qui serait le maillon faible de la chaîne de financement au Québec, tel que le révèle cet extrait :

« Sans commercialisation, l'innovation ne permet pas aux entreprises manufacturières de créer de la valeur. Le Québec se classe dans le peloton de tête mondial en ce qui concerne la recherche et l'invention, mais les entreprises d'ici n'ont pas autant de succès quand vient le temps de convertir l'invention en succès financier. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène : (1) la chute des investissements privés en R&D; (2) le manque de ressources humaines, financières et techniques; (3) et un niveau de collaboration industrie-université sous-optimal » (Duhamel, 2011, p. 78).

La nouvelle politique industrielle répond à cette problématique par son Axe 3 qui se libelle « L'innovation : de l'idée à la commercialisation ». Le gouvernement entend notamment : intensifier son appui aux entreprises, universités et organismes publics de recherche et de transfert technologique; ajouter de nouveaux regroupements sectoriels de recherche industrielle (dont un sur l'électrification des transports); appuyer l'implantation de nouveaux laboratoires de recherche privés; mettre en place de nouveaux projets mobilisateurs (incluant un projet sur l'électrification des transports et la reconduction du projet de l'avion écologique); soutenir davantage le démarrage d'entreprises technologiques; soutenir plus fortement les projets industriels en innovation; et appuyer la commercialisation de produits novateurs (MFE, 2013a). Dans le même ordre d'idées, la nouvelle PNRI appuiera la commercialisation de l'innovation notamment par le biais des appels d'offre publics dans lesquels on favorisera l'achat de produits innovants (MESRST, 2013c).

La nouvelle *Stratégie d'électrification des transports 2013-2017* entend aussi susciter des investissements privés dans la transition verte par : les nouveaux grands projets d'électrification qu'elle initie; les fonds qu'elle rend disponibles aux entreprises pour la réalisation de projets d'électrification; les fonds qu'elle met à la disposition des entreprises pour soutenir l'innovation et la commercialisation de leurs produits; et par les fonds qu'elle offre pour accélérer la croissance des entreprises installées au Québec et pour en attirer de nouvelles (MCE, 2013).

Finalement, le Projet de loi no 36 concernant la *Loi sur la Banque de développement économique du Québec* (BDEQ) (Assemblée nationale Québec, 2013), s'il se concrétise (sous un format

modifié), laisse entrevoir d'importants changements compatibles avec une transition verte. Les principales nouveautés que le gouvernement souhaite apporter par la création de cette banque de développement économique sont : l'offre de services financiers pour les entreprises; de l'accompagnement-conseil auprès des entreprises; une coordination des interventions des MO à l'égard de tout projet que le gouvernement considère stratégique; le développement des stratégies de développement économique de la Capitale-Nationale, la métropole et les autres régions administratives du Québec. La BDEQ chapeauterait le nouveau fonds Capital Émergence et assurerait la gestion des principaux programmes gouvernementaux de financement qui concernent le développement économique en créant un « guichet unique » destiné aux entreprises. Parmi les secteurs visés par la future banque qui sont en lien avec l'économie verte, on note les mines, les ressources renouvelables, les technologies vertes et l'économie sociale.

3.3.14 Information, sensibilisation, certification, étiquetage contribuant à la transition vers l'économie verte

Tel que décrit par les organisations internationales au chapitre 2, l'information et la sensibilisation sont des moyens de favoriser la transition verte. Cela peut prendre la forme d'outils de sensibilisation en ligne, d'information scientifique sur une problématique, de certification, d'écoétiquette, etc. Cette mesure peut toucher tous les secteurs économiques concernés par l'économie verte (secteurs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10).

Information

Très peu d'information concernant l'économie verte est diffusée sur les sites Internet gouvernementaux. La seule information recensée relative à ce sujet est celle qui concerne Rio+20 (2012) sur le site Internet du MDDEFP (MDDEFP, 2012a). En revanche, beaucoup d'information sectorielle compatible avec une transition vers l'économie verte est diffusée sur les sites Internet des ministères. Le seul secteur pour lequel on retrouve très peu d'information sur ce sujet est celui des bâtiments.

Sensibilisation

Le gouvernement fait beaucoup de sensibilisation sur les meilleures pratiques environnementales dans les différents secteurs économiques concernés par l'économie verte. À titre d'illustration, le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) diffuse des guides de bonnes pratiques à l'intention des municipalités sur diverses thématiques telles que l'urbanisme durable, l'aménagement et l'écomobilité, la biodiversité et l'urbanisation, le bâtiment durable, la gestion des eaux de pluie (MAMROT, 2013). Un autre exemple de sensibilisation est « Le coin Rafale » du site Internet du MDDEFP, qui présente une série d'aventures vécues par le personnage Rafale dans lesquelles des notions environnementales sont expliquées aux jeunes (MDDEFP, 2013a). Comme dernier exemple de sensibilisation, Tourisme Québec diffuse sur son site Internet *Le Code des bonnes pratiques de l'écotouriste* (Ministère du Tourisme, 2013).

Certifications

Les certifications sont d'autres outils utilisés par le gouvernement du Québec qui contribuent à la transition vers l'économie verte. Ces certifications touchent plusieurs secteurs économiques concernés par l'économie verte. À titre d'exemple, dans le secteur de l'agriculture, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) a la responsabilité d'accréditer les organismes de certification visant les produits biologiques (CARTV, 2013). En ce domaine, la certification « Écocert » est très répandue. Dans le secteur des matières résiduelles, RECYC ECO est la marque de reconnaissance des programmes de certification administrés par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à l'initiative de RECYC-QUÉBEC. Parmi ces programmes, on retrouve le programme de certification RECYC ECO - Contenu recyclé et RECYC ECO – Recyclable (Recyc-Québec, 2013a). Du côté du Ministère des Ressources naturelles (MRN), celui-ci fait la promotion de 3 certifications relatives à l'aménagement durable des forêts : l'Association canadienne de normalisation (CSA), Sustainable Forestry Initiative (SFI), Forest Stewardship Council (FSC) (MRN, 2013). En matière de changement climatique, le gouvernement du Québec prépare l'implantation d'un système de certification de l'empreinte carbone permettant aux entreprises québécoises d'afficher les émissions de GES émises par leurs produits et services tout au long de leur cycle de vie (MDDEFP, 2013b, p.19). Ce projet fait l'objet d'un projet-pilote. Il est à noter que la nouvelle politique industrielle prévoit des investissements de 6 millions dollars pour non seulement poursuivre l'expérience pilote « Empreinte carbone », mais aussi pour étudier d'autres normes et certifications vertes afin de retenir les meilleures; informer les consommateurs

et les entreprises sur les normes et certifications retenues; et apporter une aide financière aux entreprises qui souhaitent acquérir une certification (MFE, 2013a).

L'étiquetage environnemental

Cet outil permet au gouvernement du Québec de sélectionner les produits écoresponsables qu'il achètera pour son fonctionnement interne. ÉcoLogo (Programme Écologo), Energy Star, EPEAT (*Electronic Product Environmental Assessment Tool*) sont des exemples d'étiquettes environnementales dont le Centre des services partagés fait la promotion auprès des MO, notamment dans son *Répertoire de produits et de services écoresponsables* de la Direction générale des acquisitions (CSPQ, 2013). L'étiquetage environnemental est aussi un moyen pour le gouvernement d'orienter les entreprises et les consommateurs vers des choix de consommation précis. Il peut par exemple se servir de cet outil pour favoriser les technologies, produits et services verts du Québec ou à composants québécois. L'impact de telles étiquettes peut être majeur en terme de protection de l'environnement et de retombées économiques au Québec. À cet effet, le document de consultation sur la future politique énergétique fait référence au développement d'un label « vert » pour l'énergie propre, tel qu'en témoigne cet extrait :

« Important producteur d'énergie renouvelable, le Québec aurait avantage à promouvoir activement l'élaboration de normes internationales menant à la création d'un label « vert ». Cette étiquette apposée sur des produits et des services en assurerait la qualité quant aux émissions de gaz à effet de serre. Un label « vert » garantirait une plus-value de l'électricité produite au Québec. Cela favoriserait la compétitivité des industries installées au Québec, le développement de nouveaux procédés utilisant l'électricité et la diversification de la base industrielle du Québec. » (Commissions sur les enjeux énergétiques, 2013, p.68).

Malgré les avancées que propose la nouvelle politique industrielle, les écoétiquettes ne semblent pas être utilisées à leur plein potentiel au Québec. Il serait donc possible de bonifier cet outil afin d'assurer son développement, sa crédibilité et d'en favoriser une utilisation accrue.

3.3.15 Investissements dans les infrastructures vertes (amélioration des infrastructures de réseaux, verdissement des infrastructures, adaptation aux changements climatiques)

Le verdissement des infrastructures réfère principalement aux investissements visant à rendre les réseaux de production et de distribution de l'énergie et de transports plus efficaces, sobres en

carbone et résilients aux changements climatiques (secteurs 1, 3). Puisque les orientations gouvernementales sont attendues dans les secteurs des transports et de l'énergie, les documents de consultation constitueront les sources d'information permettant de dégager les principales tendances relatives au verdissement des infrastructures.

Le verdissement des infrastructures énergétiques est présent dans le document de consultation (Commissions sur les enjeux énergétiques, 2013), notamment à travers les moyens énumérés pour respecter la cible de réduction des émissions de GES, dont : l'efficacité énergétique dans tous les secteurs; le verdissement des transports (individuels, collectifs et des marchandises); et la production d'énergie renouvelable. En matière de production et de consommation d'énergie renouvelable, on entend poursuivre la mise en valeur de la ressource éolienne; développer les réseaux autonomes d'hydroliennes; et encourager la géothermie. On compte également optimiser et renforcer les infrastructures de transport de l'électricité en aménageant de nouveaux corridors vers les centres de consommation. Enfin, le gouvernement entend développer de nouvelles infrastructures qui permettront d'explorer et d'exploiter de manière responsable les hydrocarbures. Cette dernière action n'est toutefois pas une mesure abordée dans la littérature sur l'économie verte consultée. Tel que souligné au paragraphe précédent, le verdissement des infrastructures fait référence aux investissements visant à rendre le réseau de production et de distribution de l'énergie plus sobre en carbone.

Le verdissement des infrastructures de transport semble être une priorité gouvernementale et elle imprègne les deux documents de consultation (mobilité durable et énergie). Dans le document de consultation sur la future politique de mobilité durable, les principales tendances qui se dégagent pour le transport des personnes sont : lutter contre l'étalement urbain; réduire les émissions de GES; planifier le système de transport conjointement à l'aménagement du territoire et l'urbanisme; penser conjointement le réseau routier et les réseaux de transports collectifs; améliorer l'offre de transport collectif et influencer davantage la demande des usagers; augmenter le recours aux modes de transport actif; développer davantage le covoiturage et l'autopartage; électrifier le transport collectif et individuel; rendre les véhicules plus écoénergétiques; réduire la teneur en carbone des carburants; favoriser le transport régional, rural et interurbain; et offrir du transport adapté sur le territoire (MTQ, 2013). Dans le document de consultation sur la future politique énergétique (diffusé avant la nouvelle stratégie d'électrification des transports), on propose plusieurs mesures qui concernent l'électrification des transports (Commissions sur les enjeux énergétiques, 2013). Ces dernières ont été reprises sous la forme d'engagements dans la nouvelle *Stratégie d'électrification des transports 2013-2017*. Par celle-ci, le gouvernement entend faire une grande place aux transports électriques dans le transport individuel et collectif, et dans

une moindre mesure, au transport des marchandises. On vise notamment à augmenter l'offre de transports collectifs électrifiés et à réaliser des projets de démonstration en ce domaine; à favoriser l'acquisition de véhicules électriques et à installer des bornes de recharge sur le territoire; à adopter des solutions nouvelles pour le transport des marchandises; à développer l'ensemble de la filière de l'électrification des transports; et à électrifier la flotte de véhicules des MO publics (MCE, 2013). Le nouveau *Plan Québécois des infrastructures 2013-2023*, qui a un horizon de 10 ans, prévoit investir plus de 6,5 milliards de dollars dans les transports collectifs (SCT, 2013). À titre de comparaison, le *Plan québécois des infrastructures 2007-2012* du gouvernement précédent prévoyait investir 2 milliards de dollars dans les transports collectifs sur un horizon de 5 ans (SCT, 2013a).

3.3.16 Investir dans le capital naturel

L'investissement dans le capital naturel se traduit par des mesures visant le maintien et la création de parcs et d'aires protégées, des mesures de conservation de la biodiversité, de protection de la ressource eau, de décontamination des sols, de protection des espèces halieutiques par des pratiques de pêche durables ainsi que par des actions de protection des milieux humides ou des forêts. (secteurs 5, 6, 7, 8, 10)

En matière d'aires protégées, le Québec entend protéger 12 % de son territoire en 2015 (MDDEFP, 2011a), ce qui semble être en phase avec la communauté internationale puisque les engagements pris à Nagoya en 2010 par les pays qui ont ratifié la Convention sur la CDB étaient d'augmenter respectivement à 10 % et à 17 % d'ici 2020 la superficie des zones marines et terrestres qui devront faire l'objet de mesures de protection (MDDEFP, 2011a).

Par ailleurs, les comptes de l'environnement, en permettant une meilleure connaissance de l'état du capital naturel, constituent un outil privilégié pour favoriser sa protection. Le Québec n'a pas encore son système de comptes de l'environnement. Néanmoins, les travaux pour mettre en place de tels comptes au Québec semblent progresser puisque des études²⁶ sur le sujet ont été réalisées par l'ISQ.

²⁶ *Comptes des écosystèmes : cadre conceptuel et exemples d'application* Compte rendu des rencontres de Copenhague; *Les comptes de l'environnement et l'approche par capitaux pour appuyer la mesure du développement durable au Québec*; *Revue de la littérature sur les comptes des matières résiduelles solides*.

L'attribution d'une valeur monétaire aux services écologiques rendus par les écosystèmes est un autre moyen de protéger le capital naturel, surtout si elle est intégrée au marché. Le Québec ne dispose pas encore de tels outils, mais des fonds ont été réservés pour leur développement dans le *PACC 2020* (MDDEFP, 2013b). Les nouvelles *Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique 2013* adoptées par le nouveau gouvernement laissent entrevoir qu'un pas en avant sera fait en ce domaine. En effet, on entend notamment protéger et restaurer les écosystèmes; élaborer des outils économiques favorables au maintien de la diversité biologiques; améliorer les connaissances sur la valeur des services rendus par les écosystèmes; et favoriser la prise en compte de la diversité biologique par les entreprises (MDDEFP, 2013f).

Enfin, une approche d'économie verte devrait comporter plusieurs mesures qui entraînent le verdissement des secteurs économiques dépendant directement du capital naturel tels que l'agriculture, les forêts, la pêche et le tourisme. Or, nos recherches dans la documentation gouvernementale ont permis d'identifier moins d'actions d'envergure (et plus particulièrement du côté des pêcheries et du tourisme) contribuant au verdissement de ces secteurs. Même si ces secteurs sont parfois moins lucratifs que d'autres, ils devraient être au coeur d'une approche d'économie verte puisqu'ils ont un impact direct sur le capital naturel et ils dépendent directement de celui-ci.

En somme, un certain potentiel de bonification semble exister pour cette mesure d'économie verte type, notamment dans les domaines des comptes environnementaux; des instruments permettant d'attribuer une valeur aux services rendus par les écosystèmes en les intégrant au marché; et du verdissement des secteurs dépendant directement du capital naturel.

3.3.17 Coopération internationale en matière d'économie verte

Le Québec coopère sur la scène internationale dans plusieurs secteurs de l'économie verte (secteurs 1, 2, 3, 4, 10), mais sa coopération prend surtout la forme de suivi des négociations lors de conférences internationales rattachées à des traités multilatéraux. À titre d'illustrations, le Premier Ministre du Québec de l'époque, M. Jean Charest, a participé à Rio+20 où l'un des 2 thèmes de la Conférence était l'économie verte. Le Québec en a alors profité pour diffuser le *Rapport du Québec sur le cadre institutionnel de développement durable et sur l'économie verte* (MDDEFP, 2012). Le Québec participe aussi aux Conférences internationales sur les changements climatiques par le biais de la délégation du Canada. Enfin, il participe aux rencontres internationales sur la diversité biologique et à celles relatives à la gestion de l'eau.

La coopération internationale en matière d'économie verte prend aussi la forme d'échanges d'expertise et de transfert technologique avec les PED. Des initiatives dans ces domaines où le Québec est porteur se réalisent (MDDEFP, 2012).

Le nouveau *Plan de développement du commerce extérieur 2013-2017* contribue aussi à la transition vers l'économie verte. Le plan prévoit : d'assurer une meilleure adéquation entre l'offre de produits et services québécois (incluant les technologies vertes) et les opportunités de marché hors Québec; de mettre en valeur des secteurs d'excellence québécois à l'étranger (incluant l'électrification des transports); et de promouvoir l'action du Québec en développement durable, notamment dans le domaine des changements climatiques, de la biodiversité et de l'électrification des transports (MRIFCE, 2013).

Malgré toutes ces actions, il existerait un potentiel de faire plus, notamment pour ce qui est de transférer de l'expertise et des technologies vertes vers les pays les moins avancés.

3.3.18 Participation des parties prenantes

Lorsque le gouvernement du Québec entend adopter un document comportant des orientations stratégiques gouvernementales dans les secteurs concernés par l'économie verte (secteurs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10), il consulte généralement les parties prenantes. À titre d'exemples, les futures politiques nationales sur la mobilité durable et sur l'énergie ont toutes les deux fait l'objet de consultations publiques. Le gouvernement utilise aussi les « consultations ciblées » auprès de parties prenantes comme moyen de l'aider à se positionner sur quelques sujets spécifiques. À titre d'exemple, la politique industrielle a fait l'objet d'une consultation ciblée auprès d'une quarantaine d'acteurs. Le gouvernement a aussi utilisé ce mode de consultation pour prendre le pouls d'acteurs ciblés de la société civile sur les deux thèmes de Rio+20 (ENAP, 2012).

Le Québec dispose aussi d'un organisme officiel de consultations publiques, soit le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui relève du MDDEFP. La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévoit une étape de participation du public pour les projets qui ont des impacts majeurs sur l'environnement avant qu'ils soient autorisés. Le BAPE intervient aux niveaux de la divulgation d'informations sur les projets et de la consultation. En somme, le BAPE et le MDDEFP (avec ses analyses environnementales) aident le gouvernement à prendre ses décisions (BAPE, 2013).

3.3.19 L'adoption de stratégies, plans d'action et politiques favorables à un verdissement de l'économie

Plusieurs documents d'orientations stratégiques compatibles avec un verdissement de l'économie ont été adoptés ces dernières années au Québec. Ils portent sur des problématiques particulières ou sectorielles telles que les changements climatiques, la gestion des matières résiduelles, l'eau potable, le développement durable, les véhicules électriques, les territoires et les aires protégées. Toutefois, quelques pièces maîtresses d'une approche d'économie verte sont en cours d'élaboration par le gouvernement (la politique énergétique, la politique de mobilité durable et la SGDD). Tant les documents en vigueur que ceux à venir impactent presque tous les secteurs économiques concernés par l'économie verte (secteurs 1, 2, 3, 4, 5, 9, 10).

Ces futures politiques ont fait l'objet de consultations publiques où un document a été publié. Dans le cas de la SGDD, aucun document de consultation n'a encore été diffusé puisque l'adoption de cette dernière est prévue pour plus tard (fin 2014) dans l'agenda gouvernemental.

Les principaux documents d'orientations stratégiques en vigueur compatibles avec une transition vers l'économie verte sont :

- *La Politique industrielle québécoise 2013-2017*
- *La Stratégie d'électrification des transports 2013-2017*
- *La Politique nationale sur la recherche et l'innovation 2014-2019*
- *Les Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique 2013*
- *Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques et la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020*
- *La Politique de gestion des matières résiduelles (pérenne)*
- *La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*
- *Les Orientations stratégiques du Québec en matière d'aires protégées*

- La *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2015* comporte plusieurs objectifs qui contribuent à la transition vers une économie verte. Ces objectifs portent notamment sur des thèmes tels que la recherche et l'innovation, la production et la consommation responsable, l'écoconditionnalité, l'intégration des externalités, l'écofiscalité, l'emploi et le développement économique.
- La *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016* (MAMROT, 2011) comporte plusieurs objectifs qui contribuent à la transition vers l'économie verte tels que : promouvoir et développer l'utilisation des modes de transport collectif, alternatif et actif pour les personnes; soutenir les instances locales, supralocales, régionales et métropolitaines qui adoptent un virage écoresponsable; densifier les pôles urbains et ruraux; soutenir la modernisation de la structure industrielle; et assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée.

Les tendances relatives à l'économie verte qui se dégagent des principaux documents en consultation sont :

Politique énergétique

Le document de consultation sur la future politique énergétique énonce que celle-ci visera six objectifs stratégiques : réduire les émissions de GES; électrifier les transports (et développer l'industrie afférente); améliorer l'efficacité énergétique; produire de l'énergie renouvelable (hydroélectricité et éolien) et développer des énergies renouvelables émergentes (hydrolienne, solaire passif, géothermique, etc.); explorer et exploiter de façon responsable les hydrocarbures²⁷; et assurer la sécurité et la diversité des approvisionnements énergétiques.

Cette politique établira un lien clair entre la cible de réduction des émissions de GES de -25 % pour 2020 et la nécessité de diminuer l'intensité énergétique de l'économie québécoise et d'électrifier le secteur des transports ainsi que les secteurs commercial, institutionnel et industriel. Par cette politique, on souhaite remplacer les hydrocarbures dans tous les domaines par de l'électricité et d'autres formes d'énergies propres. La politique visera aussi à utiliser les surplus d'énergie propre dont dispose le Québec comme levier économique, social et environnemental. À cet effet, le développement de grappes industrielles dans les secteurs des transports verts sera une priorité.

²⁷ Cette mesure n'est pas traitée dans la littérature sur l'économie verte consultée.

Enfin, on cherchera à attirer et à développer une industrie consommatrice d'énergie propre à l'aide d'un label « vert ».

Les moyens énumérés dans le document qui permettront au Québec de respecter la cible de réduction des émissions de GES sont l'efficacité énergétique, le verdissement des transports, la production d'énergie renouvelable et l'aménagement du territoire. En matière d'efficacité énergétique, la politique visera son amélioration dans les grandes entreprises, les secteurs commercial et institutionnel ainsi que dans les bâtiments. Afin de verdir les transports, on entend remplacer les hydrocarbures par des énergies propres incluant l'hydroélectricité. Pour ce faire, il est proposé notamment d'électrifier ou d'améliorer l'efficacité énergétique des véhicules individuels; d'électrifier le transport des marchandises et de favoriser l'utilisation des camions hybrides; d'électrifier les transports collectifs; de favoriser le transfert modal des personnes et des biens; de mettre sur pied une industrie de production de composants électriques ou d'assemblage de ces composants; d'examiner l'option du monorail suspendu à moteurs-roues; et d'investir en R&D dans les technologies liées aux transports. Dans le domaine de la production et consommation d'énergie renouvelable, on entend : poursuivre la mise en valeur de la ressource éolienne; développer les réseaux autonomes d'hydroliennes; et encourager la géothermie. De plus, la consommation de biocombustibles, de bois de chauffage, de résidus forestiers et agricoles ainsi que de biogaz sera favorisée. On compte aussi renforcer les infrastructures de transport de l'électricité en aménageant de nouveaux corridors vers les centres de consommation. Enfin, concernant l'aménagement du territoire, il est proposé de : densifier le territoire; d'intégrer aux plans d'aménagement du territoire des solutions de transport actif et collectif; de rapprocher les services de proximité; et de favoriser les systèmes intermodaux. De plus, on énonce que toute planification concernant l'aménagement du territoire devrait inclure des considérations énergétiques et écoclimatiques.

Le document mentionne que le Québec fera de l'exploration et de l'exploitation de ses hydrocarbures²⁸ dans le respect de l'environnement en maintenant le dialogue avec les communautés et en maximisant les retombées économiques collectives. À ce chapitre, on souligne que ces activités seront encadrées, qu'elles respecteront les principes de développement durable et les normes à venir, et qu'elles feront l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. Le document souligne que le programme de lutte contre les changements climatiques du Québec devra inclure les émissions de GES inhérentes à l'extraction d'hydrocarbures.

²⁸ Idem à 27.

Politique de mobilité durable

Dans le document de consultation relatif à la future politique québécoise de mobilité durable (qui concerne seulement le volet transport des personnes), le gouvernement vise un développement et une planification du système de transport intégrés avec l'aménagement du territoire et l'urbanisme, tout ceci en misant sur la diminution de l'étalement urbain. À cet effet, il est proposé que le réseau routier et les réseaux de transports collectifs soient pensés conjointement et on remet en question l'ajout de capacité routière.

Par ailleurs, le gouvernement souhaite agir sur l'offre et la demande de transport collectif. À cet effet, on entend améliorer et développer les services de transport en commun et influencer la demande des utilisateurs. Les actions de la future politique viseront également à limiter le nombre de déplacements motorisés, à réduire les distances parcourues et à modifier les habitudes de déplacement. Comme c'est le cas pour la future politique énergétique, la préoccupation relative à la réduction des émissions de GES sera inhérente à la prochaine politique de mobilité durable. Pour ce faire, les avenues suivantes sont évoquées : augmenter l'utilisation des modes de transport actif; développer le covoiturage et l'autopartage; électrifier le transport collectif et individuel; rendre les véhicules plus écoénergétiques; et réduire la teneur en carbone des carburants. Enfin, cette future politique traitera des moyens de favoriser le transport régional, rural et interurbain tels que s'assurer de la pérennité des services de transport interurbain par autocar ou consolider l'aménagement des noyaux villageois. Les besoins de services hors territoire en transport adapté devraient également faire partie de la future politique.

4 ÉLÉMENTS AYANT LE POTENTIEL D'ACCROÎTRE L'INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE VERTE DANS L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Le chapitre 4 vise à identifier des pistes d'action exploratoires qui pourraient permettre une meilleure intégration de l'économie verte au Québec. Pour y parvenir, le sous-chapitre 4.1 présentera les forces, le potentiel et la capacité d'action du Québec. Il sera suivi d'une évaluation du niveau d'intégration de l'économie verte au Québec présentée au sous-chapitre 4.2 sous la forme d'un tableau. Enfin, dans le même sous-chapitre, une série de pistes d'action exploratoires seront identifiées pour chaque mesure d'économie verte type « à renforcer » et « inexistante », en tenant compte des secteurs concernés par l'économie verte.

4.1 Les forces, le potentiel et la capacité d'action du Québec

Le contexte économique du Québec est caractérisé, entre autres, par un secteur manufacturier en déclin. En effet, la part de ce secteur dans l'économie québécoise est passée de 23,6 % à 16,3 % entre 2000 et 2010 (Duhamel, 2011, p.62). Selon un scénario de cours normal des affaires, il est prévu que la part du secteur manufacturier dans l'économie atteigne 13,5 % en 2015 (Duhamel, 2011). Plusieurs facteurs expliquent ce déclin, parmi lesquels on retrouve la force du dollar canadien maintenu à un cours élevé par le pétrole et les ressources naturelles, la croissance des économies émergentes, la hausse du coût des facteurs de production et la préoccupation environnementale qui exige de produire différemment (Duhamel, 2011, p.45). Le secteur souffre d'une faible productivité et d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Ce secteur est composé majoritairement de PME et sa production est destinée, dans une très large mesure, à l'exportation²⁹ (Duhamel, 2011, p.53).

Par ailleurs, le Québec dispose de plusieurs forces qui peuvent lui permettre de bien se positionner sur le marché international qui s'oriente de plus en plus vers une économie verte. Concernant les technologies propres³⁰, domaine se situant au cœur de la transition vers l'économie verte, le Québec dispose de forces dans : l'efficacité énergétique, la biomasse, les matières résiduelles et l'hydroélectricité lorsqu'on croise son expertise et les tendances de marché international (Écotech

²⁹ Les exportations du secteur manufacturier représentent environ 88 % des exportations québécoises (Duhamel, 2011).

³⁰ Ce terme inclut les technologies qui permettent de faire de l'efficacité énergétique et de produire de l'énergie renouvelable.

Québec, 2012). Pour chacune de ces forces, plusieurs niches jugées intéressantes sont identifiées, telles que présentées dans le tableau 4.1.

Tableau 4.1 Forces du Québec en matière de technologies propres et identification des niches (inspiré de : Écotech Québec, 2012, p.21)

Biomasse	Efficacité énergétique	Matières résiduelles	Hydroélectricité
Niches :	Niches :	Niches :	Niches :
Biocarburants	Optimisation des procédés industriels	Equipements pour l'industrie traditionnelle	Mini et microcentrales
Biomasse forestière et biogaz	Recherche opérationnelle	Equipementiers en tri	Hydroliennes
Valorisation	Système de contrôle	Recyclage, filières spécialisées	Génie-conseil associé
		Valorisation	

Toujours en matière de technologies propres, le Québec dispose d'un potentiel important dans six domaines (solaire, sols, chimie verte, eau, transport, éolien) lorsque son expertise et les tendances de marché international sont croisées. Pour chacun d'eux, des niches sont identifiées et présentées dans le tableau 4.2.

Tableau 4.2 Les potentiels du Québec en matière de technologies propres et identification des niches (inspiré de : Écotech Québec, 2012, p.21)

Solaire	Sols	Chimie verte	Eau	Transport	Éolien
Niches :	Niches :	Niches :	Niches :	Niches :	Niches :
Solaire thermique	Traitement biologique des sols	Biomatériaux et bioprocédés	Traitement et purification	Batteries	Eoliennes nordiques
				Bornes de recharge	
				Transport collectif terrestre	

En plus de ces forces et potentiels, le Québec dispose d'une très bonne capacité d'action et d'atouts permettant une transition vers l'économie verte. Son atout le plus remarquable est sans contredit son importante production d'énergie renouvelable. En effet, environ 97 % de l'électricité consommée au Québec est de source hydroélectrique. De plus, le Québec est présentement en

situation de surplus énergétique (Commissions sur les enjeux énergétiques, 2013). Dans un contexte où la chaîne de production se doit d'être de plus en plus respectueuse de l'environnement pour être compétitive à l'international, la disponibilité d'une énergie propre à coût raisonnable peut constituer un avantage comparatif important pour des entreprises québécoises ou étrangères produisant et transformant sur le territoire québécois. Deuxièmement, le Québec dispose d'un réseau d'éducation collégial et universitaire performant, accessible et offrant de nombreuses formations dans des domaines liés à la protection de l'environnement. Ce réseau génère un bassin de main-d'œuvre hautement qualifiée nécessaire pour soutenir la transition vers l'économie verte³¹. Troisièmement, le Québec dispose d'un réseau développé de centres de recherche de pointe où se réalisent beaucoup d'innovations. De plus, tel que l'a révélé le portrait des mesures d'économie verte au Québec, ce dernier investit de manière importante dans la recherche et l'innovation et il entend faire en sorte que 3 % du PIB soit investit dans ce secteur.

En terme de capacité d'action, le portrait des mesures d'économie verte au Québec a révélé que cette province dispose d'importantes institutions financières, notamment dans le domaine du capital de risque, et qu'elle a mis en place un marché du carbone avec son partenaire Californien. De plus, le Québec entend éventuellement mettre en place une institution financière additionnelle, soit la BDEQ. Du côté de la capacité financière de l'État québécois, elle est très importante en théorie, mais elle est dépendante des choix socio-économiques qui sont faits. Toutefois, pour ne pas avoir à diminuer les dépenses dans les mesures sociales qui sont très importantes dans une économie verte, l'État a intérêt à encourager une participation financière accrue du secteur privé pour réaliser la transition verte, tel qu'expliqué au chapitre 2. Il peut également effectuer des réformes fiscales et de programmes ainsi que revoir ou abolir des subventions qui sont inefficaces ou qui ont pour effet de détruire le capital naturel. Il peut aussi mettre en place de nouvelles redevances ou taxes vertes ou encore créer des bonds verts qui serviront à financer des projets verts (ex. : transports collectifs) comme l'Ontario entend le faire (National Post, 2013). Ces actions possibles sont tous des moyens pour l'État de dégager des marges de manœuvre financières qui peuvent être réinvesties dans la transition verte. Par ailleurs, tel que survolé au sous-chapitre 3.3, le cadre législatif et règlementaire québécois est très bien développé dans le domaine de la protection de l'environnement, même s'il peut être simplifié pour le bénéfice des entreprises (Duhamel, 2011). Enfin, la société québécoise est très avant-gardiste en matière d'environnement (SWITCH, 2013), donc plus ouverte aux changements qu'implique une transition vers l'économie verte.

³¹ Des pistes d'action exploratoires pour accroître le bassin de main-d'œuvre hautement qualifiée dans les secteurs de l'économie verte et améliorer l'adéquation entre la formation de la main-d'œuvre et les besoins des entreprises seront présentées au sous-chapitre 4.2.

Finalement, les principales filières vertes que le gouvernement du Québec cherche à développer dans un horizon à moyen terme, d'après plusieurs documents d'orientations gouvernementales consultés³², sont : les technologies propres; l'efficacité énergétique; les énergies renouvelables; les bioénergies; l'électrification des transports (individuels, collectifs et ceux destinés au transport routier des marchandises); la valorisation et le recyclage des matières résiduelles; la réduction des émissions de GES dans divers secteurs; et le bâtiment durable (résidentiel, commercial et institutionnel).

4.2 Identification d'éléments ayant le potentiel d'accroître l'intégration de l'économie verte au Québec

À partir du portrait des mesures d'économie verte au Québec réalisé au chapitre 3, il est possible d'évaluer le niveau d'intégration de l'économie verte au Québec. Le tableau 4.3 présente les résultats de cette évaluation. À l'aide de trois symboles distincts, le tableau fait ressortir les éléments forts (+++) de l'approche québécoise, les éléments qui pourraient être renforcés (++) ainsi que les éléments inexistantes qui pourraient être ajoutés (+).

³² Le *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques*, la *Stratégie québécoise de gestion des matières résiduelles*, la *Stratégie sur l'électrification des transports 2013-2017*, la *Politique nationale sur la recherche et l'innovation 2014-2019*, le document de consultation sur la politique énergétique et le document de consultation sur la politique de mobilité durable.

Tableau 4.3 Évaluation du niveau d'intégration de l'économie verte au Québec

Mesures d'économie verte types	Fort : +++ À renforcer : ++ Inexistant : +
Application d'instruments économiques et fiscaux favorisant la transition vers l'économie verte	+++
Lois, règlements, normes environnementales favorables à la transition vers l'économie verte	+++
Incitatifs financiers en faveur de l'économie verte	+++
Innovation, recherche et développement en matière d'économie verte	+++
Investissements dans les infrastructures vertes (amélioration des infrastructures de réseaux, verdissement des infrastructures, adaptation aux changements climatiques)	+++
L'adoption de stratégies, plans d'action et politiques favorables à un verdissement de l'économie	+++
Investir dans le capital naturel	++
Coopération internationale en matière d'économie verte	++
Participation des parties prenantes en matière d'économie verte	++
Mesures dans le domaine de l'éducation et de la formation pour appuyer la transition vers l'économie verte	++
Politique d'achats publics écoresponsables	++
Verdissement des entreprises	++
Information, sensibilisation, certification, étiquetage contribuant à la transition vers l'économie verte	++
Encourager les investissements privés qui favorisent la transition vers l'économie verte	++
Vision de l'économie verte	+
Cibles, indicateurs et mécanisme de suivi de l'économie verte	+
Planification gouvernementale intégrée en matière d'économie verte	+
Coordination gouvernementale en matière d'économie verte	+
Mesures sociales rattachées à l'économie verte (personnes à faible revenu, travailleurs)	+

4.2.1 Les éléments forts de l'approche d'économie verte poursuivie par le Québec

Le portrait des mesures d'économie verte au Québec (sous-chapitre 3.3) révèle que six mesures d'économie verte types de l'approche de développement poursuivie par le Québec sont relativement complètes et touchent les principaux secteurs économiques concernés par l'économie verte. Il n'y a donc pas lieu de présenter de pistes d'action exploratoires pour renforcer ces mesures.

Premièrement, le Québec applique de nombreux instruments économiques et fiscaux favorisant une transition vers l'économie verte tels qu'un marché du carbone, des redevances versées au Fonds vert (eau, hydrocarbures, matières résiduelles) qui doivent être réinvesties dans l'amélioration de la qualité de l'environnement, des mesures d'écoconditionnalité, des subventions pour l'électrification des transports, etc. Le gouvernement applique des mesures diversifiées qui pourraient être accrues dans des secteurs spécifiques.

Deuxièmement, le Québec n'hésite pas à utiliser les outils législatifs et réglementaires pour assurer la protection de l'environnement dans tous les secteurs économiques identifiés. L'utilisation de l'outil législatif et réglementaire semble appuyer la transition vers l'économie verte, tel qu'en témoigne cet extrait : « La réglementation est un des facteurs ayant le plus d'impact sur le marché des technologies propres. Sans une réglementation forte, la demande n'est pas naturellement soutenue par le marché » (Écotech Québec, 2012).

Troisièmement, le gouvernement dispose de plusieurs programmes d'aide financière pour contribuer à solutionner des problématiques environnementales, pour développer des filières vertes ou encore pour verdir certains secteurs économiques. La demande reste toutefois forte pour accroître ces programmes, comme dans le cas du transport collectif par exemple.

Quatrièmement, dans le domaine de la recherche, du développement et de l'innovation, la nouvelle PNRI semble compatible avec une transition vers l'économie verte. Par cette politique, le gouvernement veut entre autres accorder une priorité à ce secteur puisqu'il entend faire en sorte que les investissements en R&D soient augmentés à 3 % du PIB (MFE, 2013a).

Le cinquième point fort a trait aux investissements dans les infrastructures vertes, notamment dans les réseaux de distribution de l'énergie et de transport. Le survol des deux documents de consultation publique (politique énergétique, politique de mobilité durable) a révélé que le Québec entend rendre, de manière générale, ces deux réseaux plus efficaces, sobres en carbone³³ et résilients aux changements climatiques. Du côté énergétique, le Québec entend développer davantage son réseau de distribution de l'hydroélectricité et un accent très fort sera mis sur le développement et l'utilisation des énergies renouvelables (dont principalement l'électricité) pour substituer des carburants fossiles surtout dans les transports. Concernant la mobilité durable, une forte volonté gouvernementale d'améliorer l'offre de transport collectif semble se dégager du

³³ Il est à noter toutefois que le projet d'exploitation d'hydrocarbures mentionné dans le document de consultation sur la future politique énergétique pourrait ne pas rendre les infrastructures plus sobres en carbone.

document de consultation. Enfin, la *Stratégie d'électrification des transports 2013-2017* détaille les engagements gouvernementaux concernant le développement de cette filière stratégique qui aura des impacts sur les infrastructures de transports au Québec (MCE, 2013).

Finalement, le Québec dispose (pour les politiques nationales en élaboration) de plusieurs documents d'orientations stratégiques sectoriels (stratégies, politiques et plans d'action) qui concourent à la transition vers l'économie verte dans la plupart des secteurs clés de l'économie québécoise.

4.2.2 Les éléments de l'approche d'économie verte poursuivie par le Québec qui pourraient être renforcés

Il ressort du portrait des mesures d'économie verte au Québec que huit mesures d'économie verte types existantes pourraient être renforcées. À cet effet, des pistes d'action à explorer seront présentées pour chacune de ces mesures. Les pistes d'action seront ordonnancées en fonction de leur priorité d'application (principale, secondaire) pour l'État. Ces pistes seront inspirées des quatre documents des organisations internationales analysés au chapitre 2, des tableaux (référence aux annexes 4, 5, 6, 7) présentant les outils d'économie verte appliqués par la France, le Royaume-Uni et la République de Corée ainsi que de la littérature consultée pour réaliser cet essai. Enfin, l'applicabilité de chacune des pistes d'action sera discutée brièvement.

La première mesure est relative à l'éducation et à la formation. Pour la renforcer, la piste d'action principale à explorer serait de favoriser la mise en place de nouveaux programmes de formation ou d'adapter les programmes existants afin qu'ils répondent mieux aux besoins des entreprises tout en supportant les filières vertes que le gouvernement souhaite appuyer (référence au sous-chapitre 4.1). D'autres pistes d'action secondaires à explorer, permettant d'appuyer la piste d'action principale, seraient de : tenir à jour un portrait des emplois verts au Québec (voir même en faire un indicateur); consulter les entreprises et les associations environnementales sur une base régulière pour connaître leurs besoins en terme de compétences de la main-d'œuvre et de nombre de travailleurs recherchés et leur offrir un accès en continue à des représentants gouvernementaux; faire la promotion des emplois verts auprès de la population et des jeunes; appuyer la requalification des travailleurs et la formation continue en matière de compétences vertes; amener les chercheurs à s'impliquer davantage dans le volet formation; éduquer dans l'optique d'amener des changements de comportement; favoriser l'intégration de l'économie verte dans les stratégies des cégeps et universités; généraliser le système d'études coopératives à l'ensemble des

formations (Duhamel, 2011); et reproduire le modèle de consortiums de recherche précompétitive comme le Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale au Québec (CRIAQ)³⁴ (Duhamel, 2011). Ces pistes d'action exploratoires sont réalisables puisque le *Plan national de mobilisation pour les emplois et les métiers dans l'économie verte* (République française, 2013i) de la France comporte quelques objectifs qui leur sont similaires tels qu'identifier les métiers de l'économie verte et connaître les besoins des entreprises en terme de recrutement (quantité, qualifications); faire connaître les métiers de l'économie verte et les promouvoir; intégrer l'économie verte dans tous les programmes de formation; et adapter l'offre de formation (République française, 2013i).

La deuxième mesure d'économie verte type qui pourrait être renforcée concerne le verdissement des achats publics comme levier à la commercialisation des technologies, produits et services verts. La nouvelle *Politique industrielle québécoise 2013-2017* prévoit que les organismes publics devront mettre en place, à partir de l'année financière 2014-2015, des pratiques d'acquisition écoresponsable. Cela pourrait signifier de prendre en compte dans les appels d'offre publics, en plus du coût d'achat, des coûts liés à l'installation, au fonctionnement, à la consommation énergétique, à l'entretien et à la disposition du bien en fin de vie utile (MFE, 2013a). Malgré ce pas en avant, certaines pistes d'action exploratoires pourraient être examinées. La première piste d'action exploratoire principale en ce domaine serait de mettre à jour la *Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable du gouvernement du Québec* qui date de 2009. Cette politique oriente notamment les achats de biens et services des MO. Cette dernière pourrait être revue dans l'optique d'accroître la protection de l'environnement (en intégrant plus de critères environnementaux) à travers les achats publics et d'appuyer la commercialisation des technologies, produits et services verts du Québec ou avec une composante québécoise. La seconde piste d'action exploratoire principale serait que les marchés publics deviennent des « bancs d'essai » ou des « vitrines » pour les technologies, services ou produits verts fabriqués entièrement ou partiellement au Québec dans le respect des accords commerciaux, lois et règlements. À cet effet, le Gouvernement du Canada a mis sur pied le *Programme d'Innovation Construire au Canada* (PICC) par lequel il achète les produits et services d'entreprises canadiennes rendus aux dernières étapes du développement afin de les mettre à l'essai avant leur mise en marché. Le PICC vise les innovations dans quatre secteurs, parmi lesquels on retrouve l'environnement (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2013). À titre de piste

³⁴ Le CRIAQ est un exemple de ce type de mécanisme qui existe dans le secteur aérospatiale. Par ce programme, les manufacturiers de l'industrie font part de leurs besoins en R&D à des chercheurs afin des les faire participer à des travaux de recherche. De ce processus de consultation émane une liste de projets à partir de laquelle les centres de recherche et universités intéressés peuvent choisir des projets sur lesquels travailler.

d'action exploratoire secondaire, les achats publics pourraient prendre davantage en compte les émissions de GES des technologies, produits et services. Cette piste d'action pourrait se réaliser puisque le *PACC 2020* prévoit commencer à intégrer des exigences relatives à l'empreinte carbone dans les achats gouvernementaux. Enfin, la dernière piste d'action secondaire à explorer serait celle de collaborer davantage avec les institutions, entreprises et les municipalités pour qu'elles verdissent leurs achats publics par la mise en place de politiques d'approvisionnement responsable. La Fédération Canadienne des Municipalités reconnaît d'ailleurs déjà ce rôle important que peuvent jouer les municipalités dans la transition verte :

« ...les politiques d'approvisionnement peuvent être améliorées en vue d'utiliser le pouvoir d'achat des gouvernements municipaux pour stimuler la croissance et la compétitivité des produits et services écologiques. Les municipalités peuvent acheter des véhicules plus propres (parcs automobiles verts) adopter des normes écologiques pour leurs nouveaux bâtiments, etc. » (FCM, 2011, p.18).

L'appui au verdissement des entreprises et l'incitation aux investissements du secteur privé pour verdir l'économie sont les troisième et quatrième mesures d'économie verte types qui pourraient être renforcées. Parmi les mesures recensées dans la littérature, plusieurs éléments pourraient renforcer l'action du gouvernement du Québec en ces domaines en établissant d'abord un « guichet unique »³⁵ destiné aux entreprises qui les encouragerait à verdir leurs activités. D'autres pistes d'action exploratoires secondaires pourraient être appliquées à travers ce guichet unique telles que diffuser aux entreprises québécoises une vision gouvernementale, des orientations et des cibles relatives à la transition vers l'économie verte dans l'objectif de renforcer la confiance et la prévisibilité des investisseurs; inciter ou obliger les grandes entreprises à divulguer leur bilan environnemental et social; s'assurer que les entreprises québécoises ont accès à tous les leviers financiers nécessaires pour verdir leurs activités et investir dans le développement des filières vertes que le gouvernement cherche à appuyer; promouvoir les partenariats publics-privés dans le but de favoriser les investissements du secteur privé dans l'économie verte; encourager l'écoproduction, l'écoconception et la mise en place de politiques d'approvisionnement responsable chez les entreprises (Duhamel, 2011, p. 39); fournir de l'accompagnement-conseil (experts) en matière d'économie verte à toutes les étapes de la chaîne de développement; introduire un crédit d'impôt à la commercialisation³⁶ (Duhamel, 2011, p.140); diffuser de l'information sur les opportunités d'affaires et les filières vertes en croissance au Québec et à l'international; assurer

³⁵ Ce guichet unique rassemblerait l'ensemble de l'information et du matériel relatif à l'économie verte destiné aux entreprises (information sur l'économie verte, études et publications pertinentes, programmes d'aide financière, outils interactifs, veille sur les meilleures pratiques, données, etc.).

³⁶ Le crédit d'impôt à la commercialisation favoriserait l'innovation parce qu'il tiendrait compte des dépenses effectuées par les entreprises à toutes les étapes de la précommercialisation.

une veille et rendre disponible de l'information technique sur les meilleures pratiques de verdissement des entreprises; et sensibiliser les entreprises à la transition vers l'économie verte. Le projet de BDEQ propose de mettre en œuvre plusieurs de ces pistes d'action parmi lesquelles on retrouve le guichet unique destiné aux entreprises, l'accompagnement-conseil, rendre disponible des leviers financiers, etc. (Assemblée nationale Québec, 2013). Les tâches de ce guichet unique pourraient toutefois être élargies justement pour inclure plus de mesures (comme celles mentionnées plus haut) qui orientent davantage les entreprises vers l'économie verte. Cette mesure est réalisable puisque le Royaume-Uni a récemment mis en place une banque, soit la Green Investment Bank, dont certains rôles semblent assez similaires avec ceux décrits dans le projet de BDEQ. Cette banque publique, entièrement dédiée à l'accélération de la transition vers une économie verte, dispose de 3,8 milliards £ de fonds publics. Sa mission est d'orienter les investissements vers des domaines ciblés (l'éolien, le Green Deal, l'efficacité énergétique, les déchets, les biocarburants) qui permettront au Royaume-Uni de respecter ses cibles de réduction des émissions de GES (Green Investment Bank, 2013). À titre de second exemple, la Banque Publique d'Investissement de la France a reçu pour mission dans la *Feuille de route pour la transition écologique* d'appuyer le soutien aux transitions écologiques et énergétiques (République française, 2012).

La cinquième mesure d'économie verte type qui pourrait être renforcée est l'information, la sensibilisation, la certification et l'étiquetage. La piste d'action principale à explorer en matière d'information et de sensibilisation serait de diffuser plus d'information et de faire de la sensibilisation sur l'économie verte, comme le fait la France sur son site Internet du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'Énergie, dans sa section Économie verte. On y retrouve notamment de l'information sur les métiers de l'économie verte, sur son financement, sur les investissements, la recherche et l'innovation ainsi que sur les indicateurs d'économie verte qui y sont rattachés. Dans le domaine de l'étiquetage et de la certification, la piste d'action principale à explorer serait de développer davantage l'écoétiquetage des technologies, produits et services verts du Québec (en prenant bien soin de conserver la crédibilité de cet outil) dans l'optique d'aider à leur diffusion en orientant les consommateurs vers ces produits. Des travaux sur ce thème sont déjà en cours au sein du Gouvernement du Québec. En effet, on entend préparer l'implantation d'une facette de l'écoétiquetage, soit un système de certification de l'empreinte carbone à l'échelle québécoise permettant aux entreprises du Québec d'afficher les émissions de GES émises par leurs produits et services tout au long de leur cycle de vie (MDDEFP, 2013b, p.27).

Du côté de l'investissement dans le capital naturel, le Québec semble être en phase avec ce qui se fait à l'international et cohérent avec une approche d'économie verte. Toutefois, cette sixième

mesure d'économie verte type pourrait être renforcée en explorant la piste d'action principale qui consiste à mettre en place un système de comptes de l'environnement. Cette approche statistique permet de mieux connaître l'état du capital naturel parce qu'elle rend possible les analyses qui touchent deux sphères à la fois, soit les sphères environnementale et économique (ISQ, 2010). Cette piste d'action est réalisable puisque, à titre d'exemples, le Canada (Statistique Canada, 2013a) et la France (République française, 2013) ont mis en place de tels comptes. Une autre piste d'action principale à explorer serait de développer des outils permettant d'attribuer une valeur monétaire aux services écologiques rendus par les écosystèmes dans l'optique d'intégrer ultérieurement cette valeur au marché. Cette piste d'action devrait se réaliser puisque le *PACC 2020* a prévu du financement pour ces travaux (MDDEFP, 2013b, p.48) et que les nouvelles *Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique 2013* prévoient une « amélioration de la connaissance sur la valeur des services écologiques » (MDDEFP, 2013f). Enfin, soulignons que le verdissement des secteurs tels que l'agriculture, le tourisme, la pêche et les forêts est incontournable dans une approche d'économie verte puisque ces activités ont un impact direct sur le capital naturel et elles dépendent directement de lui. À cet égard, une dernière piste d'action principale à explorer serait de s'assurer, par divers moyens (programmes, lois, règlements, etc.), que ces secteurs se verdissent au même rythme que les autres. À titre d'exemple d'action, les programmes d'aide financière favorisant le développement de l'agriculture biologique³⁷ permettent le verdissement du secteur agricole par la diffusion d'une meilleure pratique qui protège de manière accrue (notamment par l'exemption de pesticides) le capital naturel. De plus, cette activité crée des produits à forte valeur ajoutée (certifiés biologiques), de l'emploi et de la richesse collective. Un des moyens que la France a trouvé pour accroître cette activité économique est de se doter d'un objectif d'économie verte qui vise à doubler le pourcentage de surface agricole utile en agriculture biologique d'ici la fin 2017 (République française, 2013c).

Tel que l'a révélé le portrait des mesures d'économie verte au Québec, celui-ci collabore déjà sur la scène internationale dans le domaine de l'économie verte. Toutefois, pour renforcer cette septième mesure d'économie verte type, la piste d'action qui pourrait être explorée serait d'accroître le transfert d'expertises et de technologies vertes avec l'international, notamment avec les PED, en y faisant participer davantage le secteur privé. Cette piste d'action exploratoire est réalisable puisque dans sa *Stratégie nationale pour une croissance verte*, la République de Corée énonce qu'elle entend devenir un chef de file dans le domaine de l'économie verte au sein de la

³⁷ Le MAPAQ administrait de tels programmes de soutien ces dernières années, mais ils sont terminés depuis mars 2013.

communauté internationale. Pour ce faire, elle augmentera sa part « d'aide au développement vert³⁸ » de 11 % à 30 % en 2020 (Randall and Byungseo, 2011, p.6).

Comme il n'existe pas de stratégie québécoise d'économie verte actuellement au Québec, des consultations publiques sur un tel projet de stratégie n'ont évidemment pas été tenues. Pour renforcer cette huitième mesure d'économie verte type, la piste d'action principale qui pourrait être explorée serait de faire participer les parties prenantes, non seulement à la phase de l'élaboration d'une future stratégie d'économie verte, mais aussi à celle de sa mise en œuvre. Cette méthode pourrait aussi être appliquée à toutes les prochaines stratégies, politiques et plans d'actions sectoriels compatibles avec une transition vers l'économie verte. Ainsi, les parties prenantes pourraient proposer des pistes d'amélioration ou de modification des actions dans l'optique d'améliorer leur efficacité pendant l'étape de la mise en œuvre. En République de Corée, la société civile et le secteur privé ont été des participants très actifs dans le débat sur l'économie verte. Ils ont contribué à la formulation et à la mise en œuvre des mesures d'économie verte (PNUE, 2010, p.12).

4.2.3 Les éléments de l'approche d'économie verte poursuivie par le Québec qui pourraient être ajoutés ou adaptés

Certains éléments d'une approche d'économie verte sont inexistants dans l'approche poursuivie par le Québec. Des pistes d'action exploratoires seront donc proposées.

Premièrement, l'approche québécoise n'est pas chapeautée d'une vision de l'économie verte diffusée publiquement et à laquelle adhère la population et les principales parties prenantes. Dans ce contexte, la piste d'action principale qui pourrait être explorée serait de doter le Québec d'une telle vision en lui associant un horizon temporel. Cette vision pourrait être le fruit d'une réflexion collective et d'une consultation des parties prenantes. Cette piste d'action est réalisable puisque les trois pays que nous avons étudiés au sous-chapitre 3.1 se sont dotés d'une telle vision.

Deuxièmement, le gouvernement du Québec ne réalise pas de planification gouvernementale intégrée visant la transition vers une économie verte. La piste d'action principale qui pourrait être explorée à cet effet serait celle de réaliser une planification intégrée de la transition vers l'économie verte qui tient compte des trois dimensions du développement durable avec tous les acteurs

³⁸ Forme d'aide internationale visant la protection du capital naturel.

gouvernementaux concernés. Cette dernière permettrait une plus grande cohérence des actions de l'État en matière de transition vers l'économie verte, de profiter des synergies possibles entre les mesures et d'améliorer l'efficacité de l'action gouvernementale globale. Une telle planification permettrait aussi d'accroître la confiance des entrepreneurs et des investisseurs en les aidant à anticiper ce qui s'en vient. Ce climat de confiance ne peut être que bénéfique pour l'économie du Québec. Le Royaume-Uni a réalisé une telle planification intégrée qui est présentée sous la forme d'une ligne du temps dans sa stratégie d'économie verte. Toutes les mesures prévues qui contribuent à la transition vers l'économie verte y sont inscrites pour la période s'échelonnant de 2011 à 2050 (Royaume-Uni, 2011).

Il n'y a pas au Québec d'organe de coordination de l'économie verte de haut niveau clairement identifié à ce rôle. La piste d'action principale qui pourrait être explorée serait la mise en place d'un tel organe de coordination, un peu à l'image du nouveau Secrétariat à l'électrification des transports³⁹ (qui coordonne toutefois le développement d'une filière et non de l'économie verte). Placée sous la responsabilité directe de la Première Ministre, cette nouvelle structure conseille le gouvernement et coordonne l'ensemble des actions en matière d'électrification des transports (MCE, 2013). Cette piste d'action est réalisable puisque la République de Corée a mis en place un *Comité présidentiel sur l'économie verte* qui coordonne leur stratégie. Le Comité, formé de membres du secteur privé et du gouvernement, est coprésidé par le premier ministre et il rend des comptes au Président de la République (VGQ, 2013). Celui-ci pourrait améliorer l'efficacité de la mise en œuvre d'une future stratégie d'économie verte ou encore celle des mesures sectorielles favorisant la transition vers une économie verte. Une proposition d'Écotech Québec, formulée au gouvernement lors des consultations ciblées sur la future politique industrielle, allait d'ailleurs en ce sens : « 9. Mettre en place un Secrétariat à l'économie verte au niveau du Conseil exécutif afin de coordonner de façon efficace la progression d'une économie verte » (Écotech Québec, 2013, p.11).

Troisièmement, le Québec applique une multitude de mesures sociales. Toutefois, le portrait des mesures d'économie verte n'a pas permis d'identifier des mesures sociales directement rattachées à l'économie verte. La piste d'action principale qui pourrait être explorée en ce domaine serait d'entamer une réflexion sur l'adaptation de mesures sociales existantes au nouveau contexte de transition vers l'économie verte. Par exemple, certaines mesures existantes visant les chômeurs en général pourraient être adaptées. Le but serait de les aider à se relocaliser dans des secteurs de

³⁹ Cette nouvelle structure est aussi responsable de la vision du Québec, des activités de veille, de la réalisation des actions au sein de l'appareil gouvernemental, et de la collaboration avec les entreprises et institutions dans le domaine de l'électrification des transports (MCE, 2013).

l'économie verte pouvant les recevoir sans nouvelle formation ou moyennant une requalification (ex. : le secteur de la chimie verte pourrait recevoir des travailleurs issus du secteur de la pétrochimie). Ces mesures pourraient aussi être préventives et avoir pour objectif d'orienter les travailleurs de l'économie brune, avant qu'ils perdent leur emploi, vers des emplois durables en leur offrant différentes options de formation continue. Enfin, une autre piste d'action principale à explorer serait d'entamer une réflexion sur l'adoption de mesures sociales visant à aider les personnes défavorisées à absorber les hausses de coûts (ex. : taxes vertes, hausse du coût de certains produits, etc.) résultant de la transition vers l'économie verte.

Finalement, le Québec ne dispose pas de cibles, d'indicateurs et de mécanismes de suivi spécifiques à la transition verte. La piste d'action principale qui pourrait être explorée serait de développer des cibles, mécanismes de suivi et indicateurs d'économie verte. Cette piste d'action est réalisable puisque la France, dans sa *Feuille de route pour la transition écologique*, s'est dotée de cibles, mécanismes de suivi et d'indicateurs d'économie verte (référence au sous-chapitre 3.3). À titre de piste d'action secondaire, il pourrait être pertinent d'explorer l'opportunité de développer des instruments de mesure qui vont au-delà du PIB. En effet, l'économie verte comporte une dimension sociale importante et elle vise notamment l'amélioration du « bien-être » et de la « qualité de vie » de la population. L'adoption de tels instruments de mesure pourrait permettre de mieux évaluer l'état d'avancement de ces deux notions.

CONCLUSION

Les travaux réalisés dans le cadre de cet essai ont permis d'atteindre l'objectif global fixé au départ, soit de poser un diagnostic sur le niveau d'intégration de l'économie verte dans l'action gouvernementale québécoise. Les objectifs spécifiques ont aussi été atteints, soit : de survoler le concept d'économie verte tel que défini dans le cadre des travaux pré et post Rio+20 (chapitre 1); d'identifier les principaux outils d'économie verte recommandés par les organisations internationales (chapitre 2); de déterminer des critères de sélection permettant de réaliser le portrait des mesures d'économie verte au Québec et de réaliser ce portrait (chapitre 3); et d'évaluer le niveau d'intégration de l'économie verte dans l'action gouvernementale québécoise ainsi que d'identifier des pistes d'action exploratoires pouvant permettre une meilleure intégration de l'économie verte dans l'action gouvernementale (chapitre 4). Les paragraphes suivants récapituleront la démarche de l'essai, les principaux constats qui s'en dégagent, ses limites et quelques pistes de recherche qui mériteraient d'être approfondies dans des travaux ultérieurs.

L'essai a permis, au chapitre 1 (référence au tableau 1.2), d'identifier les idées maîtresses relatives au concept d'économie verte tirées de documents publiés par quelques grandes organisations internationales ainsi que de la Déclaration de Rio+20.

Ces idées maîtresses ont permis de tirer, au chapitre 1, la conclusion selon laquelle l'économie verte doit contribuer à éradiquer la pauvreté, à une croissance économique soutenue, à améliorer l'inclusion sociale et le bien-être humain et doit créer des opportunités d'emplois décents ainsi que maintenir un sain fonctionnement des écosystèmes.

L'analyse de quatre documents sur l'économie verte publiés par des grandes organisations internationales a permis de dégager, au chapitre 2 (sous-chapitre 2.2), un ensemble d'outils qu'elles recommandent d'inclure dans une approche d'économie verte. Des conditions qui peuvent assurer une plus grande efficacité de l'approche d'économie verte ont aussi été répertoriées et présentées à l'Annexe 3.

L'applicabilité de ces outils « théoriques » a été vérifiée et validée, au sous-chapitre 3.1, par l'examen de trois stratégies nationales d'économie verte (France, Royaume-Uni et République de Corée). Cet exercice a permis de déterminer les « mesures d'économie verte types ». Ces 19 mesures, constituant les principaux éléments que devrait comporter une approche d'économie verte, sont :

- Vision de l'économie verte;
- Cibles, indicateurs et mécanisme de suivi d'économie verte;
- Planification gouvernementale intégrée;
- Coordination gouvernementale en matière d'économie verte;
- Application d'instruments économiques et fiscaux favorisant la transition vers l'économie verte;
- Lois, règlements, normes environnementales;
- Incitatifs financiers en faveur de l'économie verte;
- Mesures sociales (personnes à faible revenu, travailleurs);
- Innovation, recherche et développement en matière d'économie verte;
- Mesures dans le domaine de l'éducation et de la formation pour appuyer la transition verte;
- Politique d'achats publics écoresponsables;
- Verdissement des entreprises;
- Encourager les investissements privés qui favorisent la transition verte;
- Information, sensibilisation, certification, étiquetage contribuant à la transition vers l'économie verte;
- Investissements dans les infrastructures vertes (amélioration des infrastructures de réseaux, verdissement des infrastructures, adaptation aux changements climatiques);
- Investir dans le capital naturel;
- Coopération internationale en matière d'économie verte;
- Participation des parties prenantes;
- L'adoption de stratégies, plans d'action et politiques favorables à un verdissement de l'économie;

Le chapitre 3 a aussi permis d'identifier les 10 secteurs économiques concernés par l'économie verte à l'aide de trois sources (PNUE, experte Lucie Verreault et Écotech Québec). Ces derniers sont : l'énergie; l'industrie, le commerce et la finance; les transports; les bâtiments; l'agriculture; les pêcheries; la foresterie; le tourisme; les matières résiduelles; et le capital naturel.

Les mesures d'économie verte types et les secteurs économiques concernés par l'économie verte sont les critères qui ont été utilisés pour dresser, au sous-chapitre 3.3, le portrait des mesures d'économie verte au Québec. Ce portrait non exhaustif des mesures d'économie verte a révélé que certaines mesures d'économie verte types sont très bien appliquées et relativement complètes. En revanche, d'autres mesures jugées incomplètes disposent d'un certain potentiel de bonification ou de raffinement. Enfin, certaines mesures ne sont pas appliquées. Dans ce cas, il existe un potentiel d'adopter de nouvelles mesures.

Tel que présenté au chapitre 4 (sous-chapitre 4.1), malgré les difficultés qu'éprouve le secteur manufacturier, le Québec dispose de forces dans quatre catégories de technologies propres (l'efficacité énergétique, la biomasse, les matières résiduelles et l'hydroélectricité) et de potentiels dans six domaines (solaire, sols, chimie verte, eau, transport, éolien) qui lui permettent de saisir

des opportunités de marché intéressantes dans l'économie verte. De plus, ses principaux atouts (hydroélectricité, réseau de centres de recherche, réseau de l'éducation) additionnés à sa capacité d'action (institutions financières, capacité financière, lois et règlements, société avant-gardiste) font que ses entreprises sont bien positionnées pour tirer leur épingle du jeu et que le Québec est en mesure d'attirer des investissements verts sur son territoire.

Une évaluation du niveau d'intégration de l'économie verte dans l'action gouvernementale au Québec a ensuite été présentée au sous-chapitre 4.2. Cet exercice, réalisé à partir du portrait des mesures d'économie verte au Québec (sous-chapitre 3.3), a d'abord permis de constater que le Québec est bel et bien engagé dans une transition vers l'économie verte. En effet, le Québec applique 14 mesures d'économie verte types sur un total de 19. Ces 14 mesures sont soit très bien développées et appliquées (éléments « forts » : 6 mesures) ou encore appliquées, mais avec une possibilité d'être raffinées ou adaptées afin de permettre une meilleure intégration de l'économie verte à l'action gouvernementale québécoise (éléments « à renforcer » : 8 mesures). Enfin, 5 mesures d'économie verte types ne sont pas appliquées (éléments « inexistantes »). Concernant les éléments « à renforcer » et « inexistantes », des pistes d'action exploratoires principales et secondaires pouvant permettre une meilleure intégration de l'économie verte au Québec ont été présentées. La faisabilité de la plupart de ces pistes a été discutée à l'aide d'exemples concrets d'application.

La réalisation de cet essai a aussi permis de dégager quelques grands constats. Le premier est qu'il existe un potentiel d'améliorer l'intégration de l'économie verte dans l'action gouvernementale au Québec. À cet effet, des pistes exploratoires ont été présentées au chapitre 4. Cette meilleure intégration de l'économie verte serait dans l'intérêt du Québec puisqu'elle comporte des avantages économiques, sociaux et environnementaux. À titre d'exemple de gain possible pour le Québec, une meilleure intégration de l'économie verte pourrait permettre d'accroître la productivité et la compétitivité du secteur manufacturier québécois qui est actuellement en difficulté (référence au sous-chapitre 4.1). L'amélioration de la productivité des entreprises de ce secteur s'effectuera en rendant la chaîne de production plus efficace au niveau énergétique, en terme de ressources utilisées et de production de déchets. Elle permettrait aussi de réduire les coûts et de mettre sur le marché des produits, technologies et services verts à forte valeur ajoutée⁴⁰ pour lesquels on observe une demande croissante. Enfin, elle permettrait d'innover davantage et de développer de

⁴⁰ À cet effet, l'étude de Deloitte (recommandation 7) recommande justement que le secteur manufacturier s'oriente davantage vers une production à forte valeur ajoutée (Duhamel, 2011, p.139).

nouveaux marchés. En somme, le verdissement de l'économie dans son ensemble et celui du secteur manufacturier par ricochet rend les entreprises plus compétitives. Des entreprises dynamiques et florissantes génèrent des bénéfices sociaux tels que des emplois de qualité et de la richesse collective. Le verdissement des entreprises permet aussi une amélioration du capital naturel et contribue à l'atteinte de la cible québécoise de réduction des émissions de GES.

Le deuxième constat est que la dimension sociale est un élément incontournable d'une approche d'économie verte qui tient compte des trois dimensions du développement durable. En effet, et tel qu'expliqué au premier chapitre, l'économie verte n'est pas la simple jonction entre l'économie et l'environnement. Elle est plutôt un modèle de développement respectueux de l'environnement et qui comporte une forte dimension sociale. « L'économie verte inclusive » est d'ailleurs le terme qui est de plus en plus utilisé sur la scène internationale puisqu'il reflète mieux l'existence de la dimension sociale inhérente au concept. Cette dernière peut prendre la forme de mesures sociales visant à aider les travailleurs de l'économie plus polluante à se relocaliser ou à se requalifier pour occuper des emplois durables. Elle peut aussi prendre la forme d'un soutien aux personnes à faible revenu qui seront plus durement affectées par les nouvelles mesures d'économie verte (ex. : taxes vertes, hausse des coûts de l'énergie). Enfin, pour aller chercher l'adhésion de la population et des autres parties prenantes au projet de transition vers l'économie verte, la dimension sociale d'une approche d'économie verte est essentielle. L'importance de la dimension sociale a été soulignée fortement lors de la consultation publique qui a précédé Rio+20 tenue au Québec (référence au sous-chapitre 1.1.2).

Le troisième constat est que dans une approche d'économie verte, les secteurs économiques très dépendants du capital naturel (tourisme, agriculture, forêts, pêches) devraient être considérés par l'État comme des secteurs économiques stratégiques au même titre que ceux qui sont considérés comme tels actuellement (énergie, transport, industries). Autrement dit, les secteurs économiques très dépendants du capital naturel, même s'ils sont parfois moins lucratifs et structurants que d'autres, devraient être verdis au même rythme que les autres secteurs. En effet, l'économie verte implique que l'État place dorénavant la protection du capital naturel au coeur de l'économie. Par l'obligation que se donne l'État d'assurer sa protection et sa conservation par différents moyens, l'innovation est stimulée et elle entraîne la création de nouveaux moteurs économiques (ex. : création de filières vertes telles que l'électrification des transports, l'agriculture biologique, l'écotourisme, etc.) qui génèrent à leur tour de la croissance économique, des emplois et une meilleure protection de l'environnement.

Le quatrième constat est que la transition vers l'économie verte semble être une tendance lourde. Plusieurs pays développés et en développement ont répondu à l'appel de l'économie verte, certains pour se sortir de la crise financière qui a perduré longtemps, d'autres pour se positionner tôt sur le marché afin de saisir le maximum d'opportunités d'affaires dans l'économie de demain. Par ailleurs, certains pays intègrent l'ensemble de leurs mesures d'économie verte dans un document unique alors que d'autres préfèrent les voir coexister dans plusieurs documents distincts. L'intensité de l'effort est un autre élément qui varie d'un pays à l'autre. Ce constat est d'ailleurs fidèle à ce qui est écrit dans la Déclaration de Rio+20 puisque selon cette dernière, les États doivent adopter des stratégies d'économie verte qui correspondent à leur situation nationale. L'essai a survolé les cas de la France (qui adoptera sa *Stratégie nationale pour une transition écologique* en 2014), du Royaume-Uni et de la République de Corée, mais plusieurs autres régions, pays ou États du monde auraient pu être cités tels que l'Union européenne, la Chine, les États-Unis, l'Allemagne, la Californie, etc. Enfin, les grandes organisations internationales, dont notamment les NU, l'OCDE, la Banque Mondiale, mettent l'épaule à la roue en fournissant de l'information, de l'expertise et de l'accompagnement aux pays qui souhaitent adopter une telle approche économique.

Le cinquième constat est que malgré le changement de gouvernement, on observe une continuité dans l'action gouvernementale en matière d'économie verte. En effet, les politiques en lien avec l'économie verte adoptées par le gouvernement du Parti Québécois poursuivent le travail commencé par le gouvernement précédent, mais en lui donnant une impulsion plus forte en faveur d'une transition vers l'économie verte. Le vaste chantier de l'électrification des transports enclenché au Québec illustre bien cette continuité dans l'action (continuité du PAVE) et l'impulsion plus forte qu'on veut lui donner en faveur de l'économie verte.

À titre de dernier constat, on observe qu'un mouvement de fond favorable à la transition vers l'économie verte émerge dans la société québécoise. Ce mouvement s'est d'abord exprimé par la tenue de quelques événements ponctuels sur l'économie verte tels que le *1^{er} Forum national sur l'essor de l'économie verte et son impact sur la formation et la main-d'œuvre* en mars 2013 ainsi que le *2^{ème} Forum sur le Développement durable* (où le principal sujet abordé était l'économie verte) en avril 2013. Ce mouvement s'est aussi manifesté par la création de SWITCH, l'alliance pour une économie verte au Québec.

Par ailleurs, cet essai comporte quelques limites. La principale limite est qu'il dresse un portrait partiel des mesures d'économie verte au Québec, au sens où seules les actions gouvernementales québécoises ont été recensées. Or, même si les gouvernements jouent le rôle principal dans la

transition vers l'économie verte tel qu'expliqué au chapitre 1, d'autres acteurs majeurs, comme les municipalités, les institutions et les entreprises, contribuent de manière significative à la transition vers l'économie verte. Le portrait des mesures d'économie verte présenté dans cet essai ne capte pas les actions réalisées par les autres acteurs. Deux raisons expliquent ce fait. Premièrement, l'information sur la participation des autres acteurs à la transition vers l'économie verte est variable, très dispersée et peu disponible. Deuxièmement, si on avait voulu recenser les actions des autres acteurs que le gouvernement, l'objet d'étude aurait été trop vaste pour un essai.

L'essai a aussi permis de dégager quelques pistes de recherche qui mériteraient d'être approfondies à court et moyen terme. La première porte sur l'analyse des documents stratégiques (politique énergétique, politique de mobilité durable et d'autres) qui seront adoptés par le gouvernement du Québec dans les mois qui suivront le dépôt de cet essai. Plus précisément, il serait intéressant de refaire le portrait des mesures d'économie verte au Québec ainsi que de revoir les pistes d'action exploratoires à la lumière de l'information contenue dans ces documents stratégiques. Cet exercice révélera peut-être que le niveau d'intégration de l'économie verte au Québec est le même que celui qui a été évalué à partir des documents de consultation. L'autre scénario possible est que les politiques nationales adoptées par le gouvernement soient très différentes des documents de consultation, ce qui se traduirait par une évaluation différente du niveau d'intégration de l'économie verte à l'action gouvernementale québécoise. La deuxième piste est de poursuivre l'analyse des stratégies développées à l'étranger pour que le Québec puisse demeurer parmi le peloton de tête dans ce domaine. À titre d'exemple, une attention particulière pourrait être accordée à la future *Stratégie nationale pour la transition écologique*, qui entrera en vigueur en 2014. Rappelons que cette stratégie succédera à la *Stratégie nationale de développement durable 2010-2013*. Comme la France est un pays qui exerce une importante influence sur le Québec pour des raisons historiques, politiques et culturelles, il serait très pertinent d'analyser cette stratégie. Des pistes d'action exploratoires supplémentaires pourraient être dégagées afin d'améliorer l'intégration de l'économie verte dans l'action gouvernementale. La dernière piste de recherche a trait aux « conditions de mise en oeuvre d'une stratégie d'économie verte recensées dans les guides des organisations internationales » présentées à l'Annexe 3. Rappelons que cette information ne faisait pas partie de l'objet d'étude qui était de recenser les principaux outils d'économie verte. Toutefois, cette information a été jugée suffisamment pertinente pour la présenter en annexe aux fins de travaux ultérieurs ou encore pour le bénéfice de décideurs. Certaines de ces conditions (ex. : analyse coûts-bénéfices, des synergies et de faisabilité, estimation des ressources humaines et du financement requis, existence d'un réseau d'experts, etc.) semblent très importantes à considérer lorsqu'une stratégie d'économie verte est développée. Toutefois, il y aurait lieu de traiter cette information davantage, notamment en vérifiant

l'applicabilité de ces conditions par les pays et en les classant en ordre d'importance. Enfin, une « checklist » à l'intention des décideurs pourrait être générée à partir de cette information.

RÉFÉRENCES

- Alliance pour une économie verte au Québec (SWITCH) (2013). L'économie que nous voulons. Propositions de positionnements de l'économie québécoise dans un monde en transition. *In SWITCH. Publications. Publications SWITCH.* http://allianceswitch.ca/wp-content/uploads/2013/07/%C3%89conomie-que-nous-voulons_Mars-2013_-SWITCH_FINAL.pdf (Page consultée le 25 mars 2013).
- Alliance pour une économie verte au Québec (SWITCH) (2013a). Diagramme sur les interrelations des politiques gouvernementales. *In SWITCH. Accueil.* <http://allianceswitch.ca/wp-content/uploads/2013/06/Diagramme-politiques-publiques.jpg> (Page consultée le 25 mai 2013)
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) (2013). Qu'est-ce que le BAPE? *In BAPE. Qu'est-ce que le BAPE?* <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/video/index.htm> (Page consultée le 20 mars 2013).
- Duhamel, L. J. (2011). M. Le point sur le Québec manufacturier : des solutions pour l'avenir. *In Deloitte, Samson Bélaïr & Touche.* http://www.deloitte.com/assets/Dcom-Canada/Local%20Assets/Documents/Manufacturing/ca_fr_mfg_Le_point_sur_le_Quebec_manufacturier_09052012.pdf (Page consultée le 25 mai 2013).
- Écotech Québec (2012). Les technologies propres au Québec : Étude et étalonnage, Sommaire. *In Écotech Québec La grappe des technologies propres. Publications. Études et mémoires.* <http://www.ecotechquebec.com/publications/etudes-et-memoires/> (Page consultée le 4 mars 2013).
- Écotech Québec (2012a). Les technologies propres au Québec, Diagnostic de la chaîne de financement. *In Écotech Québec La grappe des technologies propres. Publications. Études et mémoires.* <http://www.ecotechquebec.com/publications/etudes-et-memoires/> (Page consultée le 15 mars 2013).
- Écotech Québec (2013). Consultations dans le cadre de l'élaboration de la politique industrielle du Québec, Pour rendre le secteur manufacturier plus compétitif et plus vert. *In Écotech Québec La grappe des technologies propres. Publications. Études et mémoires.* <http://www.ecotechquebec.com/publications/etudes-et-memoires/> (Page consultée le 30 mars 2013).
- ENAP (2012). Économie verte et cadres institutionnels du développement durable – Rapport de consultation. *In Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Développement durable. Le Québec à Rio+20. Rapport de consultation.* <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/rio20/consultation.htm> (Page consultée le 15 février 2013).
- Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) (2011). Bâtir une économie verte pour le Canada : le rôle des municipalités. *In FCM. Dossiers. Environnement. Économie verte.* <http://www.fcm.ca/accueil/dossiers/environnement.htm> (Page consultée le 30 février 2013).
- Ghai, D. (2003). Travail décent: concept et indicateurs. *Revue internationale du Travail*, vol. 142, n° 2, p.121-157.

- Green Investment Bank (2013). Accelerating the transition to a green economy. *In* Green Investment Bank. *Home*. <http://www.greeninvestmentbank.com/default.html> (Page consultée le 4 mai 2013).
- Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) (2007). Climate Change 2007: Synthesis Report. Summary for Policymakers. *In* IPCC. *Publications and data. The AR4 Synthesis Report*. http://www.ipcc.ch/publications_and_data/publications_and_data_reports.shtml#1 (Page consultée le 30 mars 2013).
- Lang, K. (2011). The first year of the G20 Commitment on Fossil-fuel subsidies: A commentary on lessons learned and the path forward. *In* International Institute for Sustainable Development (IISD). *Global Subsidies Initiatives*. http://www.iisd.org/gsi/sites/default/files/ffs_g20_firstyear.pdf (Page consultée le 15 mars 2013).
- Loi sur le développement durable*, L.R.Q. c. D-8.1.1
- National Post. (2013). Ontario introduces 'green bonds' to help fund public transit expansion. *In* National Post. <http://news.nationalpost.com/2013/10/30/ontario-introduces-green-bonds-to-help-fund-public-transit-expansion/> (Page consultée le 2 décembre 2013).
- Nations Unies (NU) (2012). 66/288. L'avenir que nous voulons. *In* NU. *Rio+20 l'avenir que nous voulons*. <http://www.un.org/fr/sustainablefuture/> (Page consultée le 6 janvier 2013).
- Nations Unies (NU) (2013). Objectifs du Millénaire pour le développement : Tableau de suivi 2013. *In* NU. *Portail du système de l'ONU sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Rapports et publications. Rapport 2013 - Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Tableau de suivi*. <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2013/pdf/progresschart.pdf> (Page consultée le 4 mars 2013).
- Objectif Terre (2012). Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD/Rio+20). *In* Objectif Terre. *Gouvernance. Conférence des Nations unies sur le développement durable (CNUDD/Rio +20)*. <http://www.objectifterre.ulaval.ca/19584/conference-des-nations-unies-sur-le-developpement-durable-cnudd-rio-20/> (Page consultée le 4 mars 2013).
- OCDE, World Bank, AFDB and UN (2012). A Toolkit of Policy Options to Support Inclusive Green Growth, Submission to the G20 Development Working Group. *In* AFDB. <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/A%20Toolkit%20of%20Policy%20Options%20to%20Support%20Inclusive%20Green%20Growth.pdf> (Page consultée le 15 mars 2013).
- Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) (2011). Outils pour la mise en place d'une croissance verte. *In* OCDE. *Thèmes. Croissance verte et développement durable. Documents-clés sur la croissance verte. Rapports Vers une croissance verte*. <http://www.oecd.org/fr/croissanceverte/48033481.pdf> (Page consultée le 10 mars 2013).

- Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) (2011a). Joint report by IEA, OPEC, OECD and World Bank on fossil fuel and other energy subsidies: An update of the G20 Pittsburgh and Toronto Commitments. *In* OCDE. <http://www.oecd.org/env/49090716.pdf> (Page consultée le 15 mars 2013).
- Pearce, D., Markandya, A. et Barbier, EB. (1989). *Blueprint for a green economy*. London, UK, Earthscan Publications, 192 p.
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) (2009). Global Green New Deal. Policy brief. *In* PNUE. *Publications. Search UNEP Books*. http://www.unep.org/pdf/GGND_Final_Report.pdf (Page consultée le 1er avril 2013).
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) (2010). Overview of the Republic of Korea's national strategy for green growth. *In* PNUE. *Publications. Search*. http://www.unep.org/PDF/PressReleases/201004_unep_national_strategy.pdf (Page consultée le 4 mars 2013).
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) (2011). Vers une économie verte. Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté. Synthèse à l'intention des décideurs. *In* PNUE. *Économie verte, Le Rapport*. <http://www.unep.org/french/greeneconomy/Lerapport/tabid/78153/Default.aspx> (Page consultée le 6 janvier 2013).
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) (2012). Green Economy Briefing Papers. *In* PNUE. *Green Economy, Research Products, GE Briefing Papers*. <http://www.unep.org/greeneconomy/ResearchProducts/GEBriefingPapers/tabid/79434/language/fr-FR/Default.aspx> (Page consultée le 6 janvier 2013).
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) (2012a). Keeping Track of our changing environment, From Rio to Rio+20 (1992-2012). *In* PNUE. *Publications*. http://www.unep.org/geo/pdfs/keeping_track.pdf (Page consultée le 4 mars 2013).
- Québec. Assises nationales de la recherche et de l'innovation (2013). Cahier du participant. *In* Assises nationales de la recherche et de l'innovation. *Cahier du participant (PDF)*. http://www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/RST/Assises/assises_cahier_participant.pdf (Page consultée le 3 mars 2013).
- Québec. Assises nationales de la recherche et de l'innovation (2013a). Notes pour une allocution du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. *In* Assises nationales de la recherche et de l'innovation. *Allocution de clôture (PDF)*. http://www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/RST/Assises/Allocution_assises_cloture.pdf (Page consultée le 3 mars 2013).
- Québec. Assemblée nationale Québec (2013). Projet de loi n°36 : Loi sur la Banque de développement économique du Québec. *In* Assemblée nationale Québec. *Accueil. Travaux parlementaires. Projets de loi. Projet de loi n°36 : Loi sur la Banque de développement économique du Québec*. <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-36-40-1.html> (Page consultée le 1^{er} avril 2013).

- Québec. Centre de services partagés (CSPQ) (2013). Répertoire de produits et de services écoresponsables de la Direction générale des acquisitions (DGACQ). *In* CSPQ. *Approvisionnements écoresponsables. Répertoire de produits et de services écoresponsables de la DGACQ*. http://gestion.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca/portail/Acheteur/DocPDF/R%C3%A9pertoireVert_DGACQ.pdf (Page consultée le 1^{er} avril 2013).
- Québec. Commissions sur les enjeux énergétiques (2013). De la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique – Document de consultation. *In* Commissions sur les enjeux énergétiques. *Document de consultation*. <http://www.consultationenergie.gouv.qc.ca/> (Page consultée le 2 avril 2013).
- Québec. Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) (2013). Organismes de certification accrédités pour le mode de production biologique au Québec. *In* CARTV. *Mode de production biologique. Organismes de certification accrédités ou reconnus*. <http://www.cartv.gouv.qc.ca/organismes-certification-accredites-reconnus> (Page consultée le 7 avril 2013).
- Québec. Institut de la Statistique du Québec (ISQ) (2010). Les comptes de l'environnement et l'approche par capitaux pour appuyer la mesure du développement durable au Québec. *In* ISQ. *Publications. Environnement*. http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/develop_durable/pdf/comptes_enviro.pdf (Page consultée le 10 avril 2013).
- Québec. Institut de la Statistique du Québec (ISQ) (2011). Comptes des écosystèmes : cadre conceptuel et exemples d'application. *In* ISQ. *Publications. Environnement*. http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/develop_durable/comptes_ecosystemes.htm (Page consultée le 10 avril 2013).
- Québec. Institut de la Statistique du Québec (ISQ) (2011a). Revue de la littérature sur les comptes des matières résiduelles solides. *In* ISQ. *Publications. Environnement*. http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/develop_durable/pdf/revue_litterature_CMRS.pdf (Page consultée le 10 avril 2013).
- Québec. Institut de la Statistique du Québec (ISQ) (2013). Enquête québécoise sur l'industrie de l'environnement 2011. *In* ISQ. *Rapport d'enquête. ISQ. Publications. Environnement*. <http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/environnement/enq-enviro.htm> (Page consultée le 10 avril 2013).
- Québec. Gouvernement du Québec (2011). Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques. *In* Gouvernement du Québec. *Véhicules électriques. Plan d'action*. <http://vehiculeselectriques.gouv.qc.ca/plan-action.asp> (Page consultée le 20 août 2013).
- Québec. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2011). Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016. *In* MAMROT. *Occupation et vitalité des territoires. Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016*. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/occupation-et-vitalite-des-territoires/presentation/> (Page consultée le 27 mars 2013).

- Québec. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2011a). Stratégie québécoise d'économie d'eau potable. In MAMROT. *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/grands-dossiers/strategie-quebecoise-deconomie-deau-potable/a-propos-de-la-strategie/> (Page consultée le 27 mars 2013).
- Québec. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2013). Collection de guides de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable. In MAMROT. *Développement durable. Collection de guides de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/grands-dossiers/developpement-durable/#c2856> (Page consultée le 27 mars 2013).
- Québec. Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) (2005). Programme de crédit de taxes foncières agricoles. In MAPAQ. *Agroenvironnement. Mesures d'appui. Écoconditionnalité*. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Agroenvironnement/mesuresappui/ecoconditionnalite/Pages/ecoconditionnalite.aspx> (Page consultée le 1er avril 2013).
- Québec. Ministère du Conseil exécutif (MCE) (2013). Stratégie d'électrification des transports 2013-2017. In MCE. *Accueil. Électrification des transports*. <http://www.mce.gouv.qc.ca/publications/electrification-transports/index.asp> (Page consultée le 2 décembre 2013)
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (2006). Fonds vert du gouvernement du Québec. In MDDEFP. *Ministère*. <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/> (Page consultée le 10 avril 2013).
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (2008). Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2015. In MDDEFP. *Développement durable. Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*. http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/index.htm (Page consultée le 20 mars 2013).
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (2009). Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable. In MDDEFP. *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2015*. http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/ (Page consultée le 10 avril 2013).
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (2010). Les indicateurs de développement durable. In MDDEFP. *Développement durable. Indicateurs*. <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/indicateurs/index.htm> (Page consultée le 22 avril 2013).
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (2011). Politique de gestion des matières résiduelles. In MDDEFP. *Matières résiduelles. Politique québécoise*. <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/index.htm> (Page consultée le 15 mars 2013).

- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (2011a). Orientations stratégiques du Québec en matière d'aires protégées – période 2011-2015. In MDDEFP. *Biodiversité. Aires protégées. Vue d'ensemble*. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/index.htm (Page consultée le 10 mars 2013).
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (2012). Rapport du Québec – Cadre institutionnel de développement durable et développement d'une économie verte au Québec. In MDDEFP. *Le Développement durable. Le Québec à Rio+20*. http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/rio20/qc_rio20.htm (Page consultée le 30 janvier 2013).
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (2012a). Le Québec à Rio+20. In MDDEFP. *Développement durable. Le Québec à Rio+20*. <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/rio20/index.htm> (Page consultée le 1er mars 2013).
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (2013). Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles. In MDDEFP. *Matières résiduelles. Régime de compensation*. <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/matieres/regime-compensation/index.htm> (Page consultée le 10 février 2013).
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (2013a). Les aventures de Rafale. In MDDEFP. *Le coin de Rafale section jeunesse*. <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/jeunesse/index.htm> (Page consultée le 10 avril 2013).
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (2013b). Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. In MDDEFP. *Air et changement climatique. Changements climatiques. Le Québec en action!*. http://www.mddefp.gouv.qc.ca/changements/plan_action/index.htm (Page consultée le 15 février 2013).
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (2013c). Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020. In MDDEFP. *Air et changement climatique. Changements climatiques. Le Québec en action!*. http://www.mddefp.gouv.qc.ca/changements/plan_action/strategie-adaptation2013-2020.pdf (Page consultée le 15 mars 2013).
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (2013d). Le marché du carbone. In MDDEFP. *Air et changement climatique. Changement climatique. Marché du carbone*. <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/changements/carbone/index.htm> (Page consultée le 15 mars 2013).
- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (2013e). Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (SPEDE). In MDDEFP. *Air et changement climatique. Changement climatique. Marché du carbone. Le SPEDE du Québec*. <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/changements/carbone/Systeme-plafonnement-droits-GES.htm> (Page consultée le 15 mars 2013).

- Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (2013f). Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique 2013. In MDDEFP. *Accueil. Biodiversité. Orientations gouvernementales*. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/orientations/index.htm> (Page consultée le 2 décembre 2013).
- Québec. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science, et de la Technologie (MESRST) (2010). Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013. In MESRST. *Accueil. Politique nationale de la recherche et de l'innovation. Stratégies québécoises de la recherche et de l'innovation I et II*. <http://www.mesrst.gouv.qc.ca/recherche-science-et-technologie/politique-nationale-de-la-recherche-et-de-linnovation-pnri/strategies-quebecoises-de-la-recherche-et-de-linnovation-i-et-ii/> (Page consultée le 2 décembre 2013).
- Québec. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) (2013). Assises nationales de la recherche et de l'innovation. Cahier du participant. In MESRST. *PNRI - Politique nationale de la recherche et de l'innovation*. <http://www.mesrst.gouv.qc.ca/recherche-science-et-technologie/assises-nationales-de-la-recherche-et-de-linnovation/> (Page consultée le 5 mars 2013).
- Québec. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) (2013a). S'engager ensemble vers une société du savoir - Cahier du participant. In MESRST. *Sommet. Cahier du participant - S'engager ensemble vers une société du savoir (PDF)*. http://www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/sommet/cahier_participant_sommet.pdf (Page consultée le 10 mars 2013).
- Québec. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) (2013b). Chantiers de travail. In MESRST. *Sommet. Chantiers de travail*. <http://www.mesrst.gouv.qc.ca/le-sommet/chantiers-de-travail/> (Page consultée le 10 mars 2013).
- Québec. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science, et de la Technologie (MESRST) (2013c). Politique nationale de la recherche et de l'innovation 2014-2019. In MESRST. *Accueil. Politique nationale de la recherche et de l'innovation*. <http://www.mesrst.gouv.qc.ca/recherche-science-et-technologie/assises-nationales-de-la-recherche-et-de-linnovation/> (Page consultée le 2 décembre 2013).
- Québec. Ministère des Finances et de l'Économie (MFE) (2013). Programmes d'aide pour un Québec vert et prospère. In MFE. *Obtenir du financement. Environnement. Programmes d'aide pour un Québec vert et prospère*. [http://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/financement/environnement/page/programmes-12857/?tx_igaffichagepages_pi1\[mode\]=single&tx_igaffichagepages_pi1\[backPid\]=13368&tx_igaffichagepages_pi1\[currentCat\]=&cHash=780c633807d03b70324372c9d47ae99a](http://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/financement/environnement/page/programmes-12857/?tx_igaffichagepages_pi1[mode]=single&tx_igaffichagepages_pi1[backPid]=13368&tx_igaffichagepages_pi1[currentCat]=&cHash=780c633807d03b70324372c9d47ae99a) (Page consultée le 22 mars 2013).
- Québec. Ministère des Finances et de l'Économie (MFE) (2013a). Politique industrielle québécoise 2013-2017. In MFE. *Accueil Finances. S'informer. Politiques, stratégies, plans d'action. Politique industrielle québécoise 2013-2017*. [http://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/politiques-strategies-plans-daction/page/politiques-et-orientations-17718/?tx_igaffichagepages_pi1\[mode\]=single&tx_igaffichagepages_pi1\[backPid\]=81&tx_igaffichagepages_pi1\[currentCat\]=&cHash=71f69f0436eee59ac5f400db2ef92b73](http://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/politiques-strategies-plans-daction/page/politiques-et-orientations-17718/?tx_igaffichagepages_pi1[mode]=single&tx_igaffichagepages_pi1[backPid]=81&tx_igaffichagepages_pi1[currentCat]=&cHash=71f69f0436eee59ac5f400db2ef92b73) (Page consultée le 2 décembre 2013).

- Québec. Ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur (MRIFCE) (2013). Plan de développement du commerce extérieur 2013-2017. *In* MRIFCE. *Accueil*. <http://www.mrifce.gouv.qc.ca/fr/> (Page consultée le 2 décembre 2013).
- Québec. Ministère des Ressources naturelles (MRN) (2013). Certification forestière. *In* MRN. *Les forêts. Aménagement durable des forêts. Certification forestière*. <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-certification.jsp> (Page consultée le 2 avril 2013).
- Québec. Ministère des Ressources naturelles (MRN) (2013a). Régime de droits miniers. *In* MRN. *Les mines. Fiscalité minière. Régime de droits miniers*. <http://www.mrn.gouv.qc.ca/mines/fiscalite/fiscalite-regime.jsp> (Page consultée le 3 avril 2013).
- Québec. Ministère des Transports (MTQ) (2013). Document de consultation - Politique de mobilité durable. *In* MTQ. *Transport collectif. Consultation publique sur la Politique québécoise de mobilité durable*. http://www.mobilitedurable.gouv.qc.ca/portal/page/portal/grand_public/transport_collectif/consultation_publique_politique_quebecoise_mobilite_durable (Page consultée le 3 avril 2013).
- Québec. Ministère du Tourisme (2013). Le Code des bonnes pratiques de l'écotouriste. *In* Ministère du Tourisme. *Publications. Autres publications. Le code des bonnes pratiques de l'écotouriste*. <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/publication/code-bonnes-pratiques-ecotouriste-132.html?categorie=44> (Page consultée le 5 avril 2013).
- Québec. Portail Québec (2013). Formation sur le marché du carbone. *In* Portail Québec. *Développement durable. En savoir plus sur le développement durable. Outils : développement durable. Formation. Formation sur le marché du carbone*. [http://www.mdeie.gouv.qc.ca/objectifs/ameliorer/developpement-durable/page/formations-10018/?tx_igaffichagepages_pi1\[mode\]=single&tx_igaffichagepages_pi1\[backPid\]=38&tx_igaffichagepages_pi1\[currentCat\]=&cHash=d78e14d7188b99c0a08b5064bc40178f](http://www.mdeie.gouv.qc.ca/objectifs/ameliorer/developpement-durable/page/formations-10018/?tx_igaffichagepages_pi1[mode]=single&tx_igaffichagepages_pi1[backPid]=38&tx_igaffichagepages_pi1[currentCat]=&cHash=d78e14d7188b99c0a08b5064bc40178f) (Page consultée le 7 mars 2013).
- Québec. Portail Québec (2013a). Outil : développement durable. *In* Portail Québec. *Développement durable. En savoir plus sur le développement durable. Outils : développement durable*. <http://www2.gouv.qc.ca/entreprises/portail/quebec/developpementDurable?lang=fr&d=developpementDurable&e=4014309844> (Page consultée le 7 mars 2013).
- Québec. Portail Québec (2013b). Outil : développement durable. *In* Portail Québec. *Développement durable. En savoir plus sur le développement durable. Outils : développement durable. Aide financière*. http://www2.gouv.qc.ca/entreprises/portail/quebec/developpementDurable?lang=fr&d=developpementDurable&e=4014309844#table_resultats_1 (Page consultée le 7 mars 2013).
- Québec. Recyc-Québec (2013). Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2013-2014. *In* Recyc-Québec. *Nos programmes et services. Pneus hors d'usage*. <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/pneus/fonction.asp> (Page consultée le 28 mars 2013).

- Québec. Recyc-Québec (2013a). Programmes de certification RECYC ECO - Contenu recyclé. *In* Recyc-Québec. *Nos programmes et services. Certification RECYC ECO*. http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/prog_certification.asp (Page consultée le 3 mars 2013).
- Québec. Recyc-Québec (2013b). Programme de consignation. *In* Recyc-Québec. *Nos programmes et services. Consignation*. <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/consignation/fonction.asp> (Page consultée le 5 mars 2013).
- Québec. Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) (2013). Plan québécois des infrastructures 2013-2023. *In* SCT. *Accueil. Infrastructures publiques. Plan québécois des infrastructures*. <http://www.tresor.gouv.qc.ca/infrastructures-publiques/plan-quebecois-des-infrastructures/> (Page consultée le 2 décembre 2013).
- Québec. Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) (2013a). Plan québécois des infrastructures 2007-2012. *In* SCT. <http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/plan-infrastructure.pdf> (Page consultée le 2 décembre 2013).
- Québec. Vérificateur général du Québec (VGQ) (2013). Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013 - Vérification de l'information financière et autres travaux connexes Hiver 2013. *In* VGQ. *Publications. 2013. Rapport du commissaire au développement durable – Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013, hiver 2013. Chapitre 2*. http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2012-2013-CDD/fr_Rapport2012-2013-CDD.pdf (Page consultée le 15 mars 2013).
- Randall S. J., Byungseo Y (2011). Korea's green growth strategy, mitigating climate change and developing new growth engines. *In* Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). *Economics Department Working Papers No 798*. <http://search.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf/?doclanguage=en&cote=eco/wkp%282010%2954> (Page consultée le 12 mars 2013).
- République française. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2010). Stratégie Nationale de développement durable 2010-2013, Vers une économie verte et équitable. *In* Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. *Développement durable. Orientations stratégiques*. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SNDD-3.pdf> (Page consultée le 4 avril 2013).
- République française. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2012). La Feuille de route pour la transition écologique. *In* Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. *La Conférence environnementale. La Conférence environnementale 2012. Ressources documentaires*. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-feuille-de-route-pour-la.html> (Page consultée le 5 avril 2013).
- République française. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2013). Ensemble des comptes de l'environnement. *In* Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. *Observations et statistiques. Environnement. Ensemble des comptes de l'environnement*. <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-densemble/1926/1098/ensemble-comptes-lenvironnement.html> (Page consultée le 10 mai 2013).

- République française. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2013a). L'investissement socialement responsable ou ISR. *In* Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. *Développement durable. Économie verte. L'investissement socialement responsable ou ISR*. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-que-l-investissement.html> (Page consultée le 15 avril 2013).
- République française. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2013b). Les lettres de cadrage ministérielles pour la transition écologique. *In* Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. *La Conférence environnementale. La Conférence environnementale 2012. Les lettres de cadrage ministérielles pour la transition écologique*. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-feuille-de-route-pour-la.html> (Page consultée le 7 avril 2013).
- République française. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2013c). Tableau de bord de la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique état d'avancement n°3 Mai 2013. *In* Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. *La Conférence environnementale. La Conférence environnementale 2012. Tableau de bord de la feuille de route*. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Conference-environnementale,32077.html> (Page consultée le 12 avril 2013).
- République française. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2013d). Les filières industrielles stratégiques de l'économie verte : enjeux et perspectives. *In* Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. *La Conférence environnementale. Ressources documentaires. L'économie circulaire*. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Economie-circulaire,33994.html> (Page consultée le 15 avril 2013).
- République française. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2013e). Comité pour la fiscalité écologique. *In* Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. *La Conférence environnementale. La Conférence environnementale 2012. Les thèmes. Financement de la transition et fiscalité écologique*. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Financement-de-la-transition-et,6071-.html> (Page consultée le 20 avril 2013).
- République française. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2013f). Responsabilité sociale des entreprises. *In* Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. *Développement durable. Intégration des démarches de développement durable. L'entreprise responsable. Responsabilité sociétale des entreprises*. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-que-la-responsabilite.html> (Page consultée le 12 avril 2013).
- République française. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2013g). Les thèmes de la conférence. *In* Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. *La conférence environnementale. Les thèmes de la conférence*. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-themes-de-la-conference-.html> (Page consultée le 17 avril 2013).
- République française. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2013h). La Conférence environnementale 2012. *In* Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. *La conférence environnementale. La conférence environnementale 2012*. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-conference-environnementale,6715-.html> (Page consultée le 17 avril 2013).

- République française. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2013i). Le plan national de mobilisation pour les emplois et les métiers dans l'économie verte. In Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. *Développement durable. Economie verte. Les métiers dans l'économie verte. Le plan national de mobilisation pour les emplois et les métiers dans l'économie verte. Pourquoi un plan national de mobilisation?* <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Pourquoi-un-plan-national-de.html> (Page consultée le 2 avril 2013).
- Royaume-Uni (2011). Enabling the Transition to a Green Economy: Government and business working together. In Gouvernement du Royaume-Uni. <http://sd.defra.gov.uk/2011/08/government-and-business-working-together-for-green-growth/> (Page consultée le 22 mars 2013).
- Royaume-Uni (2012). A Green Economy: Government Response to the committee's Twelfth Report of Session 2010-12. In Parliament UK. <http://www.publications.parliament.uk/pa/cm201213/cmselect/cmenvaud/568/568.pdf> (Page consultée le 22 mars 2013).
- Royaume-Uni (2012a). A Green Economy – Twelfth Report of Session 2010-2012, Volume I. In Parliament UK. <http://www.parliament.uk/documents/TSO-PDF/committee-reports/cmenvaud.1025.pdf> (Page consultée le 22 mars 2013).
- Statistique Canada (2013). Environmental and resource accounts. In Statistique Canada. *National economic accounts. Glossary. Environmental and resource accounts.* <http://www.statcan.gc.ca/nea-cen/gloss/env-fra.htm> (Page consultée le 15 avril 2013).
- Statistique Canada (2013a). Système des comptes de l'environnement et des ressources du Canada - Comptes de flux de matières et d'énergie (CFME). In Statistique Canada. http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5115&Item_Id=22716&lang=fr (Page consultée le 20 avril 2013).
- Trans Tech (2013). CCTT par secteur d'activité. In Trans Tech. *Trouver un CCTT. Par secteur.* <http://reseau transtech.qc.ca/cctt-par-secteur/> (Page consultée le 20 mars 2013).
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (2013). Programme d'Innovation Construire au Canada (PICC). In Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. *Accueil. Initiatives et programmes. Programme d'innovation Construire au Canada (PICC). Aperçu du PICC.* <https://achatsetventes.gc.ca/initiatives-et-programmes/programme-d-innovation-construire-au-canada-picc/aperçu-du-picc> (Page consultée le 20 mars 2013).
- United Nations Department of Economic and Social Affairs (UNDESA) (2012). A Guidebook to the Green Economy. Issue 1: Green Economy, Green growth, and low-carbon Development – history, definitions and a guide to recent publications. In UNDESA - Sustainable Development Knowledge Platform. *Publications series, Green Economy Guidebooks.* <http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=400&nr=634&menu=35> (Page consultée le 6 janvier 2013).
- United Nations Department of Economic and Social Affairs (UNDESA) (2012a). A Guidebook to the Green Economy. Issue 2 : Exploring Green Economy Principles. In UNDESA - Sustainable Development Knowledge Platform. *Publications series, Green Economy Guidebooks.* <http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=400&nr=743&menu=35> (Page consultée le 6 janvier 2013).

United Nations Department of Economic and Social Affairs (UNDESA) (2012b). A Guidebook to the Green Economy. Issue 3: Exploring green economy policies and international experience with national strategies. In UNDESA - Sustainable Development Knowledge Platform. *Publications series, Green Economy Guidebooks*. <http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=400&nr=738&menu=35> (Page consultée le 6 janvier 2013).

United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) (2010). FCCC/CP/2009/11/Add.1. Rapport de la quinzième session de la Conférence des Parties tenue à Copenhague du 7 au 19 décembre 2009. In UNFCCC. *Home. Documents and decisions. Search*. <http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/eng/11a01.pdf> (Page consultée le 4 mars 2013).

Université du Québec à Montréal (UQAM) (2013). InfoSphère. In UQAM. *Site du Service des bibliothèques de l'UQAM*. <http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences/index.html> (Page consultée le 4 janvier 2013).

Verreault, L. (2011). L'émergence de l'économie verte: quel rôle pour les acteurs publics? In ÉNAP. *Publications*. <http://leppm.enap.ca/leppm/1091/Environnement.enap> (Page consultée le 6 janvier 2013).

World Bank, OECD and UN (2012). Incorporating green growth and sustainable development policies into structural reform agendas. In World Bank. *Publications*. <http://documents.banquemonddiale.org/curated/fr/2012/06/16432825/incorporating-green-growth-sustainable-development-policies-structural-reform-agendas> (Page consultée le 10 mars 2013).

ANNEXE 1 – DIAGRAMME DES INTERRELATIONS ENTRE LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES (tiré de : SWITCH, 2013)

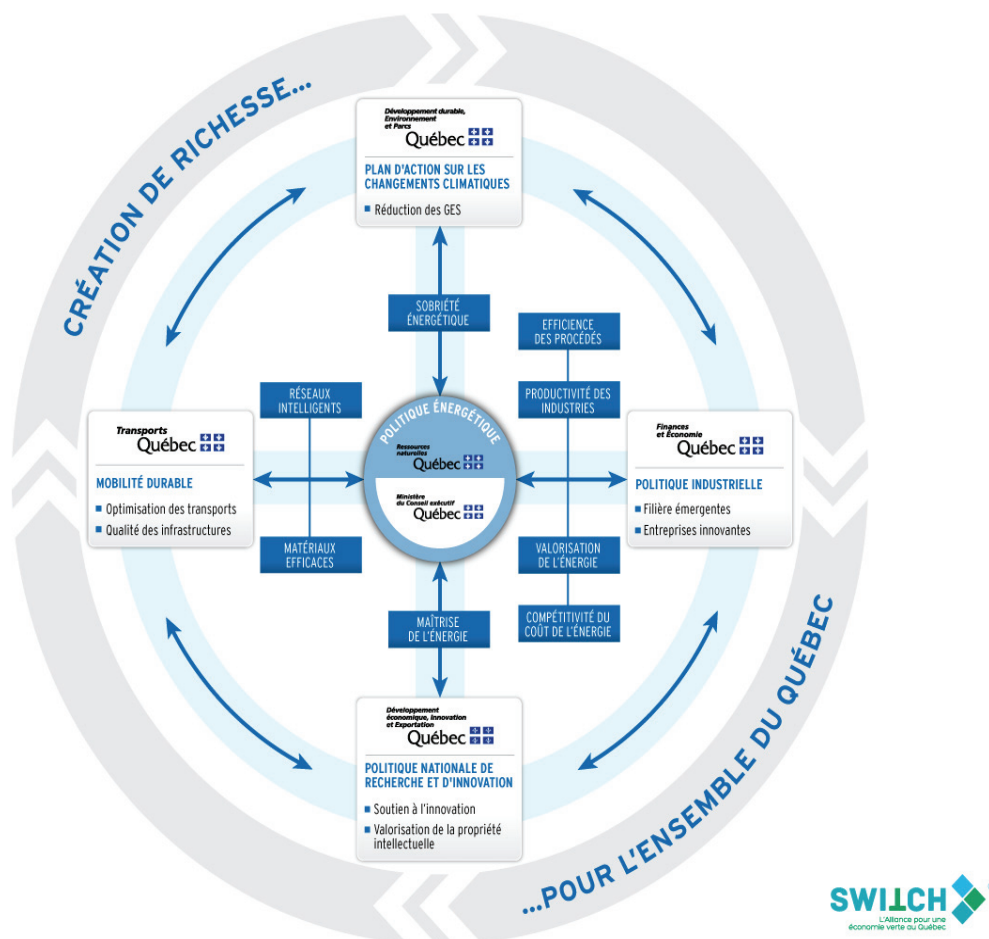


Figure A.1 Diagramme des interrelations entre les politiques gouvernementales

ANNEXE 2 – LES PRINCIPAUX COMMENTAIRES SOULEVÉS PAR LES PARTICIPANTS SUR LE THÈME L'ÉCONOMIE VERTE POUR CHACUNE DES QUESTIONS POSÉES LORS DE LA CONSULTATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE QUÉBÉCOISE (inspiré de : ENAP, 2012)

Tableau A.1 Commentaires soulevés sur l'économie verte lors de la consultation de la société civile

1. Quels sont les secteurs et les domaines d'action qui offrent les meilleures opportunités pour développer l'économie verte?

- Reconnaissance de l'expertise et du savoir-faire québécois en matière de développement durable et d'économie verte;
- Afin de se positionner, il est important que le Québec définisse ses forces et faiblesses et qu'il identifie les secteurs prioritaires;
- L'aménagement du territoire et l'urbanisme sont 2 des secteurs parmi les plus prometteurs pour le développement de l'économie verte;
- Nécessité d'investir dans le développement de sources d'énergies vertes (hydroélectricité, éolien, solaire, géothermique);
- D'autres secteurs énumérés : agroalimentaire, financier, commerce équitable, tourisme durable et solidaire, gestion de l'eau, matières résiduelles, efficacité énergétique;
- Importance de l'éducation et de la formation. Le développement durable et l'économie verte sont des notions qui devraient être intégrées au cursus scolaire. Besoin de former des professionnels qui peuvent mettre en place des politiques d'économie verte en entreprises ou dans des institutions;
- Besoin de sensibilisation sur l'économie verte;
- Crainte qu'on évacue la dimension sociale dans le concept d'économie verte, d'où l'importance d'associer des organismes à but non lucratif, des regroupements de citoyens et des coopératives;
- Des normes qui incluent des critères d'économie verte pourraient être développées;

2. Comment mieux intégrer les préoccupations sociales dans les mesures et actions économiques et environnementales d'économie verte, dont la lutte à la pauvreté?

- L'importance de favoriser la dimension sociale a été soulignée. La responsabilité des individus, des entreprises et des gouvernements permet d'y parvenir;
- Besoin d'éducation et de sensibilisation aux aspects sociaux du développement durable et de l'économie verte. Influencer les choix de consommation;
- RSE : Ces dernières devraient adopter de meilleures pratiques;
- Rôle déterminant du gouvernement en la matière. Des indicateurs qui mesurent l'impact social pourraient être développés. Les gouvernements doivent donner l'exemple, ils peuvent le faire avec les achats publics, etc.;

Tableau A.1 Commentaires soulevés sur l'économie verte lors de la consultation de la société civile - suite

3. Quels types d'engagements les gouvernements pourraient prendre pour favoriser le développement de l'économie verte et quels sont les obstacles actuels aux investissements verts?

- Rôle de leadership du gouvernement dans le virage vert;
- Introduire des critères verts dans les politiques d'approvisionnement et utiliser d'autres leviers financiers (subventions à des projets, etc.);
- Développer un cadre législatif et réglementaire cohérent;
- Besoin de plus de transparence de la part des entreprises privées;
- D'autres mesures ont été avancées : analyse de secteurs prioritaires verts, fiscalité verte, sensibilisation, maillages entre universitaires et industriels;
- Les obstacles aux investissements verts identifiés sont : concurrence internationale, absence d'une vision gouvernementale cohérente et culture de travail en silos tant entre les secteurs économiques qu'entre les MO publics;

4. Comment l'économie verte peut-elle contribuer au développement durable?

- Crainte que le concept d'économie verte se substitue au développement durable;
- L'économie verte doit participer à l'atteinte du développement durable;
- Les dimensions sociales et environnementales ne doivent pas être sacrifiées au profit de l'économie;
- Les entreprises et gouvernements doivent revoir leurs modèles de développement pour y inclure les dimensions sociales et environnementales;
- Les mesures d'économie verte doivent être fondées sur la participation citoyenne, la démocratisation de l'information, la reddition de comptes et la transparence;

ANNEXE 3 – LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE D’UNE STRATÉGIE D’ÉCONOMIE VERTE (compilation d’après : OCDE, 2011; World Bank, OECD and UN, 2012; OCDE, World Bank, AFDB et UN, 2012; UNDESA, 2012b)

Tableau A.2 : Les conditions de mise en œuvre d’une stratégie d’économie verte recensées dans les guides des organisations internationales

Thèmes	Conditions
Transparence et inclusion sociale	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie d’économie verte et les mesures qu’elle inclut doivent être transparentes et inclusives;
Contexte spécifique du pays	<ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie d’économie verte doit être adaptée au contexte spécifique du pays (priorités nationales, niveau de développement, structure économique, etc.);
Diagnostic des contraintes et opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • Il est nécessaire de diagnostiquer les contraintes à l’émergence d’une économie verte et les opportunités économiques, sociales et environnementales et de définir un ensemble de politiques qui s’attaquent aux obstacles à l’économie verte. L’État doit disposer des ressources permettant d’analyser la situation actuelle et de trouver les solutions alternatives;
Données	<ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies d’économie verte doivent être fondées sur des données économiques et autres de grande qualité;
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> • Il est recommandé d’utiliser une méthodologie pour développer et mettre en place une approche d’économie verte;
Impacts sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Il est nécessaire de connaître les impacts sociaux potentiels des réformes pour une économie verte;
Engager les finances, les processus budgétaires et la planification centrale	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie d’économie verte doit engager les finances (dépenses nationales et les revenus de l’État), les processus budgétaires nationaux et la planification centrale;
Compétitivité des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Le choix des instruments à mettre en œuvre dans le cadre d’une stratégie d’économie verte devra tenir compte de la compétitivité des entreprises;
Analyses de faisabilité, analyses coûts-bénéfices et analyses des synergies	<ul style="list-style-type: none"> • Les gouvernements doivent prendre en compte les coûts, risques, bénéfices et opportunités des différentes options politiques, en lien avec le contexte national; • Il est nécessaire d’effectuer des analyses de faisabilité, des analyses coûts-bénéfices et des analyses des synergies pour chaque option et d’identifier les options les moins coûteuses et celles qui rapportent le plus de résultats à court terme. À partir de ces analyses, le processus politique doit identifier les priorités politiques;
Estimé du financement et des ressources humaines requis	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation du financement requis et des sources de financement de la stratégie; • Effectuer un estimé réaliste des ressources humaines;

Tableau A.2 : Les conditions de mise en œuvre d'une stratégie d'économie verte recensées dans les guides des organisations internationales – suite

Thèmes	Conditions
Engagement politique fort	<ul style="list-style-type: none"> • Il est nécessaire d'obtenir un engagement politique fort (implication du Premier ministre, des ministres et agences importantes) pour que la stratégie développée soit intégrée dans tous les secteurs; • Il est recommandé de rattacher la structure de gouvernance de la stratégie d'économie verte (comité qui coordonne les responsabilités) au bureau du Premier Ministre ou l'équivalent;
Ensemble du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> • Il est nécessaire d'obtenir un engagement des différentes agences et niveaux de gouvernement pendant le développement de la stratégie et sa mise en œuvre; • Il est nécessaire de permettre l'intégration des propositions de l'ensemble du gouvernement pendant le développement de la stratégie;
Institutions gouvernementales	<ul style="list-style-type: none"> • Il est nécessaire de posséder des institutions gouvernementales qui fonctionnent bien, une bonne coordination des politiques publiques et des législations efficaces; • Il est nécessaire de posséder des institutions capables de susciter l'engagement de l'ensemble du gouvernement et d'effectuer une large consultation ; • Il est nécessaire que l'État ait la capacité de mettre en place de nouvelles structures institutionnelles lorsque requis (ex. : un bureau technique);
Réseau d'experts	<ul style="list-style-type: none"> • Il est recommandé de posséder un réseau d'experts sur l'économie verte dans le gouvernement (maîtrisant la vision, capable d'expliquer les aspects techniques de la stratégie, de l'ajuster et de la mettre en œuvre);
Séquence des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Il est nécessaire d'établir la séquence des actions qui sera appliquée, de choisir le bon moment pour débiter la démarche d'économie verte et de prévoir un horizon temporel clair de mise en œuvre;

ANNEXE 4 – LES OUTILS D'ÉCONOMIE VERTE RECENSÉS EN FRANCE (compilation
d'après : République française, 2010)

Tableau A.3 Les principaux outils d'économie verte recensés dans la *Stratégie nationale de développement durable 2010-2013* (France)

Vision de l'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie énonce une vision de l'économie verte;
Cibles et indicateurs d'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Cibles quantitatives; • Développement d'indicateurs complémentaires au PIB;
Mécanisme de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de développement durable;
Planification gouvernementale intégrée	<ul style="list-style-type: none"> • ---
Coordination gouvernementale en matière d'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure coordination gouvernementale ; • Transparence;
Application d'instruments économiques et fiscaux favorisant la transition vers l'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Compensation des émissions de GES, marché du carbone, système de comptabilité nationale des émissions de GES; • Réduction de taxes, taxes vertes, bonus-malus, crédits d'impôts, crédit d'impôt pour les technologies; • Finance environnementale; • Comptabilité environnementale; • Reconnaissance des services rendus par la nature;
Lois, règlements, normes environnementales	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation, coercition (police de la nature, renforcement des contrôles);
Incidatifs financiers en faveur de l'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Incitatifs économiques; • Incitatifs aux énergies renouvelables et propres; • Tarification incitative;
Mesures sociales (personnes à faible revenu, travailleurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte des conséquences sociales des politiques énergétiques; • Adaptation des bâtiments au vieillissement de la population; • Accès à la nature; • Mesures sociales diverses (santé, éducation, inclusion sociale, etc.);

Tableau A.3 Les principaux outils d'économie verte recensés dans la *Stratégie nationale de développement durable 2010-2013 (France)* – suite

Innovation, recherche et développement en matière d'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Études prospectives; • Encourager l'innovation et la recherche (dans les entreprises, sur le développement durable, sur les changements climatiques, sur les technologies propres); • Accès à la recherche pour le public; • Développement de l'expertise scientifique; • Encourager les communautés de chercheurs; • Appui à la démonstration;
Mesures dans le domaine de l'éducation et la formation pour appuyer la transition verte	<ul style="list-style-type: none"> • Formation supérieure et professionnelle, formation continue; • Développement des métiers et filières de l'environnement, du recyclage, de l'écoconception, des analyses du cycle de vie, des véhicules propres; • Connaissance des écosystèmes; • Intégration du développement durable dans les stratégies des universités; • Développement d'expertise et formation sur la biodiversité;
Abolition des subventions dommageables pour l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • ----
Politique d'achats publics écoresponsables	<ul style="list-style-type: none"> • Les achats publics (intégrer des critères environnementaux);
Verdissement des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats avec le secteur privé; • Influencer les politiques d'achat des entreprises; • Obligation pour les grandes entreprises de divulguer leurs politiques et résultats environnementaux et sociaux; • Responsabilité élargie des producteurs;
Encourager les approches volontaires chez les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les démarches volontaires de RSE et d'ISR pour les grosses, moyennes et petites entreprises;
Encourager les investissements privés qui favorisent la transition verte	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds d'investissement; • Prêts bonifiés; • Prêts à taux zéro;

Tableau A.3 Les principaux outils d'économie verte recensés dans la *Stratégie nationale de développement durable 2010-2013 (France)* – suite

<p>Information, sensibilisation, certification, étiquetage contribuant à la transition vers l'économie verte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'information environnementale et sociale, l'information pour le grand public, l'information sur les produits, promotion, sensibilisation, publicité, étiquetage, certifications environnementales, référentiels d'efficacité énergétique, écolabels; • Promotion de : analyse cycle de vie, traçabilité, écoconception, bois et autres matériaux plus propres ou recyclés, modes de production et de distribution durables, circuits courts, commerce équitable, adaptation aux changements climatiques, production biologique, urbanisme et densité urbaine, réduction des risques, réduction des GES;
<p>Investissements dans les infrastructures (amélioration des infrastructures de réseaux, verdissement des infrastructures, adaptation aux changements climatiques)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Investissements dans les infrastructures de transport et d'énergie; • Compteurs intelligents, audits énergétiques, rénovation thermique des bâtiments;
<p>Investir dans le capital naturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création de parcs, réserves naturelles et corridors verts;
<p>Coopération internationale en matière d'économie verte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération internationale pour le renforcement des accords et institutions internationales environnementaux; • Ouverture avec l'international sur les activités de recherche;
<p>Éléments potentiels à ajouter aux <i>mesures d'économie verte types</i></p> <p>-parties prenantes -exemplarité gouvernementale -stratégies, politiques, plan d'action</p>	<p>Parties prenantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire la stratégie avec les parties prenantes et la société civile; • Échanges avec les parties prenantes pendant la mise en œuvre; <p>Exemplarité gouvernementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Révision des modes de déplacements des employés de l'État; <p>Stratégies, plans d'action et politiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de stratégies, plans d'action et politiques (dont une politique industrielle);

ANNEXE 5 – LES OUTILS D'ÉCONOMIE VERTE RECENSÉS EN FRANCE (compilation d'après : République française, 2012; République française, 2013c)

Tableau A.4 Les principaux outils d'économie verte recensés dans la *Feuille de route pour la transition écologique* et le *Tableau de bord de la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique (France)*

<p>Vision de l'économie verte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté gouvernementale « d'engager la transition vers un nouveau modèle de développement durable »; • Un cap a été fixé pour le pays qui est de « faire de la France la nation de l'excellence environnementale »; • La France s'engage dans une « transition énergétique » fondée sur l'efficacité, la sobriété en carbone et les énergies renouvelables; • La France s'engage dans une « transition écologique »; • Le gouvernement souhaite orienter la France vers une « croissance économique écologique »; • La mutation visée est porteuse du développement de nouveaux gisements d'emplois, d'une amélioration du pouvoir d'achat et d'un avantage compétitif pour les entreprises; • Volonté de défendre des cibles ambitieuses de réduction des GES dans l'UE (40 % en 2030 et 60 % en 2040);
<p>Cibles et indicateurs d'économie verte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Tableau de bord comporte des cibles précises notamment dans le domaine des GES; • La France a publié dans un document joint seize indicateurs d'économie verte articulés autour de quatre thèmes : emploi et formation, économie, fiscalité, investissements, recherche et innovation;
<p>Mécanisme de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Tableau de bord est le mécanisme de suivi de la Feuille de route pour la transition écologique;
<p>Planification gouvernementale intégrée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le contenu de la feuille de route traite plusieurs thèmes de manière intégrée (ex. : santé et environnement, énergie et biodiversité, environnement et cancer);
<p>Coordination gouvernementale en matière d'économie verte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil national de la transition écologique; • Réformer l'autorité environnementale en région;

Tableau A.4 Les principaux outils d'économie verte recensés dans la *Feuille de route pour la transition écologique* et le *Tableau de bord de la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique (France)* – suite

<p>Application d'instruments économiques et fiscaux favorisant la transition vers l'économie verte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Malus auto; • Une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) visant les polluants atmosphériques; • Réformer la fiscalité écologique; • Examen de l'opportunité d'appliquer une taxe sur les GES fluorés et sur la fiscalité pour les engrais minéraux azotés; • Promotion d'une fiscalité carbone européenne sur les secteurs hors quotas d'émissions et un mécanisme d'ajustement aux frontières; • Ajuster la fiscalité des véhicules pour mieux prendre en compte la qualité de l'air, l'énergie et les carburants; • Étudier la fiscalisation des dommages à la biodiversité; • Redevance sur l'eau; • Adapter la TGAP pour les matériaux d'extraction; • Redevance pour les granulats marins; • Étudier la possibilité d'une TGAP pour le stockage des déchets inertes; • Livre blanc pour le financement de la transition écologique d'ici décembre 2012; • Taxe sur les transactions financières et affectation des recettes d'enchères; • Étude du rôle de la fiscalité relative à l'aménagement pour prévenir l'étalement urbain;
<p>Lois, règlements, normes environnementales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Régime juridique d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages; • Réglementation sur l'affichage publicitaire (paysages); • Loi relative à l'interdiction du bisphénol A; • Renforcer la cohérence des réglementations en environnement, santé publique et santé des travailleurs; • États généraux sur la modernisation du droit de l'environnement;

Tableau A.4 Les principaux outils d'économie verte recensés dans la *Feuille de route pour la transition écologique* et le *Tableau de bord de la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique (France)* – suite

<p>Incitatifs financiers en faveur de l'économie verte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Simplifier les mesures administratives pour les énergies renouvelables et les réseaux; • Soutien à la filière éolienne; • Soutien à la filière solaire; • Soutien aux réseaux de chaleur, biomasse et géothermie;
<p>Mesures sociales (personnes à faible revenu, travailleurs)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner l'opportunité d'une aide à l'accès aux biens essentiels en fonction des revenus (ex. : eau); • Reconnaissance de l'engagement des bénévoles des associations et organisations oeuvrant en environnement et en développement durable; • Évaluations relatives aux ressources pour les patients sur les liens entre pathologie et expositions environnementales; • Études en biosurveillance; • Convergence des laboratoires en santé et environnement; • Réflexion sur le statut de l'expert et l'indépendance de l'expertise;
<p>Innovation, recherche et développement en matière d'économie verte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des véhicules consommant 2 litres d'essence aux 100 KM d'ici 10 ans; • Développer les recherches sur la biodiversité; • Mettre à jour l'expertise sur les effets sanitaires des radiofréquences/champs électromagnétiques extrêmement basse fréquence des lignes THT;
<p>Mesures dans le domaine de l'éducation et la formation pour appuyer la transition verte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la participation des chercheurs français; • Prendre en compte les problématiques spécifiques liées à la transition énergétique dans les réflexions sur les transitions professionnelles; • Prendre en compte les besoins des associations environnementales dans la politique de soutien à l'emploi, notamment emplois d'avenir; • Plan national de mobilisation pour les emplois et les métiers dans l'économie verte (externe à la feuille de route);

Tableau A.4 Les principaux outils d'économie verte recensés dans la *Feuille de route pour la transition écologique* et le *Tableau de bord de la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique (France)* – suite

Abolition des subventions dommageables pour l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire puis supprimer l'avantage fiscal en faveur des biocarburants de première génération; • Réexamen des dépenses fiscales relatives à l'usage des énergies fossiles;
Politique d'achats publics écoresponsables	<ul style="list-style-type: none"> • Formuler des propositions relatives à la transition écologique qui visent les établissements publics de financement et les financeurs européens, y compris sur les marchés publics;
Verdissement des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • ---
Encourager les approches volontaires chez les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures relatives à la RSE;
Encourager les investissements privés qui favorisent la transition verte	<ul style="list-style-type: none"> • Banque de transition énergétique; • Prolongation du Fonds chaleur; • Création d'un fonds bois-carbone; • Donner pour mission à la BPI le soutien aux transitions écologique et énergétique; • Orienter les établissements publics de financement vers la transition écologique;
Information, sensibilisation, certification, étiquetage contribuant à la transition vers l'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'information sur la biodiversité, notamment dans les programmes scolaires; • Améliorer l'information sur les champs électromagnétiques; • Mettre à la disposition du public les principaux avis et études sur les risques émergents; • Élaborer un label ISR (relatif à l'économie d'énergie);
Investissements dans les infrastructures (amélioration des infrastructures de réseaux, verdissement des infrastructures, adaptation aux changements climatiques)	<ul style="list-style-type: none"> • Simplifier les mesures administratives pour les réseaux; • Soutien aux filières énergétiques propres (éolienne, solaire, réseaux de chaleur, biomasse et géothermie);

Tableau A.4 Les principaux outils d'économie verte recensés dans la *Feuille de route pour la transition écologique* et le *Tableau de bord de la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique (France)* – suite

<p>Investir dans le capital naturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Instituer une Agence nationale de la biodiversité; • Observatoire des fonciers naturels et forestiers; • Créer des protections localisées des réserves halieutiques; • Créer un Comité national de la biodiversité; • Création d'aires protégées et renforcer l'accès au public; • Rendre disponibles des portraits de la biodiversité; • Cartographies des habitats; • Atlas biodiversité; • Protection des abeilles; • Réduire la pollution des eaux douces et marines; • Prévention et valorisation des déchets; • Freiner l'utilisation nette des espaces agricoles et naturels; • Interdire l'épandage aérien de produits phytosanitaires; • Agir sur la qualité de l'air intérieur et extérieur et sur la qualité des eaux; • Moratoire sur les OGM;
<p>Coopération internationale en matière d'économie verte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté exprimée de la France pour parvenir à un accord international sur le climat; • Défendre des cibles ambitieuses de réduction des GES dans l'UE (40 % en 2030 et 60 % en 2040); • Modifier les règles fiscales pour soutenir les ONGE intervenant à l'étranger;
<p>Autre (à classer) -parties prenantes -stratégies, politiques, plan d'action</p>	<p>Parties prenantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des débats locaux; • Mettre en place un groupe de concertation sur la <i>Loi sur la biodiversité</i> et sur la <i>Loi sur le logement et l'urbanisme</i>; • Dispositif permanent de consultation sur la fiscalité écologique; • Augmenter les budgets attribués aux associations/subventions; <p>Stratégies, politiques, plan d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plans, stratégies et politiques sur divers thèmes tels que : rénovation thermique, biogaz, pollinisateurs, agriculture biologique.

ANNEXE 6 – LES OUTILS D'ÉCONOMIE VERTE RECENSÉS AU ROYAUME-UNI (compilation d'après : Royaume-Uni, 2011)

Tableau A.5 Les principaux outils d'économie verte recensés dans *Enabling the Transition to a Green Economy : Government and business* (Royaume-Uni)

Vision de l'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Croître durablement à long terme; • Utiliser les ressources naturelles avec efficacité; • Être plus résilient; • Exploiter les avantages comparatifs;
Cibles et indicateurs d'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • ---
Mécanisme de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • ---
Planification gouvernementale intégrée	<ul style="list-style-type: none"> • ---
Coordination gouvernementale en matière d'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Green Economy Council (organe composé d'industries consulté par le gouvernement en matière d'économie verte);
Application d'instruments économiques et fiscaux favorisant la transition vers l'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Marché du carbone; • Réforme du marché de l'électricité; • Mesures fiscales (taxes environnementales pour décourager un comportement dommageable ou des incitatifs pour les bons comportements); • Augmenter les revenus des taxes environnementales afin de les investir dans l'économie verte; • Faire tomber les barrières non financières au déploiement des technologies propres;
Lois, règlements, normes environnementales	<ul style="list-style-type: none"> • Lois et réglementations environnementales; • Normes environnementales;
Incitatifs financiers en faveur de l'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Incitatifs économiques et financiers; • Incitatifs aux énergies renouvelables et propres dans les maisons et entreprises (Green Deal);
Mesures sociales (personnes à faible revenu, travailleurs)	<ul style="list-style-type: none"> • ---
Innovation, recherche et développement en matière d'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Supporter l'innovation technologique, les technologies vertes; • Soutenir le développement de véhicules ultra faibles en émissions de GES et d'infrastructures de recharge;

Tableau A.5 Les principaux outils d'économie verte recensés dans *Enabling the Transition to a Green Economy : Government and business (Royaume-Uni)* – suite

Mesures dans le domaine de l'éducation et la formation pour appuyer la transition verte	<ul style="list-style-type: none"> • Formation; • Adapter le système d'éducation; • Développer les bonnes compétences liées à l'économie verte; • Améliorer la qualité de l'information sur l'économie verte et faire de la sensibilisation; • Conseil sur les carrières; • Mise en place d'un regroupement de secteurs qui aide les entreprises à comprendre les modifications d'exigences dans les compétences;
Abolition des subventions dommageables pour l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • ---
Politique d'achats publics écoresponsables	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer des critères environnementaux dans les achats publics et publier des données sur ces achats;
Verdissement des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Supporter les entreprises qui seront très affectées par la transition verte;
Encourager les approches volontaires chez les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Les ententes volontaires; •
Encourager les investissements privés qui favorisent la transition verte	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place la Green Investment Bank pour financer les projets d'infrastructures vertes (énergie renouvelable, déchets, efficacité énergétique, technologies vertes);
Information, sensibilisation, certification, étiquetage contribuant à la transition vers l'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • L'information sur l'économie verte; • L'information sur les impacts sur l'environnement;
Investissements dans les infrastructures (amélioration des infrastructures de réseaux, verdissement des infrastructures, adaptation aux changements climatiques)	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre les infrastructures résilientes aux changements climatiques; • Mettre en place les mécanismes pour attirer les investissements dans les infrastructures; • Appuyer le développement des infrastructures de transport faibles en carbone;
Investir dans le capital naturel	<ul style="list-style-type: none"> • ---
Coopération internationale en matière d'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'action internationale; • Participation aux accords internationaux;
Autre	<p>Stratégies, politiques et plans d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>First National Adaptation Plan</i>; • etc.;

ANNEXE 7 – LES OUTILS D'ÉCONOMIE VERTE RECENSÉS EN RÉPUBLIQUE DE CORÉE

(compilation d'après : OCDE, 2011)

Tableau A.6 Les principaux outils d'économie verte recensés dans la *Stratégie pour une croissance verte* de la République de Corée

Vision de l'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Une vision pour les 50 prochaines années qui se résume à 2 pierres angulaires « faible en carbone » et « économie verte »;
Cibles et indicateurs d'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Cible de réduction des émissions de GES; • Cible d'efficacité énergétique; • Cible de production d'énergie renouvelable; • Cible km / L (consommation de carburant - transport); • Cible de restauration des écosystèmes (4 fleuves); • Cible sur les technologies vertes à développer (27 technologies); • etc.;
Mécanisme de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • ---
Planification gouvernementale intégrée	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie lie la cible de réduction des émissions de GES au développement économique et à la croissance;
Coordination gouvernementale en matière d'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Processus interministériel dirigé par le <i>Presidential Committee on Green Growth</i>;

Tableau A.6 Les principaux outils d'économie verte recensés dans la *Stratégie pour une croissance verte* de la République de Corée – suite

<p>Application d'instruments économiques et fiscaux favorisant la transition vers l'économie verte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des GES dans les secteurs des bâtiments, industries et transports; • Déclaration obligatoire des émissions; • Système de déclaration obligatoire des émissions pour les compagnies de transport; • Réforme des prix de l'énergie; • Réforme du système de taxation; • Incitatifs fiscaux pour encourager les investissements dans les secteurs verts; • SPEDE (GES); • Inventaire national des GES; • Système de plafonnement et d'échanges pour polluants atmosphériques; • Réduire l'intensité énergétique, augmenter la production d'énergie renouvelable (cibles), accroître la capacité nucléaire; • <i>Smart grid system</i> (réseau intelligent de distribution de l'énergie); • <i>Renewable Portfolio Standard</i>; • <i>Renewable Fuel Standard</i>; • Introduction des LEDs; • Bannissement des lumières à incandescence; • Technologies de séquestration du carbone; • Dissémination des véhicules électriques; • Villes vertes;
<p>Lois, règlements, normes environnementales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lois et règlements; • Réglementation qui introduit une norme relative au carburant des véhicules neufs vendus; • Normes d'isolation des bâtiments;
<p>Incitatifs financiers en faveur de l'économie verte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Incitatifs pour l'utilisation de solaire photovoltaïque; • Programme pour les produits électroniques qui se ferment automatiquement lorsqu'ils ne sont pas utilisés; • Programme de valorisation des matières résiduelles en énergie; • Système de points bonis à l'achat de produits faibles en carbone (échangeables dans des institutions publiques);
<p>Mesures sociales (personnes à faible revenu, travailleurs)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projets de restauration des fleuves (améliorer la qualité de l'eau, adaptation, création d'emplois);

Tableau A.6 Les principaux outils d'économie verte recensés dans la *Stratégie pour une croissance verte* de la République de Corée – suite

Innovation, recherche et développement en matière d'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation importante des investissements en R&D; • Investissements en R&D dans les technologies vertes (identification de 27 technologies); • Développement des technologies vertes;
Mesures dans le domaine de l'éducation et la formation pour appuyer la transition verte	<ul style="list-style-type: none"> • Éducation sur l'économie verte; • Éducation visant à entraîner des changements de comportement;
Abolition des subventions dommageables pour l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • ---
Politique d'achats publics écoresponsables	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur les achats publics plus verts;
Verdissement des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Verdissement des petits, moyennes et grandes entreprises (dans le but d'accroître les exportations); • Promouvoir les nouvelles industries; • Faire évoluer la structure industrielle pour accroître la part des services (santé, éducation, finance, tourisme, etc.); • Accord contraignant entre les principaux secteurs et le gouvernement (transports, manufacturier, construction, gestion des déchets, production énergétique) en matière de GES et d'énergie. Des pénalités sont prévues pour le non respect des cibles;
Encourager les approches volontaires chez les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Accords volontaires entre les industries et le gouvernement sur l'efficacité énergétique. En retour, les firmes ont accès à des prêts à faible taux, du support technique et des réductions de taxes;
Encourager les investissements privés qui favorisent la transition verte	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser du financement par le biais des fonds de pension; • Crédit (et autres formes de ressources financières) pour les industries vertes; • Bonds verts; • <i>Green Private Equity Fund</i> pour les entreprises qui détiennent des certifications vertes;
Information, sensibilisation, certification, étiquetage contribuant à la transition vers l'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Étiquetage empreinte carbone; • Éducation sur l'économie verte; • Sensibilisation publique aux émissions de GES; • Programme d'étiquetage de produits efficaces au niveau énergétique, programme de certification de produits hautement efficaces;

Tableau A.6 Les principaux outils d'économie verte recensés dans la *Stratégie pour une croissance verte* de la République de Corée – suite

Investissements dans les infrastructures (amélioration des infrastructures de réseaux, verdissement des infrastructures, adaptation aux changements climatiques)	<ul style="list-style-type: none"> • Verdir les territoires; • Améliorer la gestion et la qualité de l'eau; • Verdir et accroître les infrastructures de transport collectif; • Extension du réseau de pistes cyclables;
Investir dans le capital naturel	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la forestation; • Mesures d'adaptation (rivières, produits de l'agriculture verte);
Coopération internationale en matière d'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Devenir un leader en économie verte; • Participer activement aux négociations internationales sur les changements climatiques; • ODA verts; • S'impliquer activement dans le Mécanisme pour un développement propre; • Marché du carbone volontaire; • Taxes environnementales; • Réformes du système de taxation pour encourager la protection de l'environnement et la conservation de l'énergie; • Prix de l'essence plus élevé; • Taxation de l'énergie;
Autre	<p>Parties prenantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation des parties prenantes à l'élaboration du Plan de mise en œuvre et à la mise en œuvre; <p>Stratégies, politiques et plans d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Investment plan for the Four Major Rivers Restoration Project</i>; • etc.;